This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BR845
A9
1879

Bibliothèque Nationale à Paris

Bibliothèque
3e pl.

DE LA

RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

PAR

LÉON AUBENAS

PARIS

PARIS
VICTOR PALMÉ

BRUXELLES
J. ALBANEL

1879

BR845
A9
1879

DE

LA RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

LE SAINT HOMME DE TOURS. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr.

LA VIE ADMIRABLE DU BIENHEUREUX MENDIANT ET PÈLERIN BENOIT-JOSEPH LABRE. *Quatrième édition*, avec portrait, par M. Claudius Lavergne. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50
— Le même ouvrage, format in-8 . . . . . 6 fr.

LES SERVITEURS DE DIEU. *Troisième édition*. 2 vol. in-18. 6 fr.

Le *vénérable* curé d'Ars. — La sœur Rosalie. — M. des Genettes. — Les Petites-Sœurs des pauvres. — Le P. de Ravignan. — La marquise le Bouteiller. — Le comte Schouvaloff. — Sainte Marie des Bois. — Le capitaine Marceau. — Marie-Eustelle. — François-Marie Camper. — Fleurs du Carmel. — Le R. P. Libermann. — La *vénérable* mère Emilie. — M. de Vidaud. — Adèle de Trenquelléon. — Les RR. PP. Varin et Sellier. — Mme Genyer. — M. Rauzan. — Mme de Champlatreux. — Journal d'un confesseur de la foi. — Mme Louise de France. — M. Picoté. — Les premières Mères de la Visitation.

LES SERVITEURS DE DIEU AU XIXe SIÈCLE, *extrait de l'ouvrage précédent*. Edition de luxe. Illustrations de M. Georges Lavergne. 1 vol. grand in-8 . . . . . 8 fr.

LES JÉSUITES AU BAGNE. — Toulon. — Brest. — Rochefort. Cayenne. — *Cinquième édition*, revue et augmentée. 1 vol. in-18 . . . . . 2 fr. 50

NOTICES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE. 1 vol. in-8 . . . . . 6 fr.

Balzac. — Marguerite du Saint-Sacrement. — Michel le Nobletz. — Pascal. — Les Précieuses. — Mme de Maure. — Le mariage du Roi. — Les nièces de Mazarin et la jeunesse de Louis XIV. — Daniel de Cosnac. — Le P. de Ribadeneira et les *Fleurs des Saints*. — Les Bénédictins de Saint-Maur. — Mme de Sévigné. — Benoîte Rencurel. — Dubois de Lestourmière. — Mme de Staal. — Santeul. — Fléchier. — La mère Agnès Arnault. — La Rochefoucauld. — Mme de Maintenon.

VIE DE LA *Vénérable* MÈRE EMILIE, fondatrice des Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue. — Ouvrage approuvé par NN. SS. Croizier et Delalle, évêques de Rodez. — *Quatrième édition*, revue et augmentée. (*Sous presse*) 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

PARAY-LE-MONIAL ET SON MONASTÈRE DE LA VISITATION. — La bienheureuse Marguerite-Marie et le Sacré-Cœur. — *Cinquième édition*. In-18 . . . . . 60 c.

MÉMOIRES DU P. RAPIN, *de la Compagnie de Jésus*, sur l'Eglise et la société, la cour, la ville et le Jansénisme (1644-1669); publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes avec une introduction et des notes, par M. LÉON AUBINEAU. 3 vol. in-8. . . . . 18 fr.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE A 3 FR. LE VOLUME

DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

PAR

LÉON AUBINEAU

PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
VICTOR PALMÉ
ÉDITEUR DES BOLLANDISTES
DIRECTEUR GÉNÉRAL
23, rue de Grenelle-St-Germain.

BRUXELLES
J. ALBANEL
DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE
POUR LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE
5, place de Louvain, 5

1879

AVANT-PROPOS

Il ne faut pas se lasser d'avoir raison ; l'erreur se lasse-t-elle jamais d'avoir tort? Les réfutations les plus complètes ne la déconcertent, ni ne la font se rétracter.

Il y a vingt-cinq ans que nous avons soutenu, à propos de la révocation de l'édit de Nantes, la discussion que nous reproduisons aujourd'hui. Nous pensions avoir démontré clairement que les faits relatés dans une *Histoire des réfugiés, protestants* par M. C. Weiss, ancien élève de l'Ecole normale, sur les conséquences de cette révo-

cation, étaient erronés, et que les documents invoqués par l'auteur disaient absolument le contraire de ce qu'il leur faisait dire. On verra l'unique réponse que M. C. Weiss a cru pouvoir nous adresser ; et il est à noter tout de suite que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, s'en tenant pour édifiée, s'est empressée de couvrir de son autorité le pseudo-historien.

M. de Sacy, de son côté, n'a pas cru devoir modifier les conclusions qu'il avait tirées des fausses assertions de M. C. Weiss : il a réimprimé dans ses *Variétés morales et littéraires* son travail tel qu'il l'avait publié dans le *Journal des Débats*. L'*Histoire des réfugiés protestants de France*, couronnée par l'Académie, continue à passer pour de l'histoire, et les *Variétés* de M. de Sacy peuvent être invoquées en témoignage.

Fallait-il laisser nos observations, qui nous semblent toujours parfaitement fondées, enfouies dans les colonnes d'un journal qu'on ne va guère consulter ? Les protestations contre la fausse histoire ne sont pas seulement pour la forme. Il ne

suffit pas d'avoir combattu dans les journaux qui sont éphémères; il faut armer des livres contre les livres qui prétendent subsister et veulent toujours répandre l'erreur. La conscience est en quelque sorte intéressée à ne pas laisser s'implanter dans les esprits les légendes sur la révocation de l'édit de Nantes, qui se répètent et se propagent de toutes parts. Nous avons longtemps différé avant de nous décider à reproduire notre rapide travail de 1853, parce que nous gardions la pensée de reprendre cette ébauche et de tracer l'histoire complète de la révocation, de ses causes et de ses suites. Nous savons bien que notre polémique de l'*Univers* n'a pas touché tous les points d'un problème très-clair sans doute, mais extrêmement complexe.

Louis XIV obéissait à sa conscience et aux sentiments les plus impérieux et les plus élevés de son devoir royal en s'efforçant de ramener au giron de l'Eglise ses sujets dissidents; mais la situation du roi, fort nette et fort simple en regard des protestants, se complique, d'un autre côté, des attentats tour à tour sournois et audacieux de ce

prince contre le pape, et de toutes les tentatives royales d'arracher les évêques de France à la soumission due au vicaire de Jésus-Christ. Les révélations, qu'apporte tous les jours le dépouillement des dépêches diplomatiques si longtemps soustraites aux recherches des historiens, ne font qu'affirmer l'orgueil, la perversité, l'astuce et la ténacité des mauvais desseins du Roi envers l'Eglise romaine. Les résistances et les violences de Louis XIV contre Innocent XI sembleraient ainsi justifier ceux des écrivains qui ne veulent voir dans la révocation de l'édit de Nantes qu'un acte de superbe et de témérité, purement « un crime » du despotisme, comme dit M. de Sacy. L'historien sincère ne doit pas cependant méconnaître la prodigieuse diversité du cœur humain, ni les contradictions où les différentes passions peuvent l'entraîner. La raison peut comprendre, et l'histoire vraie doit démontrer que Louis XIV, tout en se rendant criminel envers Innocent XI, restait, à l'égard des protestants de son royaume, fidèle à sa mission chrétienne de roi. Il y a là un point dé-

licat, si l'on veut, mais lumineux à notre avis, où nous aurions aimé insister.

Le témoignage qu'Innocent XI, offensé et persécuté, a toujours rendu à Louis XIV est à considérer. Cette grande âme pontificale, abreuvée d'angoisses et épouvantée à la seule pensée de voir la France s'abîmer et se détruire dans le schisme, ne cessait de répondre de la foi du Roi. « Il est religieux, » répétait toujours le Pape. Louis XIV, de son côté, en se permettant des conseils et des remontrances au souverain Pontife, en lui demandant, à proprement parler, des soumissions et des actes contraires à la loi de l'Eglise, ne le faisait jamais qu'au nom du bien de cette même Eglise, à raison du dévouement qu'il se targuait de lui porter et des services qu'il était certain de lui avoir rendus, en vertu surtout d'une interprétation, qu'il soutenait bonne, des saints canons et de la doctrine même de Jésus-Christ. Tout cela apparaît, et assez odieusement même, dans la correspondance de Louis XIV et démontre de sa part un prodigieux aveuglement. C'est l'aveugle-

ment de la grandeur. Le Roi croyait sa gloire — ce qu'il appelait sa gloire — intéressée à triompher du souverain Pontife et à amener le vicaire de Jésus-Christ à soumettre les décisions de l'Eglise aux caprices et aux prétendus intérêts de la politique royale.

Comme nous ne discutons pas ces points, ni ne voulons entrer dans le récit et le détail des faits, nous n'ajouterons pas que, malgré la puissance et l'orgueil du Roi, la papauté a eu raison de lui et de ses artifices. Les violences de Louis XIV ont dû s'humilier devant la vérité. Il a fallu abandonner et démentir les fausses maximes où la puissance royale avait cru trouver un ridicule et inutile *palladium*. Il y a là une preuve de la religion de Louis XIV, plus forte même que le témoignage répété d'Innocent XI, et meilleure assurément que les protestations d'attachement et de dévouement, dont on sait bien que tous les persécuteurs de l'Eglise, anciens ou contemporains, ont toujours été prodigues.

Au regard des protestants, tout au contraire,

la gloire du Roi se trouvait, dans sa pensée, d'accord avec son devoir. On ne peut nier que le devoir des rois ne soit, comme celui des fidèles, d'aimer et de servir Dieu et son Eglise de toute leur âme et de toutes leurs forces. C'est la définition du catéchisme.

Jusqu'où vont les forces d'un roi? Dans cette délimitation précise, consiste le vrai tempérament politique que le souverain doit apporter à l'accomplissement de son devoir. L'Eglise ne demande jamais l'impossible à ses enfants. Ils lui doivent tout le possible. Les lumières de la raison, les préceptes de la sagesse, les conseils de la conscience, les clartés aussi et les puissances que confère l'onction sainte doivent diriger ceux à qui la Providence a confié le gouvernement des peuples.

Le roi Louis XIV, en voulant remplir son devoir de roi très-chrétien envers les protestants, a-t-il dépassé les limites du possible, du droit, par conséquent, et de la sagesse? C'est une question délicate peut-être, qui doit être traitée avec beaucoup

d'application et de recherches, mais de la solution de laquelle il faut écarter absolument les exagérations et les diatribes huguenotes que l'histoire, les académies et les journalistes ont voulu jusqu'ici écouter uniquement. Je crois ce point solidement établi par le petit livre que je donne aujourd'hui au public; et dans ce sens, cette nouvelle édition d'une ancienne polémique de l'*Univers* paraîtra avoir encore quelque opportunité.

Il est ridicule de croire à toutes les atrocités que les huguenots ont prêtées aux dragons et aux intendants de Louis XIV. Le concours que Fénelon leur a donné, celui qu'il a réclamé des uns et des autres suffit à démontrer qu'il ne s'agissait point de brûler les protestants à petit feu ni de les traquer comme des bêtes féroces. « La main toujours levée » que demandait Fénelon pour appuyer son ministère apostolique, cette main n'était pas levée pour de si effroyables excès. Est-il nécessaire de le prouver? Est-il nécessaire d'insister sur les sacriléges où l'on aurait contraint les nouveaux catholiques ?... Toute la correspondance des intendants

les plus décriés s'élève contre l'abomination d'une telle pensée, dont les historiens d'aujourd'hui n'ont pas vergogne d'accuser le roi, les évêques de France et Fénelon tout personnellement.

Il y aurait donc un récit nouveau et important à construire des causes et des résultats de la révocation de l'édit de Nantes. Mais si nous n'avons pu nous mettre à cette œuvre depuis vingt-cinq ans, quand le pourrons-nous?... En attendant, les assertions des huguenots se répètent et se propagent. Le travail de M. de Sacy, que nous prétendons bien avoir réfuté dans ses parties essentielles, est entré, nous l'avons dit, dans des volumes que font lire le nom et le style de l'académicien. Le livre de M. C. Weiss, dont nous sommes assurés d'avoir, sur le point culminant de cette histoire, démontré et rendu évidente la fausseté tellement flagrante d'ailleurs, si absolue et si effrontée qu'on la dirait inepte (1) et qu'on n'aurait pu l'imaginer; le livre de M. C. Weiss, grâce aux distinctions aca-

(1) Je ne dis ici rien de trop. Qu'on voie les autorités que M. Weiss invoquait, ce qu'il leur fait dire et ce qu'elles disent réellement. C'est inouï!

démiques, garde son droit de bourgeoisie et provigne dans l'enseignement de la jeunesse. Il faut donc opposer livre à livre ; et nous publions dans ce petit volume notre controverse sur la révocation de l'édit de Nantes. Ce n'est qu'une polémique courante. Elle pose au moins quelques jalons dont plusieurs de nos lecteurs avaient gardé souvenir, et qui peuvent être utiles aux historiens qui auront à reprendre la question.

En réimprimant cette polémique, nous avons voulu la donner intégralement. Sans reproduire l'article de M. de Sacy qui a donné lieu au débat, ni les deux volumes de M. Weiss qui sont en cause, nous aurions eu scrupule de retrancher le moindre des arguments que ces écrivains ont essayé de faire valoir contre nos appréciations de leur travail et des documents que nous avons examinés. Le lecteur ne s'étonnera donc pas de trouver dans ce volume toutes les répliques dont M. de Sacy a voulu nous gratifier dans le *Journal des Débats* et la réponse que nous a adressée M. C. Weiss.

Ces deux écrivains n'ont pas été les seuls qui

se soient mêlés à cette polémique. Mais nous aurions cru aller trop loin en donnant accès à tous nos autres contradicteurs. Il en est dans le nombre, par ce temps de liberté de la presse qui court toujours, il en est qui n'avaient raisonnablement pas le droit d'être écoutés. Nous ne savons si nous les avons tous nommés. Nous en avons nommé assurément de profondément ignorés du public ou de complétement ridicules.

Nous avons tenu d'ailleurs à ne rien ôter à ce travail de son caractère de polémique, et nous en avons conservé les diverses incidences, et même, si l'on veut, les divagations. Ainsi, n'avons-nous pas hésité à laisser à sa place un intermède, qui s'est donné à l'occasion d'une harangue de Sorbonne fortuitement introduite au débat. Puisque cet intermède avait eu lieu, nous ne l'avons pas retranché, d'autant que les éditeurs des *Œuvres complètes* de l'orateur de Sorbonne ont rejeté ces pièces de leurs volumes. Les textes n'en sont pas bien précieux, et ne peuvent avoir beaucoup d'attraits pour le lecteur. La dé-

fense toutefois que le harangueur a été contraint d'essayer de son latin, a du prix. Si elle n'est pas topique, elle n'est pas absolument sans grâces, et elle présente divers traits du caractère des professeurs universitaires de l'Etat, qui seront toujours piquants et intéressants pour certains des lecteurs à qui je m'adresse.

Afin de compléter le volume, sans sortir radicalement de notre sujet et sans quitter définitivement nos héros, nous l'avons terminé par quelques réflexions au sujet d'un étrange article de M. de Sacy sur un pasteur protestant. Nous n'avons pas été fâché d'insister un peu sur ce dernier personnage qui s'est déjà plusieurs fois trouvé au bout de notre plume. Je ne regrette pas de le faire connaître et même de le recommander à mes lecteurs. Il est triste et bon tout à la fois de voir où vont les esprits égarés. Il est intéressant de suivre les ondoiements déplorables, et de considérer les faiblesses étranges et les évolutions inattendues d'une âme honnête sans aucun doute, et apparemment en quête de la vérité qu'elle ne connaît pas et

qu'on peut croire qu'elle désire. Il est poignant de voir cette âme douée de raison et ouverte aux bons sentiments, s'écarter avec scandale et indignation de la véritable source de l'unique vérité, fin et joie de la nature humaine créée à l'image de Dieu, apte à le goûter et capable de le posséder.

Plutôt que d'aller à cette vérité et à Celui qui la dispense, cette âme fourvoyée dont je parle préférera soutenir ou excuser au moins la cause des assassins et des communards, affirmer qu'ils méritent des égards, et prétendre que leurs crimes et leur tyrannie, — conséquence normale, véritable et certaine de la liberté proclamée au seizième siècle par Luther et Calvin, — ne sont que de justes représailles envers l'Eglise catholique.

Rien de plus lamentable. Ajoutons que, depuis les écarts de la Commune qui avaient surpris et quelque peu exalté son animosité contre « l'ultramontanisme » le pasteur, malgré son fanatisme de la liberté, paraît avoir un peu viré de bord. Il ne cherche plus seulement la vérité qu'il

ne connaît pas ; il pressent dans l'ordre intellectuel, moral et religieux, la nécessité d'une autorité. Il la demande vainement aux Eglises dissidentes. Puisse-t-il être convaincu de l'inutilité de ses efforts ! Et quand on lui représente les excès où l'a entraîné une manière de connivence avec la prétendue et monstrueuse liberté de la Commune, puisse-t-il comprendre qu'il doit quitter la voie où il s'attarde et où M. de Sacy vise à le retenir ! qu'il doit aller frapper à la porte du vrai bercail, le seul où se trouve le bon pasteur, celui qui invite et qui accueille toutes les brebis fatiguées, qui sait alléger leur fardeau, les guérir et leur pardonner !

DE

LA RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

DE

LA RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

I

LES SENTIMENTS DE M. DE SACY

Maxime de Caton. Confusion de M. de Sacy. Il croit aux conséquences désastreuses de la révocation de l'édit de Nantes. Il n'y a pas que des conséquences matérielles. La maxime de Caton peut-elle être appliquée aux Etats ? — Conséquences morales fabuleuses. Conséquences morales vraies. Madame de Choisy. — Il ne faut pas juger des événements par leurs résultats. — Le chiffre des réfugiés protestants. La liberté de conscience et le lien de l'Eglise et de l'Etat. Résolutions de Louis XIV au sujet des protestants. Travaux du roi, de sa mère, des évêques et des saints pour leur conversion. Scandale de M. de Sacy. Les héros et les saints. — Mépris des protestants pour la maxime de Caton. Ce qu'ont été les dragonnades. Facilité des protestants à se convertir, et partant inutilité de leurs priviléges et des l'édit de Nantes. — Complicité du dix-septième siècle. Le pape Innocence XI se fût-il défié de la solidité des conversions? Il loue la révocation des lois favorables aux hérétiques. Le

crime de Louis XIV... selon M. de Sacy. Le devoir des rois envers la vérité et selon l'Eglise. Doctrine de saint Augustin sur l'usage de la force publique.

Univers, 26 octobre 1853.

« Il faut qu'on le sache bien : on n'est, je ne « dis pas un héros et un martyr, je dis un honnête « homme, qu'à la condition d'être toujours prêt « à sacrifier sa fortune, ses jouissances, sa vie « même à sa conviction et à sa foi! *Nous craignons trop la mort, l'exil, la pauvreté*, disait « Caton au sénat romain à la veille de la chute « de la république : *Nimium timemus mortem*, « *exilia, egestatem*. Là est, en effet, tout le secret de la décadence des Etats. Ils sont perdus lorsque les citoyens préfèrent leur repos « et leurs plaisirs à leur honneur! »

Qui s'exprime de la sorte? Quelque Romain sans doute? Cincinnatus peut-être?... ou le *Journal des Débats*, par l'organe de M. de Sacy?

Il parle d'or vraiment, et explique très-bien la raison de la décadence des sociétés modernes, où, par amour des jouissances de la vie, des gros appointements et des places commodes, tant d'hommes, après avoir servi la monarchie parlementaire et la république, servent aujourd'hui ce qu'ils appellent le pouvoir absolu, « cette monstrueuse

puissance, » contre laquelle ils dirigent des épigrammes sans pointe et des anathèmes sans vigueur. Dans ce mépris généreux, qu'il professe de la pauvreté et de la mort, dans la verdeur de son zèle et l'intèmpérance peut-être un peu juvénile de son dévouement, M. de Sacy confond même la foi politique, dont parlait Caton au sénat romain, avec la foi religieuse, qui cependant doit avoir sur les âmes des exigences plus fondées et plus sérieuses. C'est au sujet de la révocation de l'édit de Nantes que M. de Sacy s'abandonne à cette apostrophe convaincue et désolée sur les sociétés modernes; nous la reproduisons avec plaisir. Nous regrettons que l'écrivain y ait ajouté quelques paradoxes malsonnants qui nous obligent à discuter avec lui.

M. de Sacy est un esprit délicat, lettré, délié, fort habile à se glisser à travers les détours les plus étroits de la polémique, et à y faire toutes les évolutions possibles. Comment avec tant de prestesse et de grâce, tant de lustre littéraire et parfois tant de bon sens, se montre-t-il souvent comme un simple émule de M. de La Bédollière ou de M. Jourdain (1)? Avec une allure plus dis-

(1) Deux écrivains rédigeant en ce temps-là le *Siècle*, sous la direction de M. Havin, qui était un personnage.

tinguée, il n'en va pas moins chopper aussi lourdement que le *Siècle* à toutes les banalités philosophiques imaginables; et il ne paraît même pas chercher à dissimuler les abîmes où sa logique et sa raison font d'effroyables culbutes.

Il condamne la révocation de l'édit de Nantes à cause de ses conséquences désastreuses, à cause des tristes circonstances qui l'ont accompagnée, et surtout à cause du principe qui l'a inspirée.

Les conséquences désastreuses de la révocation de l'édit de Nantes ne sont pas évidentes à tous les yeux. M. de Sacy les énumère : il eût aussi bien fait de les prouver. Il renvoie, il est vrai, à un livre de M. Weiss (1), qui a dû exhiber les preuves. Ce travail historique est composé au point de vue protestant. M. de Sacy l'approuve sans aucune réserve : il en accepte les prémisses, les corollaires, les conclusions. Cela n'étonnera personne : tout le monde connaît les affinités politiques et cordiales qui existent entre le protestantisme et le *Journal des Débats*. Le renom des docteurs n'ajoute pas toujours à la qualité des preuves dont ils excipent, et celles-ci ne sont

(1) *Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*, par Ch. Weiss. Charpentier, 1853. 2 vol. in-18.

peut-être pas aussi concluantes que le prétend M. de Sacy.

M. Weiss s'est surtout attaché aux conséquences matérielles de la révocation de l'édit de Nantes. Le nombre des fabriques françaises a été, dit-il, diminué; diverses industries, dont le secret nous appartenait, ont été portées à l'étranger; l'influence de la France au dehors a été amoindrie; la ligue protestante a été resserrée : nous supposons tout cela prouvé. N'est-ce point là la fortune, les jouissances, la vie même qu'un honnête homme est tenu de sacrifier à ses convictions? *Nimium timemus*, disait Caton, *mortem*, *exilia*, *egestatem*. Pourquoi M. de Sacy blâme-t-il dans Louis XIV ce qu'il admire dans Caton? Est-ce parce que Louis XIV sacrifiait sa puissance, sa prospérité et sa gloire même, si on veut, à la religion, et que Caton voulait qu'on les sacrifiât à la république? On ne soupçonnait pas au *Journal des Débats* tant de vénération pour cette dernière. Ou bien un roi n'est-il pas tenu d'être un honnête homme? et un Etat doit-il mettre ses richesses matérielles au-dessus de sa force morale, de sa foi et de sa conviction?

M. de Sacy assure, il est vrai, que les conséquences morales de la révocation de l'édit de Nantes ont été désastreuses. « En ôtant la parole aux

DE

LA RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

I

LES SENTIMENTS DE M. DE SACY

Maxime de Caton. Confusion de M. de Sacy. Il croit aux conséquences désastreuses de la révocation de l'édit de Nantes. Il n'y a pas que des conséquences matérielles. La maxime de Caton peut-elle être appliquée aux Etats ? — Conséquences morales fabuleuses. Conséquences morales vraies. Madame de Choisy. — Il ne faut pas juger des événements par leurs résultats. — Le chiffre des réfugiés protestants. La liberté de conscience et le lien de l'Eglise et de l'Etat. Résolutions de Louis XIV au sujet des protestants. Travaux du roi, de sa mère, des évêques et des saints pour leur conversion. Scandale de M. de Sacy. Les héros et les saints. — Mépris des protestants pour la maxime de Caton. Ce qu'ont été les dragonnades. Facilité des protestants à se convertir, et partant inutilité de leurs priviléges et des l'édit de Nantes. — Complicité du dix-septième siècle. Le pape Innocence XI se fût-il défié de la solidité des conversions? Il loue la révocation des lois favorables aux hérétiques. Le

« sachant où se fourrer et ayant de grands scru-
« pules. Présentement ils sont gaillards et ne son-
« gent plus à se confesser. Ils s'en excusent en
« disant : Ce qui est écrit est écrit. *Voilà ce que*
« *les jansénistes ont opéré à l'égard des mon-*
« *dains* (1). » Il faut avouer que Madame de Choisy déduit ici une des filiations de Voltaire un peu plus sûrement que M. de Sacy; et la révocation de l'édit de Nantes peut vraiment être lavée du reproche d'avoir donné la parole à Voltaire et à Rousseau.

Du reste, M. de Sacy remarque qu'il ne faut pas juger les événements d'après leurs résultats, Quand l'acte de Louis XIV aurait eu toutes les conséquences qu'on lui prête gratuitement, ce ne serait donc pas une raison absolue de le condamner. A côté de ces conséquences un peu fabuleuses, on peut en démêler certaines. L'unité de la France fut assurée, l'Etat protestant, que l'édit de Nantes avait constitué au sein du royaume, qui avait plusieurs fois fait alliance avec les ennemis de la

(1) Cette lettre est tirée des manuscrits de Conrart. Je l'ai publiée dans les *Notices du XVIIe siècle*, après l'avoir une première fois mise au jour dans l'*Univers* en 1852. Elle a été reproduite souvent, notamment par M. Cousin.

Madame de Choisy est la mère de l'abbé de Choisy, de l'Académie française. Elle était Hurault de l'Hospital.

patrie, et qui, par une divergence du culte public, poussait les esprits à l'indifférence et au libertinage, cet Etat protestant fut tout à fait détruit. On aura beau grossir la guerre des Cévennes; elle est peu de chose en comparaison des guerres du seizième siècle et même de celles du commencement du dix-septième. A ces avantages politiques de la révocation de l'édit de Nantes, il faut en ajouter de plus considérables aux yeux de ceux qui ne s'attachent pas seulement aux intérêts matériels : des villes, des provinces entières abjurèrent le culte réformé, auquel elles tenaient par habitude, par entêtement, par ignorance surtout, et se présentèrent pour recevoir l'enseignement catholique. De tels avantages furent achetés au prix de sacrifices. Beaucoup de protestants émigrèrent; le duc de Bourgogne évalue leur nombre à 67,000 (1). On a enflé ce chiffre. Il serait plus considérable, le duc de Bourgogne, malgré tous les documents qu'il a eus entre les mains, se serait trompé, que la question resterait tout entière de savoir s'il faut regretter les renégats et les traîtres qui niaient l'ancienne tradition de la France, brisaient le lien qui faisait toute la force

(1) En suivant le calcul le plus exagéré, dit-il. (*Mémoire du duc de Bourgogne.*)

du royaume, le lien profond et intime qui unissait l'Eglise et l'Etat. M. de Sacy en appelle à la liberté de conscience violée. Nous mesurerons cette liberté quand nous aurons à discuter le principe de l'acte de Louis XIV. On peut déjà remarquer que c'est une étoile qui ne brille pas toujours du même éclat. Après juin 1848, le *Journal des Débats* parut faire bon marché de la liberté de conscience; du moins personne n'entendit parler de ses protestations, ni des anathèmes qu'il aurait dû lancer contre les proscriptions prononcées par le gouvernement républicain.

Passons aux circonstances.

Naturellement le *Journal des Débats* n'en trouve aucune qui milite en faveur de l'acte de Louis XIV. Tous les soins du roi, avant la révocation de l'édit, pour ramener ses sujets au giron de l'Eglise, paraissent tyranniques à M. de Sacy. Il trouve sans doute scandaleuses et effroyables les résolutions énoncées par Louis XIV (1). « Je « résolus de ne faire aucune grâce qui dépendît « de moi seul à ceux de cette religion, et cela « par bonté et non par aigreur, pour les obliger

(1) *Mémoires de Louis XIV*. Edition de M. Ch. Dreyss. 1860. T. II, p. 558. Le texte, établi par M. Dreyss, offre quelques légères différences de diction avec les anciennes éditions, dont nous reproduisions les termes en 1853.

« par là à considérer de temps en temps d'eux-
« mêmes, sans violence, si c'était par quelques
« bonnes raisons qu'ils se privaient volontaire-
« ment des avantages qui pouvaient leur être
« communs avec mes autres sujets... Je résolus
« aussi d'attirer par des récompenses ceux qui se
« rendaient dociles, d'animer autant que je pour-
« rais les évêques afin qu'ils travaillassent à leur
« instruction...» Et tout cela pour ramener douce-
« ment ceux que la naissance, l'éducation et le
« plus souvent un grand zèle sans connaissance
« tiennent de bonne foi dans ces pernicieuses
« erreurs. »

M. de Sacy n'accepte pas une pareille politique. L'influence de madame de Maintenon lui paraît pire que celle de Louvois; comme moyen de conversion, il préfère les dragons aux aumônes. Tout le travail entrepris par Anne d'Autriche, continué par Louis XIV, développé par madame de Maintenon, toute l'admirable charité employée à retirer les protestants de l'erreur, à appeler à la vérité ceux qui l'avaient entrevue, ces œuvres dites des nouvelles catholiques ou des nouveaux convertis, où travaillèrent Bossuet, Fénelon et saint Vincent de Paul, ne sont aux yeux de M. de Sacy que de la séduction et de la corruption; il ne voit là que

des conversions achetées à raison d'un écu de six livres par tête. Il ne dissimule pas son « horreur » et son « dégoût. » Cette délicatesse de cœur du *Journal des Débats* ne surprend pas. Ceux qui n'ont jamais eu besoin de se convertir ne comprennent pas les attaches que les âmes peuvent conserver pour l'erreur, dont elles sont dégoûtées, et au sein de laquelle elles ont longtemps vécu; ils ne soupçonnent pas les faiblesses humaines; ils ne savent pas quelles misères peuvent assaillir les consciences; ils ignorent les scrupules que le démon suscite dans les âmes qui lui appartiennent depuis longtemps et qui vont lui échapper, et les subterfuges auxquels elles ont recours pour se détourner de la voie où elles savent qu'elles devraient entrer.

Dans sa candeur, le *Journal des Débats* ne voit dans l'humanité que des héros. La jeunesse est sujette à cette illusion, qui est rare chez les hommes d'expérience. Les héros n'hésitent jamais sur leurs devoirs; il n'y a pas d'obscurités devant leurs yeux; ils voient ce qu'ils ont à faire : ils le font simplement, sans que rien les arrête ni les retienne. Les saints ont quelque chose de commun avec les héros : ils sacrifient tout pour remplir leurs devoirs; ils ont cependant besoin de charité,

parce que, comme les autres hommes, ils ont à lutter contre leurs passions; aussi sont-ils reconnaissants de l'aide qu'on offre à leur faiblesse. Les héros, au contraire, le regardent comme une injure. M. de Sacy peut avoir ses raisons pour se ranger à l'avis des héros; il comprendra néanmoins que les politiques ne doivent pas s'élever aux hauteurs où il se place, et que, dans la conduite des Etats, on doit tenir compte de lois différentes de celles qui régissent la république héroïque, où M. de Sacy converse galamment et superbement avec Amadis des Gaules, Lancelot du Lac, Caton d'Utique et Caton l'Ancien. Les rois, ceux à qui la Providence a remis le soin du gouvernement des peuples, ne peuvent se livrer à de telles *préciosités;* ils sont obligés de considérer la nature humaine pour ce qu'elle est : si l'effort de la grâce et l'attrait de la vérité sont assez puissants pour triompher quelquefois de tous les obstacles, le plus souvent les hommes hésitent devant le sacrifice, que la vérité leur demande, de leur fortune, de leurs jouissances ou de leur vie. Quand M. de Sacy sortira de l'enthousiasme où le jettent les paroles de Caton l'Ancien, il comprendra qu'on puisse compatir à de pareilles faiblesses sans que les efforts employés à adoucir les sacri-

fices imposés à ceux qui veulent quitter l'erreur et embrasser la vérité inspirent « l'horreur et le dégoût. »

Du reste, si tout ce travail charitable, préparatoire à la révocation de l'édit de Nantes, auquel s'appliqua Louis XIV, paraît odieux à M. de Sacy, il ne trouve pas davantage, dans la conduite des protestants de France, la raison et l'excuse des rigueurs où put être entraîné le roi. Il plaît à M. de Sacy de vanter la foi et la conviction sincère des protestants. Cette foi et cette conviction sincère avaient au moins des allures inconnues aux catholiques ; et il ne faut pas s'étonner que ces derniers aient pu s'y tromper. On sait, en effet, quelle fut l'occasion des dragonnades. M. de Sacy, qui les préfère de beaucoup à l'influence de madame de Maintenon, ne manque pas cependant de les reprocher à Louis XIV. Il n'ignore pas que ce mot éveille mille fantasmagories dans les esprits bourgeois et universitaires de ses lecteurs. Il ne dit pas qu'il s'agissait uniquement d'un logement de garnisaires. C'était une charge, une vexation, une tyrannie, si l'on veut; il n'y avait dans cette mesure en soi ni cruautés, ni sévices : ajoutons que cette tyrannie était dans l'usage du dix-septième siècle: on avait coutume d'envoyer des garnisaires

loger dans les villes qui tardaient à acquitter les taxes. L'intendant du Poitou qui s'avisa le premier (1681) de ce procédé d'ébranler les consciences protestantes, fut surpris du succès qu'il obtint (1). On exempta du logement militaire les nouveaux convertis. Cette seule promesse suffit à faire abjurer des villes entières. N'est-ce pas cette exemption qu'on appelle les dragonnades? On dit aujourd'hui que les conversions n'étaient pas sincères et qu'elles étaient arrachées par la violence. En accueillant ces griefs, il faut reconnaître que la violence n'était pas grande, et on ne peut citer cette conduite des protestants comme un modèle, en rappelant les paroles de Caton : *Nimium timemus mortem, exilia, egestatem.*

Les protestants du dix-septième siècle restèrent d'ailleurs fidèles à leur tradition. Plus d'un de leurs héros avait ainsi paru abjurer sa foi devant un

(1) Pour bien préciser, M. de Marillac, intendant du Poitou, qui en 1681 essaya de faire intervenir les garnisaires aux conversions des huguenots, fut, il est vrai, surpris des résultats; mais dans son zèle et sa satisfaction, il laissa prendre aux troupes des libertés et des licences qui suscitèrent des plaintes dont le bruit parvint au roi. Le roi non-seulement réprima l'intendant, et même le révoqua; mais il renonça, malgré les résultats obtenus, au moyen d'action imaginé par cet intendant Foucault, l'intendant du Béarn, y revint en 1684, mais en maintenant fermement la discipline et ne laissant prendre aucune licence aux troupes. Les succès qu'il obtint firent étendre ce procédé aux autres provinces.

danger ou une incommodité quelconque. Les catholiques n'admettent pas ces souplesses. Louis XIV et ses conseillers avaient été nourris dans une doctrine où la loi de tous les temps, des temps de révolution comme des temps de paix, est de sacrifier sa fortune, ses jouissances et sa vie à sa conviction et à sa foi. Il ne faut pas s'étonner qu'en voyant la rapidité avec laquelle les populations rejetaient le calvinisme pour échapper à un impôt, ils aient cru le protestantisme dénué en France d'adeptes convaincus et sérieux, et pourvu uniquement, dans le royaume, d'une existence officielle, à laquelle rien ne répondait dans les désirs et les besoins du peuple.

En supposant qu'ils se soient trompés, que le duc de Bourgogne ait diminué le nombre des protestants sortis de France et que l'abolition des édits ait rencontré une résistance profonde et religieuse, la conduite des protestants et la facilité, avec laquelle ils abjurèrent, devraient être comptées parmi les causes qui entraînèrent Louis XIV à la tyrannie et aux violences dont on l'accuse. C'était le cas, assurément, de rappeler qu'on ne gagne rien à sacrifier lâchement ses convictions et sa foi à un intérêt du moment, à sa fortune et à ses jouissances : *Nimium timemus mortem, exilia, egestatem.*

Au milieu des reproches qu'il adresse à Louis XIV M. de Sacy n'admet qu'une seule excuse. Le roi eut « pour complice tout son siècle : ce siècle, si « poli, si éclairé, si chrétien; un Bossuet, un « Bourdaloue, une madame de Sévigné applau- « dissaient à cet acte de violence avec enivrement. « Arnauld, le grand Arnauld (*c'est toujours M. de « Sacy qui parle*), écrivait qu'on avait pris contre « les protestants des mesures un peu violentes, « mais nullement injustes. » Un pareil argument, sans s'arrêter au mélange des autorités que M. de Sacy réunit si singulièrement, un pareil argument n'est pas une grande excuse. Dans ce siècle si poli, si éclairé, si chrétien, il y avait un homme que Louis XIV aurait dû consulter avant de prendre des mesures définitives contre les protestants. Cet homme était le Pape. Dans une affaire de conscience et de religion, le Pape avait droit d'être au moins interrogé. Le peu de souci que mit Louis XIV, bien conforme en ceci au goût de M. de Sacy, le peu de souci que mit Louis XIV à consulter le Pape, a laissé des doutes dans bien des esprits sur la légitimité de la révocation de l'édit de Nantes. On s'est plu à relever les marques d'indisposition que la cour de Rome a données à une entreprise qui parut par instants poussée aux

dernières extrémités, autant par un intérêt politique que par un intérêt religieux bien réglé. Nul doute que si le roi eût consulté Innocent XI, il eût apporté moins de précipitation à ses mesures; peut-être ne se fût-il pas confié aussi facilement aux conversions par acclamations ou par délibération des villes de Pau (1) et de Montpellier (2), aux trente mille abjurations obtenues en quinze jours dans le Dauphiné, aux vingt-cinq mille qui eurent lieu en six jours dans le Languedoc (3), et enfin aux cent trente mille que donnèrent dans un mois les généralités de Bordeaux, de Montauban, de Poitiers et de Limoges (4). La bonne grâce avec laquelle les choses se passaient exalta le roi (5). Rome, sans aucun doute, eût montré moins de confiance, plus de mesure, et partant plus de douceur. Mais il ne faut pas, avec quelques catholiques, conclure, des

(1) Juillet 1685.
(2) Octobre 1685.
(3) *Mémoires du marquis de Sourches.*
(4) Lettre de Louvois au chancelier Le Tellier, 17 septembre 1685.
(5) Les ordres du roi transmis par Louvois ne cessent de répéter que le roi ne veut pas de violences. Avait-on le temps d'en faire d'ailleurs? « Il n'y a point eu de logements chez les religionnaires, écrivait du Languedoc Noailles. Je ne sais presque que faire des troupes, ajoute-t-il d'Alais; les lieux où je les destinais se convertissent tous généralement, et cela va si vite que tout ce que peuvent faire les troupes est de coucher une nuit dans les lieux où je les envoie. »

renseignements que les Mémoires particuliers peuvent donner sur l'opinion de la cour de Rome, que le Pape réprouva l'acte de Louis XIV et le principe qui l'avait inspiré. Il existe un bref où le pape Innocent XI loue le roi d'avoir révoqué toutes les ordonnances rendues en faveur des hérétiques (1). C'est à cet éloge que nous voulons nous en tenir, sans nous arrêter à discuter ici les violences et les exagérations que l'entraînement et l'orgueil du roi purent mêler à l'exécution de ce sage projet, dont Richelieu avait déjà eu la pensée.

C'est sur le principe même du « crime de Louis XIV, » comme parle M. de Sacy, que ce rédacteur du *Journal des Débats* s'élève à une grande éloquence; il parle de persécution et de martyre; il assure que la partie la plus énergique, la plus fidèle et par conséquent la meilleure des protestants, s'exila du royaume. Il ignore absolument ce que c'est que la vérité, et quels droits elle a sur les âmes. C'est la partie la plus dépravée et la plus fanatique des dissidents qui résista aux efforts tentés pour leur conversion. Le crime de notre siècle, celui du *Journal des Débats* et

(1) En date du 13 novembre 1685. L'édit de révocation est du 18 octobre.

de M. de Sacy, le crime de ce qu'on appelle la liberté de conscience est de confondre la vérité, qui est divine, avec l'erreur, qui est diabolique; de les mettre l'une et l'autre sur le même rang, et de reconnaître les mêmes droits à Dieu et à Satan. Les réfugiés protestants de France, quoiqu'en disent leurs coreligionnaires, les libéraux et les philosophes, ne furent point des martyrs. Il n'y a de martyrs que ceux qui souffrent persécution pour la justice (1); il n'y a point de justice en dehors de la vérité. Heureux, dit cette vérité divine, heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice! et saint Augustin remarque que ceux qui souffrent pour l'iniquité et pour un schisme sacrilége n'ont point part à ce bonheur ni à cette gloire (2). Ce sont des malheureux dont l'erreur fait peine, des furieux et des fanatiques qui peuvent inspirer l'horreur ou la compassion, selon les excès où ils se portent et les douleurs qu'ils souffrent, mais qui ne peuvent avoir part à aucun honneur ni à aucune admiration. Il faut s'étonner qu'au lendemain encore de ces jours né-

(1) Matth., V, 10.
(2) « Non ergo qui propter iniquitatem et propter christianæ unitatis impiam divisionem, sed qui propter justitiam persecutionem patiuntur, hi martyres soli sunt. » (*De cor. Donatist.* 9.)

fastes où l'enthousiasme populaire supportait de si grandes douleurs, bravait la mort et l'exil pour des principes pervers, le *Journal des Débats* fasse l'apothéose des révolutionnaires du dix-septième siècle.

Sans doute M. de Sacy ne voudrait pas tirer de ses paroles toutes les conclusions qu'on y pourrait trouver; mais lorsqu'il indique la source du « crime de Louis XIV » dans le « désir d'une unité « chimérique de culte et de religion », ajoutant « qu'un prince si sensé n'a pas vu qu'il aurait dû « décréter d'abord l'unité de tous les esprits, la « conformité de toutes les raisons, la parfaite res- « semblance des âmes, chose impossible ! » le judicieux écrivain n'a pas vu que, contre son dessein, sans aucun doute, il niait ouvertement et imprudemment toute la tradition et la doctrine de l'Eglise catholique, qui n'a d'autre fin sur la terre que de maintenir et de réaliser « cette unité chimérique de culte et de religion. »

Pour la perpétuer et la conserver, l'Eglise n'a pas seulement employé les moyens de persuasion, elle a eu aussi recours aux lois. « Agar, dit saint « Augustin, était persécutée par Sara, et deman- « dez à saint Paul de quelle Eglise Sara était la « figure, lorsqu'elle persécutait sa servante ? Ce

« saint apôtre répondra qu'elle était la figure de « cette mère toute libre qui nous a enfantés, c'est-« à-dire de la céleste Jérusalem, qui n'est autre « que la vraie Eglise de Jésus-Christ. Mais, ajoute « le grand docteur, quoiqu'il soit vrai en un cer-« tain sens que Sara persécutait Agar, à y re-« garder de près, nous trouverons que c'était « Agar qui persécutait Sara par son orgueil, « plutôt que Sara ne persécutait Agar par le châ-« timent qu'elle lui faisait souffrir; car l'orgueil « d'Agar était un outrage pour sa maîtresse, qui « ne faisait rien que de juste lorsqu'elle le répri-« mait par le châtiment (1). »

Que M. de Sacy relise toute cette Lettre CLXXXV de saint Augustin à Boniface; il y trouvera les vrais principes de la question qu'il a touchée avec éloquence peut-être, mais certainement avec trop de légèreté et quelque aveuglement. Saint Augustin, en reconnaissant qu'il n'a pas toujours été de cet avis, et que comme tant d'autres il a cru autrefois que la persuasion devait suffire à rame-

(1) « Quærant ab apostolo quam Ecclesiam significabat Sara quando persecutionem faciebat ancillæ. Liberam quippe matrem nostram, cœlestem Jerusalem, id est veram Dei Ecclesiam, in illa muliere fuisse figuratam, quæ affligebat ancillæ. Si autem melius discutiamus, magis illa persequebatur Saram superbiendo quam illam Sara coercendo : illa enim dominæ faciebat injuriam, ista imponebat superbæ disciplinam. » (*De cor. Donatist.* 11.)

ner les âmes, établit que la politique, les empereurs et les lois doivent aussi être employés à cet office, et que c'est une grande charité de consacrer ces puissances à tirer les âmes de leurs erreurs ; qu'on ne doit pas être arrêté parce que cette sorte de persécution rend furieux ou même fait périr quelques hommes, lorsqu'on est assuré d'en sauver plusieurs.

Il établit que le plus grand nombre de ceux qui sont égarés dans les hérésies, ont besoin de cette sainte violence pour quitter des erreurs dont souvent ils n'osent sortir, et que ceux même qui ont été arrachés malgré eux à la voie mauvaise, sont bientôt guéris par la saine doctrine et les bons exemples, quand une fois ils sont entrés dans le giron de l'Eglise catholique. Le grand docteur ne craignait pas, comme M. de Sacy, que cette sainte violence enfantât un athéisme sauvage. Il parlait cependant selon la doctrine et d'après l'expérience. Sa Lettre à Boniface raconte sur les Donatistes et les lois des empereurs à leur égard des faits tout semblables à ceux qui se sont passés en France au sujet de la révocation de l'édit de Nantes. C'est à propos de ces faits que saint Augustin a publié la doctrine de l'Eglise et la règle de conduite des rois et des princes catholiques. L'Eglise

n'a jamais renié cette doctrine, ni abrogé cette loi; toute sa tradition consacre la légitimité de l'emploi de la force temporelle contre l'erreur. Les épigrammes de M. de Sacy pourraient être vives, son éloquence pourrait être grande : l'Eglise ne changera pas sa doctrine, ni sa tradition. Elle sera toujours en état d'en rendre compte à la raison humaine, qui ne peut rien établir d'utile et de sérieux sans la suivre.

II

LES RÉPLIQUES DE M. DE SACY, ET LA TOLÉRANCE DE FÉNELON

I. La tolérance. Question de fait, question de droit.

M. de Sacy ne répond rien aux arguments de l'*Univers*. — Il invoque Fénelon et néglige l'autorité de saint Augustin. Il méconnaît les caractères de la vérité.

II. Note rectificative de M. de Sacy. Il redresse ses citations de Fénelon.

Confusion entre le duc de Bourgogne et M. de Seignelay. Le texte de la lettre de Fénelon à Bossuet. Les lettres de Fénelon à Seignelay. Portrait des hérétiques. Fénelon demande à la force publique d'aider le travail des missionnaires.

III. Aveu de M. de Sacy de son erreur matérielle. Il insiste sur le témoignage du chevalier de Ramsay. L'*Univers* n'honore pas Fénelon en citant son concours aux dragonnades. On agissait autrement au commencement du siècle. Le cardinal de Beausset et la tolérance.

Autorité du chevalier de Ramsay citant Fénelon. Préjugé en faveur de Fénelon. Bossuet et le cardinal de Beausset. Silence de M. de Sacy sur ses interprétations de la lettre de Fénelon à Bossuet. Difficulté de déclarer les doctrines de saint Augustin très-peu humaines et très-peu chrétiennes. Passions et préjugés contre les mesures de Louis XIV. Fénelon n'eût approuvé ni l'achat ni l'abrutissement des consciences, ni toutes les atrocités dont on accuse les ministres et les troupes du roi.

IV. La dernière réplique de M. de Sacy. Il proteste n'avoir pas rangé Bossuet parmi les amis de la tolérance. Il ne

veut pas insister sur les torts de l'*Univers*. Sa désolation de voir faire l'apologie des dragonnades.
Les inadvertances de l'*Univers* et celles de M. de Sacy. M. de Sacy abandonne le chevalier de Ramsay et la métempsychose.

I. — LA TOLÉRANCE.

Journal des Débats, 27 octobre 1853.

Le journal l'*Univers* publie aujourd'hui, à propos de l'article que nous avons récemment fait paraître sur l'*Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, par M. Weiss, une longue et violente apologie de cet acte de Louis XIV, sans même en excepter les dragonnades et les conversions achetées à un écu de six livres par tête. Il va sans dire que le journal l'*Univers* ne nous épargne pas les injures sous forme sérieuse ou plaisante. Mais aujourd'hui nous sommes trop touchés de la bonne foi du journal l'*Univers* pour lui en vouloir de ses quolibets. Jamais ce journal n'avait attaqué aussi franchement toute espèce de tolérance civile en matière de religion, et posé plus nettement le principe de la persécution, comme un principe légitime de propagande, comme un devoir même pour les princes et pour ceux qui gouvernent. L'*Univers* n'aurait pas dit à Jacques II comme le lui disait Fénelon : *Accordez à vos sujets la liberté civile, non comme approuvant tout, mais comme tolérant tout ce que Dieu tolère.* Il n'aurait pas non plus écrit ce qu'écrivait Fénelon, envoyé en mission dans le Poitou : *Surtout n'envoyez pas de dragons*

à ces pauvres peuples, car ils se feront plutôt Turcs ! Non, les dragonnades étaient un moyen doux d'éclairer la conscience des protestants et de les aider dans l'envie secrète qu'ils avaient de se convertir ! Qu'étaient-ce que les dragonnades ? Une mesure bien simple et bien innocente : on envoyait des garnisaires chez les protestants qui, par entêtement ou par mauvaise honte, refusaient de se faire catholiques, comme on en envoie aujourd'hui chez les contribuables qui refusent de payer leurs impôts. Nous avons encore des dragonnades tous les jours, et nous n'y pensons seulement pas ! Voilà l'histoire refaite par le journal l'*Univers*, et l'on conçoit qu'un journal qui sait si bien les faits ou qui les expose avec tant de bonne foi n'est que trop fondé à nous traiter de la façon la plus cavalière !

L'*Univers* n'est pas moins fort sur la question de droit que sur la question de fait. Voici son raisonnement : On ne persécute pas l'erreur, on ne persécute que la vérité. Il n'y a que ceux qui souffrent pour la vérité et pour la justice qui aient le droit de prendre ce beau nom de martyrs et de persécutés. Nous persécutons, par exemple, l'*Univers* quand nous combattons ses doctrines. L'*Univers* nous brûlerait vifs qu'il ne nous persécuterait pas, car l'*Univers* a la vérité et nous n'avons que l'erreur. La cause de l'*Univers* est la cause de Dieu ; notre cause est celle du diable. Et qui en juge ainsi ? l'*Univers*, cela va sans dire. Louis XIV était charitable quand il envoyait aux galères les minis-

tres protestants ; les lois anglaises étaient tyranniques quand elles proscrivaient les prêtres catholiques. Il ne s'agit, comme on le voit, que d'avoir la force ; car pour la vérité et la justice, il est trop facile à chacun de la placer de son côté. Jésus-Christ disait à ses disciples qui lui demandaient de faire tomber le feu du ciel sur une ville incrédule : *Vous ne savez pas dans quel esprit vous avez été appelés !* C'est dommage que l'*Univers* ne dispose pas du feu du ciel, justice serait bientôt faite des protestants, des jansénistes, des gallicans, et de quiconque ose être d'un autre avis que ce journal. Mais patience, si la tolérance est pour le moment *un mal nécessaire*, cela ne durera peut-être pas toujours. Que le journal l'*Univers* soit le plus fort, et vous verrez !

Si l'article de ce journal est lu en Hollande, il y servira admirablement la cause des catholiques !

S. DE SACY.

Univers, 28 octobre.

M. de Sacy, ce matin, aurait grand'peur d'être brûlé et brûlé vif : c'est l'*Univers* qui causerait cette alarme, s'il disposait du feu du ciel. Que M. de Sacy se rassure : on ne lui ôtera pas la gloire qu'il désirait, l'autre jour, d'un tombeau et d'une oraison funèbre

grivoise de la façon d'un de ses collaborateurs (1).

Au milieu de ses terreurs, M. de Sacy ne répond rien à nos arguments sur la révocation de l'édit de Nantes. Si les conversions si nombreuses opérées à la vue des dragons de Louis XIV n'ont pas été sincères, comme M. de Sacy l'a avancé, le *Journal des Débats* a eu tort d'exalter la constance et le courage des prétendus martyrs de la liberté de conscience au dix-septième siècle. Si les conversions ont été sincères, M. de Sacy a eu tort de blâmer l'acte de Louis XIV, qui était l'inspiration d'une saine politique et d'un bon gouvernement, prenant à cœur les intérêts de la vérité et le salut des âmes.

M. de Sacy, sans toucher à ce dilemme, s'arrête aux condamnations portées contre les ministres protestants. Il oublie que le Code pénal est une nécessité dans tous les Etats, et qu'un code pénal s'attaque toujours à des doctrines. Nous parlions

(1) M. Jules Janin, esprit littéraire jovial plutôt qu'aimable, avait, à travers les gravelures de ses feuilletons, conservé d'une première éducation chrétienne quelques lueurs de bon sens qui lui inspirèrent, en entrant à l'Académie, une protestation contre le scandale de la mort des athées. Cette protestation, que les académiciens parlementaires et libéraux, qui comptent M. de Sacy dans leurs rangs, n'ont pas pardonnée au pauvre Janin, a amené de leur part une revendication du droit de mourir sans sacrements, dont M. Cam. Doucet s'est fait l'organe discret au sein de l'Académie.

hier des proscriptions prononcées par le Gouvernement provisoire de 1848. Le *Journal des Débats* n'a pas oublié que la monarchie parlementaire de Louis-Philippe n'a pas été non plus avare de condamnations.

Enfin M. de Sacy, qui ne nomme pas saint Augustin, et pour cause, sans doute, cite Fénelon comme l'a fait hier précisément M. de La Bédollière; et il s'inscrit contre la doctrine, que nous avons rappelée, des droits et des prérogatives que l'erreur ne peut partager avec la vérité. Il parle de manière à confirmer ce que nous avons dit, qu'il ne sait pas ce que c'est que la vérité. Il la confond avec la force. La vérité a cependant certains caractères auxquels on peut la reconnaître. Ces caractères ont été rendus assez sensibles par la miséricorde de Dieu pour que le châtiment de ceux qui refusent de les voir soit juste, et pour que ceux qui tentent de les altérer pour tromper les hommes simples ou passionnés soient de grands criminels. Nous ne pouvons que renouveler l'avis que nous avons donné hier à M. de Sacy, de relire saint Augustin. Arnauld, « le grand Arnauld, » tenait beaucoup à paraître s'accorder avec ce saint docteur.

Quant aux catholiques de Hollande dont parle

aussi M. de Sacy, nous leur recommanderons de dire à leur Souverain, et de dire avec le plus de force possible, ce que Fénelon, selon M. de Sacy, aurait dit à Jacques II : « Accordez à vos sujets la liberté civile, non comme approuvant tout, mais comme tolérant tout ce que Dieu tolère. »

II. — NOTE RECTIFICATIVE DE M. DE SACY.

Journal des Débats, 28 octobre 1853 (1).

Nous avons commis une légère erreur dans notre réponse au journal l'*Univers*. Ce n'est pas à Jacques II, mais à Jacques III, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, que Fénelon adressait les paroles que voici, telles que les rapporte le chevalier de Ramsay:

« Nulle puissance humaine ne peut forcer le retran-
« chement impénétrable de la liberté du cœur. La
« force ne peut jamais persuader les hommes ; elle ne
« fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de
« la religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en
« servitude. Accordez donc à tous la tolérance civile,
« *non en approuvant tout comme indifférent, mais en*
« *souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre*, et en
« tâchant de ramener les hommes par une douce per-

(1) Cette *note rectificative* a paru dans le *Journal des Débats* le jour même où l'*Univers* donnait la courte réponse précédente.

« suasion. » (*Vie de Fénelon*, par Ramsay, page 181.)

Quant aux autres paroles de Fénelon que nous avons citées de mémoire, les voici telles qu'on les lit dans une lettre adressée à Bossuet le 8 mars 1686 : « *Si l'on « voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre « l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons.* » Fénelon dit ailleurs dans une lettre adressée au duc de Bourgogne, le 26 février 1686 : « Si peu qu'on les « presse (les protestants), on leur fera faire des sacri- « léges innombrables; les voyant communier, on « croira avoir fini l'ouvrage; mais on ne fera que les « pousser par les remords de leur conscience jusqu'au « désespoir, ou bien on les jettera dans une impossibi- « lité et une indifférence de religion qui est le comble « de l'impiété. » Voilà ce que valent et ce que produisent les conversions opérées par des garnisaires !

S. DE SACY.

Univers, 30 octobre 1853.

M. de Sacy, saisi d'un scrupule bien louable, a donné hier une nouvelle édition des passages de Fénelon qu'il citait avant-hier de mémoire. Il les confirme d'un nouveau fragment extrait d'une lettre adressée par le même Fénelon au duc de Bourgogne, en date, dit le *Journal des Débats*, du 26 février 1686. Le duc de Bourgogne, né en

1682, avait alors trois ans et demi. Une lettre sur les rigueurs exercées contre les protestants, adressée à un si jeune prince, serait une merveille. Nous avons voulu la voir. Nous sommes convaincus que M. de Sacy s'est trompé. On nous croira sur parole et sans preuves.

La lettre, dont le *Journal des Débats* a cité quelques fragments, est adressée au marquis de Seignelay.

L'erreur n'a pas d'importance. Toutefois, un homme versé dans les bibliothèques est tenu par état de citer exactement le titre des documents qu'il enregistre; et il doit, selon nous, savoir assez de généalogie pour connaître la date au moins approximative de la naissance du petit-fils de Louis XIV. Nous n'aurions pas relevé cette misère si nous n'avions en même temps reconnu que M. de Sacy le polémiste s'est trompé sur la valeur des passages qu'il invoque, aussi lourdement que M. de Sacy le bibliothécaire. Naturellement l'erreur est conforme aux besoins de la cause.

Dans le fait, malgré tout ce que le *Journal des Débats* a pu dire, Fénelon ne s'est pas prononcé contre la révocation de l'édit de Nantes, ni contre les moyens de rigueur qui l'ont suivie.

Jeudi donc (27 octobre), M. de Sacy citait de

mémoire un fragment d'une lettre de Fénelon à Bossuet qu'il libellait ainsi : *Surtout, n'envoyez pas de dragons à ces pauvres peuples, car ils se feront plutôt Turcs.* La construction grammaticale était assez louche et peu en rapport avec la lucidité habituelle de Fénelon. Le lendemain, vendredi 28, M. de Sacy, qui cette fois a le livre en main, rétablissait le passage selon l'exactitude de la lettre : « Si l'on voulait leur faire abjurer le christianisme « et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer « des dragons. » Mais en parlant de la sorte Fénelon ne repousse pas l'aide des dragons ; il constate la *lâcheté des huguenots attachés à leur religion jusqu'aux derniers excès d'opiniâtreté*, mais perdant *toute leur force dès que la rigueur des peines paraît* (1). Il les compare aux martyrs, mais non pas comme M. de Sacy : il trouve que la force des martyrs était divine, qu'ils étaient intrépides et incapables de dissimulation, tandis que les huguenots sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité et prêts à toutes sortes d'hypocrisies. « Pourvu qu'ils s'assemblent la nuit et qu'ils ré- « sistent à toute instruction, ils croient avoir assez « fait. « C'est un redoutable levain dans une nation.

(1) M. de Sacy a donné précédemment la date de cette lettre de Fénelon à Bossuet. Elle est du 8 mars 1686.

« Ils ont tellement violé par leurs parjures les « choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques « auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont « sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à « prier Dieu pour eux et à ne se rebuter point de « les instruire. » Tout cela forme des martyrs de la liberté de conscience au dix-septième siècle un portrait où on peut en effet mettre pour devise la maxime de Caton : *Nimium timemus mortem, exilia, egestatem.* Il est impossible d'ailleurs de se tromper de bonne foi sur le sens de la lettre de Fénelon. Il la termine par demander à Bossuet de lui envoyer son oraison funèbre du chancelier « qui a confondu les critiques téméraires, » et où la révocation de l'édit de Nantes n'est pas précisément blâmée.

Il y a trois lettres adressées au marquis de Seignelay par Fénelon, occupé aux missions de la Saintonge, après la révocation de l'édit de Nantes. Ces lettres sont en date du 7, du 26 février et du 8 mars 1686. Fénelon s'y montre appliqué à réclamer le concours de la force et à profiter, pour le salut des âmes, de toutes les mesures prises par le gouvernement de Louis XIV. Il en est une surtout qui semble à M. de Sacy une barbarie monstrueuse; c'est la défense faite aux protestants,

privés de l'exercice de leur culte, de sortir de France. Fénelon s'empresse d'indiquer au marquis de Seignelay les soins à prendre pour empêcher ces malheureux de fuir en Hollande. « Je prends « la liberté de vous dire, Monsieur, qu'il me sem- « ble que la garde des lieux où ils peuvent passer « a besoin d'être augmentée. On assure que la ri- « vière de Bourdeaux fait encore plus de mal que « les passages de cette côte, puisque tous ceux « qui veulent s'enfuir vont passer par là, sous pré- « texte de quelque procès. Il me semble aussi que « *l'autorité du Roi ne doit se relâcher en rien,* « car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits « de guerre qui viennent sans cesse de la Hol- « lande, font croire à ces peuples qu'on les « craint et qu'on les ménage... Mais en même « temps que l'autorité doit être *inflexible* pour « contenir ces esprits, que la moindre mollesse « rend insolents, je croirais, Monsieur, qu'il se- « rait important de leur faire trouver en France « quelque douceur de vie..... Pendant que nous « employons la charité et la douceur des instruc- « tions, il est important que les gens qui ont « l'autorité la soutiennent pour mieux faire sen- « tir aux peuples le bonheur d'être instruits dou- « cement. Je crois que M. l'intendant sera ici

« dans peu de jours; cela sera très-utile, car il « sait *se faire craindre* et aimer. »

Dans la lettre du 26 février, Fénelon insiste principalement sur les moyens de persuasion que les missionnaires doivent employer : il signale quelques excès des troupes, mais il marque toujours la nécessité de l'intervention de la puissance temporelle, et il recommande surtout d'empêcher l'émigration et de garder les côtes. « Ces peuples sont « dans une violente agitation d'esprit; ils sentent « une force dans notre religion et une faiblesse « dans la leur qui les consterne. Leur conscience « est toute bouleversée, et les plus raisonnables « voient bien où cela va naturellement. Mais l'en- « gagement du parti, la mauvaise honte, l'habi- « tude et les lettres de Hollande, qui leur donnent « des espérances horribles, tout cela les tient en « suspens et comme hors d'eux-mêmes. Une ins- « truction douce et suivie, *la chute de leurs espé- « rances folles* et la douceur de vie qu'on leur « donnera chez eux dans un temps *où on gardera « exactement les côtes*, achèvera de les calmer. »

On voit que Fénelon comprend l'intervention de la puissance humaine dans ces affaires de conversion, tout à fait de manière à révolter M. de Sacy. Non-seulement l'auteur de *Télémaque* admet l'em-

ploi de la force, mais il recommande ces moyens de séduction qui soulèvent « l'horreur et le dégoût » du *Journal des Débats*. Fénelon ne demande pas mieux que de faire concourir les avantages matériels au salut des âmes. Il excite les bontés du Roi en faveur de ceux *qui s'en rendent dignes ;* il demande une charité effective ; il remercie de ce qu'on leur a procuré des blés à bon marché. Il ne répugne pas enfin à ce que le *Journal des Débats* appelle des « conversions à six livres. »

Dans sa troisième lettre du 8 mars 1686, il insiste sur le besoin de vigilance et de vigueur de la part de l'autorité.

« Le naturel dur et indocile de ces peuples de-
« mande une autorité vigoureuse et toujours vigi-
« lante. Il ne faut point leur faire de mal, mais
« ils ont besoin de sentir *une main toujours levée*
« pour leur en faire s'ils résistent..... Si on n'éta-
« blit pas au plus tôt de bonnes écoles pour les
« deux sexes, on sera toujours à recommencer. Il
« faut même une *autorité qui ne se relâche jamais*,
« pour assujettir toutes les familles à y envoyer
« leurs enfants... Enfin, Monsieur, si on joint tou-
« jours exactement à ces secours la vigilance
« des gardes pour empêcher les désertions et la
« *rigueur des peines contre les déserteurs*, il ne res-

« tera plus que de faire trouver aux peuples autant « de douceur à demeurer dans le royaume que de « péril à entreprendre d'en sortir. C'est, Monsieur, « ce que vous avez commencé, et que je prie Dieu « que vous puissiez achever selon toute l'étendue de « votre zèle. »

Remarquons en terminant que ces observations sont adressées au marquis de Seignelay, c'est-à-dire au ministre de Louis XIV, chargé de l'exécution de l'édit de révocation. L'auteur de ces lettres ne se contentait donc pas d'émettre des vœux stériles; il a pris un rôle actif dans ce qu'on appelle la persécution; et M. de Sacy a été mal inspiré d'emprunter à M. de La Bédollière une citation de Fénelon pour en appuyer une théorie de la liberté de conscience. Il n'y a vraiment pas lieu de faire pour l'Archevêque de Cambrai une exception à la complicité de tout le dix-septième siècle dans « le crime de Louis XIV. »

Nous avons un peu étendu nos citations; mais il nous a paru utile de faire connaître la tolérance de Fénelon; elle se distingue évidemment de celle de MM. de Sacy et de La Bédollière, deux écrivains d'ailleurs « des plus estimés de notre temps. »

III. — AVEU DE M. DE SACY DE SES ERREURS SUR LES PERSONNES ET LES TEXTES. SON INSISTANCE SUR LA TOLÉRANCE.

M. de Sacy s'exécute. On lit dans le *Journal des Débats* (1er novembre) :

« Une inadvertance n'est pas une ignorance. Des inadvertances, il en échappe à tout le monde, et à de plus savants que nous. Il est vrai que la lettre de Fénelon du 26 février 1686, que nous avons citée, n'est pas adressée au duc de Bourgogne, mais à M. de Seignelay. Que l'*Univers* triomphe là-dessus, peu nous importe ! Pour nous, quand nous remarquons dans nos adversaires des erreurs de ce genre, nous ne prenons pas même la peine de les relever, pas plus que les fautes d'impression.

« Quant au passage de la *Vie de Fénelon* par le chevalier de Ramsay que nous avons rapporté, l'*Univers* le passe sous silence. Faut-il conclure de ce passage qu'en 1708 au moins, Fénelon avait embrassé le principe de la tolérance civile, et que peut-être le spectacle même des mauvais effets produits par la révocation de l'édit de Nantes et par les dragonnades l'avait ramené à ce principe ? Nous ne savons et nous ne voulons rien exagérer. Le principe de la tolérance civile en matière de religion se défend par lui même. Tant mieux pour ceux qui l'ont soutenu à quelque époque que ce soit,

tant pis pour ceux qui l'ont combattu. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les paroles de Fénelon, telles qu'elles se trouvent dans le chevalier de Ramsay, expriment admirablement ce principe et en font voir la profonde sagesse. Ce qu'il y a de sûr encore, c'est qu'il résulte de la correspondance de Fénelon qu'avec le système des dragonnades on aurait tout aussi bien converti les malheureux protestants au mahométisme qu'au catholicisme. Les belles conversions! le glorieux résultat de tant de persécutions! Et l'on empêchait les protestants de sortir de France! Oui, l'on trouve dans les lettres de Fénelon lui-même bien des choses qui nous choqueraient aujourd'hui; il approuve ou il recommande des mesures qui, pour être moins violentes que les dragonnades, sont cependant très-peu chrétiennes et très-peu humaines, tant les hommes les plus éclairés ont de peine à échapper aux préjugés de leur temps! Que l'*Univers* cite ces passages, s'il croit qu'ils honorent Fénelon.

« On agissait autrement au commencement de ce siècle dans l'intérêt de la religion. Le cardinal de Beausset faisait remarquer, dans son histoire de Bossuet, que pas un protestant n'avait été persécuté dans le diocèse de ce grand évêque. On insistait aussi sur les passages des écrits de Fénelon, desquels il semble résulter que les moyens violents en matière de religion répugnaient à sa religion et à son humanité. Il s'en était formé une espèce de préjugé en faveur de Féne-

lon, qu'on se représente difficilement comme un persécuteur. Le cardinal de Beausset cite notamment ses paroles au chevalier de Saint-Georges. Aujourd'hui, c'est tout le contraire : on essaye de réhabiliter les moyens violents, l'achat des consciences, l'emploi des garnisaires, et l'on tient à prouver que Fénelon a été partisan de ces moyens.

« Soit ! Fénelon n'en sera qu'un témoin plus irrécusable, lorsqu'il affirme qu'avec des dragons on aurait tout aussi bien fait de ces prétendus convertis des mahométans que des catholiques. Voilà donc encore une fois ce que valent des conversions opérées par la force ! voilà à quel point l'emploi de la séduction ou de la violence en matière de foi abrutit les consciences et déshonore la religion elle-même ! Nous ne voulions pas prouver autre chose.

« S. DE SACY. »

On aurait mauvaise grâce à insister davantage. Il ne faut pas pousser un adversaire qui s'incline devant la vérité. Nous ne discuterons pas la réserve de ces paroles calculées de manière à ne pas révéler aux lecteurs du *Journal des Débats* en quoi M. de Sacy s'est trompé. Il avoue qu'il s'est trompé sur l'intitulé et sur l'interprétation des documents qu'il a reproduits. Un pareil aveu honore celui qui le fait, et peu de nos adversaires

en seraient capables. Nous ne prétendons plus qu'à nous justifier.

Nous n'avons pas dit que M. de Sacy fût un ignorant. Il a trop d'intelligence et siége depuis trop longtemps dans les bibliothèques publiques pour n'avoir pas banni l'ignorance de son esprit. Mais en relevant l'inadvertance qu'il avait commise, nous nous sommes étonnés à bon droit que la date de 1686 ne lui ait pas révélé son erreur. La passion, et surtout la passion irréligieuse, aveugle les plus discrets. M. de Sacy en est convaincu aujourd'hui.

Il est encore convaincu que Fénelon, en 1686, ne repoussait pas les dragonnades et ne refusait pas de faire concourir à la conversion des âmes la force publique et les avantages matériels dont peuvent disposer les puissances; mais il garde un scrupule au sujet de certaines paroles adressées, dit-on, au chevalier de Saint-Georges, dont nous n'avons point parlé.

« Nulle puissance humaine ne peut forcer le « retranchement impénétrable de la liberté du « cœur. La force ne peut jamais persuader les « hommes; elle ne fait que des hypocrites. Quand « les rois se mêlent de la religion, au lieu de la « protéger, ils la mettent en servitude. Accordez

« donc à tous la tolérance civile, *non en approu-*
« *vant tout comme indifférent, mais en souffrant*
« *avec patience tout ce que Dieu souffre*, et en tâ-
« chant de ramener les hommes par une douce
« persuasion. » (*Vie de Fénelon*, par Ramsay, p. 181.)

Comment concilier cette théorie avec les lettres adressées au marquis de Seignelay, dont nous avons cité des fragments? Faut-il s'attacher à marquer la différence de situation et comparer à Louis XIV, dans toute la plénitude de sa puissance, le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II et prétendant au trône d'Angleterre? Une même doctrine n'a-t-elle pas divers aspects? Souvent des termes qui, pris absolument et séparément, semblaient se contredire, se concilient dans la vérité et dans la logique. Notre-Seigneur disait à ses Apôtres : Ne résistez pas au méchant; si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, tendez la joue gauche. Saint Paul cependant, au moment où on allait le flageller, ne tendit pas les épaules et réclama son privilége de citoyen romain : et à Philippes, où il avait été mis en prison et battu de verges, il refusa de se retirer secrètement et attendit que les magistrats lui eussent fait des excuses, à lui et à son compagnon Silas,

et venientes deprecati sunt eos et rogabant. Saint Paul cependant ne renonçait pas à la foi de Jésus-Christ, et sa conduite pouvait s'accommoder avec la doctrine du divin Maître. Ce divin Maître lui-même enseigne qu'il est doux et humble. Et M. de Sacy nous citait l'autre jour les textes sacrés qui relatent cette bénignité divine. Cependant, dans le chapitre même où saint Matthieu rapporte la révélation de ce mystère de douceur : *discite a me quia mitis sum et humilis*, l'historien sacré rapporte les apostrophes enflammées et menaçantes contre les villes qui ne faisaient point pénitence. Faut-il rappeler aussi les imprécations contre les pharisiens? et ne sait-on pas qu'un jour ce maître, doux et humble, entra dans le temple, renversa les comptoirs et les boutiques, chassa les marchands et les changeurs, les appelant voleurs?

Des contradictions apparentes peuvent donc se fondre dans l'unité d'une même doctrine. On pourrait rechercher si les paroles de Fénelon en 1708 se concilient avec celles qu'il écrivait en 1686 ; peut-être y aurait-il moyen de ne pas les voir aussi opposées entre elles qu'elles le paraissent à M. de Sacy.

Avant de s'appliquer à cette recherche, il fau-

drait surtout savoir si les paroles rapportées par le chevalier de Ramsay ont été véritablement prononcées par Fénelon. Nous ne doutons pas de la candeur de ce chevalier. C'était un protestant converti : l'esprit de douceur de l'Archevêque de Cambrai l'avait touché et converti en 1709, un an après la conversation qu'il a rapportée. Mais il avait beaucoup d'imagination : il s'est mêlé à la franc-maçonnerie; on lui attribue même, sur la religion naturelle et révélée, un ouvrage où Fénelon est cité comme croyant à la métempsycose et à la fin des peines de l'enfer. Pas plus que M. de Sacy, nous ne voulons exagérer; toutefois, nous supposons que de pareilles opinions n'ont pas nui à cette *espèce de préjugé* que les esprits tolérants s'étaient « *formé en faveur de Fénelon.* » En tout cas, le nom du chevalier de Ramsay ne constitue pas une autorité sérieuse. Si les opinions que ce chevalier attribue à l'Archevêque de Cambrai impliquent la moindre contradiction avec celles que Fénelon a écrites et signées, c'est à l'avis écrit et signé qu'il faut s'en tenir. N'est-ce pas là la règle de toute critique? M. de Sacy ne l'ignore pas.

Il essaie d'appuyer du nom de Bossuet les principes de tolérance que Fénelon n'a pas signés. C'est la dernière faiblesse d'un cœur généreux, pour une

cause qu'il reconnaît perdue. Dans toute autre circonstance, un écrivain aussi judicieux que le rédacteur des *Débats* rirait d'une pareille tentative. Il a conscience d'ailleurs du ridicule qu'elle comporte, et même, en l'essayant, il n'ose l'avouer. Le cardinal de Beausset a dit ce qu'il a voulu et ce qu'il a cru. Les opinions de Bossuet sont dans ses écrits; si M. de Sacy veut lire la *Politique sacrée*, il verra comment l'Evêque de Meaux comprenait la tolérance civile en matière de religion : « C'est un principe qui se défend par lui-même. » D'accord. Alors il est inutile de lui donner pour patron Bossuet ou Fénelon. Là a été le tort de M. de Sacy. Il n'y reviendra plus.

Il juge à propos de ne rien dire de la lettre, qu'il a citée deux fois et si singulièrement interprétée, de Fénelon à Bossuet : on comprend que ce soit un endroit sensible; nous ne voulons pas y toucher. Mais il faut répondre à la remarque que dicte à M. de Sacy « l'intérêt de la religion » sur la différence de conduite des catholiques d'aujourd'hui et des catholiques du commencement de ce siècle. Nous ne savons pas ce qui peut motiver ces doléances : la vérité est la vérité; elle n'a rien à dissimuler. L'Eglise catholique a ses doctrines, elle a sa règle de conduite; doctrines et conduite

que ses Papes, ses saints et ses évêques prêchent et démontrent, et où cette sainte Eglise ne peut pas errer. Les principes et les faits que l'Eglise a approuvés, nous les tenons pour bons, pour justes, pour légitimes. Nous n'avons pas d'autre système. Si ces principes dépassent notre raison, nous les regardons néanmoins comme parfaitement raisonnables, parce que l'Eglise est divine ; et nous sommes convaincus qu'une raison humaine, droite, sincère et attentive peut entrevoir quelque chose de cette logique supérieure, à laquelle elle ne peut atteindre complétement et devant laquelle elle est portée à s'incliner.

Si les faits que l'Eglise a approuvés et que ses principes justifient, semblent au premier abord contredire à la justice qu'on est en droit d'attendre de l'Epouse du Christ, nous soupçonnons que les faits ont été altérés par la malice des hommes, les passions des divers partis et aussi les erreurs et les systèmes des beaux esprits comme M. de Sacy, qui ne veulent point reconnaître de règle, et qui, par inadvertance ou par ignorance, se laissent aller à leurs préjugés. Jusqu'à présent une vérification exacte nous a toujours convaincus que ces soupçons étaient fondés.

Nous ignorons si, comme le dit M. de Sacy, on

a cherché, au commencement de ce siècle, à orner et à parer l'Eglise pour la rendre attrayante aux passions humaines. Si on l'a fait, on a eu tort; on a encouragé des esprits graves et instruits, dans les préjugés où nous avons vu M. de Sacy; on a contribué à leur faire croire que les actes inspirés par les doctrines de l'Eglise étaient des préjugés du temps passé; plusieurs qui croyaient s'appuyer sur Fénelon pour attaquer Bossuet, auraient reculé si derrière Bossuet ils avaient vu l'Eglise entière. Les hommes indépendants sont rares : volontiers, on y regarde à deux fois avant de déclarer que des mesures approuvées et justifiées par saint Augustin sont « très-peu humaines et très-peu chrétiennes; » et de bons esprits, plutôt que de renvoyer ainsi ce saint docteur à l'école, aimeraient à croire qu'ils se trompent eux-mêmes, et chercheraient s'ils ne sont pas le jouet de quelque illusion.

Pour en revenir au débat qui nous occupe, en voyant Fénelon, dont la charité et la piété sont connues, et « qu'on se représente difficilement comme un persécuteur, » approuver l'abolition des ordonnances favorables aux huguenots, concourir de tout son zèle aux mesures prises par le Roi, et trouver enfin dans les édits de révocation

une aide efficace et une protection pour ses travaux de missionnaire; et d'un autre côté, en voyant un homme aussi judicieux que M. de Sacy assez aveugle un instant pour se tromper tout à fait, de son propre aveu, sur la valeur de documents qu'il a intégralement sous les yeux, qui sont écrits dans le plus beau et le plus clair français du monde, et qu'il cite le livre en main, on pourrait conclure que beaucoup de passions ont été émues par les ordonnances de Louis XIV; que beaucoup de préjugés se sont formés à leur égard; que peut-être les mesures du Roi n'étaient pas aussi cruelles ni aussi injustes que M. de Sacy a prétendu; que, sans doute, elles ont été autre chose que l'emploi de la violence et de la séduction; que Fénelon ne se serait pas prêté à acheter des consciences, à les « abrutir » ni « à déshonorer une religion » divine qui ne se déshonore point.

Nous ne voulions prouver autre chose.

IV. — LA DERNIÈRE RÉPLIQUE DE M. DE SACY.

Journal des Débats, 4 novembre.

Nous aurions le droit de nous plaindre à notre tour d'une *inadvertance* échappée au journal l'*Univers*. Ce journal suppose que nous avons mis Bossuet au nom-

bre des partisans du principe de la tolérance. « M. de « Sacy, dit l'*Univers*, essaie d'appuyer du nom de « Bossuet les principes de tolérance que Fénelon n'a « pas signés. » Il n'en est rien. M. de Sacy a formellement reconnu que les grands hommes du siècle de Louis XIV avaient partagé l'erreur de ce prince, et notamment Bossuet. « Comment, a-t-il dit, le simple « spectacle de ces fausses conversions qui amenaient « aux pieds des autels tant de gens encore protestants « par le cœur n'ouvrait-il pas les yeux à *Bossuet*, à « Arnaud, à tous les pieux catholiques de cette épo- « que ? » Bossuet a approuvé la révocation de l'édit de Nantes, cela est certain, et nous n'avons jamais ni avancé, ni insinué le contraire. Seulement nous avons fait remarquer qu'au commencement de ce siècle le cardinal de Beausset, dans son *Histoire de Bossuet*, avait soin de noter qu'*en fait* aucun protestant n'avait été persécuté dans le diocèse de ce grand évêque, et insistait avec plaisir sur cette observation dont nous ne garantissons pas d'ailleurs la parfaite exactitude, tandis qu'aujourd'hui une école fanatique et insensée croirait la religion perdue si l'on pouvait prouver qu'un seul des grands évêques du dix-septième siècle a eu assez de clairvoyance ou de charité pour éprouver quelque répugnance à employer la violence et la corruption en matière de foi ! C'est la différence des deux esprits, l'esprit qui régnait au commencement de ce siècle parmi les catholiques et l'esprit qui règne main-

tenant parmi les ultramontains, que nous avons voulu faire ressortir. Cela était clair comme le jour. Et cependant l'*Univers* prétend que nous avons mis ou essayé de mettre Bossuet parmi les partisans du principe de la tolérance !

On peut donc se tromper avec un texte sous les yeux, et ici c'est le sens évident de nos paroles que l'*Univers* a dénaturé, et non un mot qu'il a mis à la place d'un autre par une de ces fautes d'attention qui échappent aux plus soigneux et aux plus consciencieux. Mais tout ceci a réellement peu d'importance. Il est plus grave de faire l'apologie des dragonnades, de présenter la religion catholique comme liée à la cause de l'intolérance et de la persécution, d'approuver les conversions achetées à beaux deniers comptants ou opérées par la force ou par la torture, conversions menteuses qui ne vont pas jusqu'au cœur, et qui déshonorent également le converti et le convertisseur. Voilà le fond de la question. Des inadvertances échappées à une composition rapide, et que nous avons relevées nous-mêmes, n'y changent assurément rien. L'*Univers* a été trop heureux de nous prendre en faute sur ces détails; nous plaignons, quant à nous, profondément ce journal d'être forcé par ses principes à prendre la défense et la responsabilité de tout ce que les passions humaines et les préjugés ont pu mêler dans tous les temps d'odieux et d'inhumain à une religion de charité. Les catholiques du commencement du

siècle étaient beaucoup mieux inspirés, selon nous, lorsqu'ils essayaient de séparer les deux causes, la cause du catholicisme et celle de la persécution !

Restent les paroles attribuées à Fénélon par le chevalier de Ramsay, ces paroles si belles, si sensées, si concluantes en faveur de la tolérance! L'*Univers* voudrait bien en éluder la force, soit en supposant que le chevalier de Ramsay les a mal rapportées, soit en donnant à entendre que ce sont des paroles de circonstance qui ne s'appliquaient qu'à la situation particulière du fils de Jacques II, qui ne pouvait guère, en effet, se flatter de remonter sur le trône sans promettre au moins la tolérance.

Quant au chevalier de Ramsay, l'*Univers* a beau jeu; il n'est pas là pour défendre son exactitude. Quant à Fénelon, tout le monde peut juger si c'est honorer beaucoup sa mémoire que de le faire, selon les circonstances, tolérant en Angleterre et persécuteur en France. Mais quoi! il faut sauver avant tout la grande et sainte cause de la persécution!

S. DE SACY.

Univers, 5 novembre.

Hélas! voici M. de Sacy qui plaide les circonstances atténuantes : il introduit aujourd'hui contre nous une demande reconventionnelle : c'est, je crois, ainsi que cela s'appelle au palais. Il se plaint

d'une « inadvertance » qui nous serait échappée quand nous avons supposé « qu'il avait essayé de mettre Bossuet au nombre des partisans du principe de tolérance. » Il a grande hâte de se justifier d'une pareille erreur. Il confirme nettement sa croyance à l'approbation que Bossuet a donnée à la révocation de l'édit de Nantes. Si M. de Sacy avait eu la même simplicité que nous, et s'il avait reproduit notre article en entier, nous n'aurions pas à revenir aujourd'hui sur ce sujet; les lecteurs des *Débats* sauraient à quoi s'en tenir. Est-il bien utile cependant d'insister, et faut-il prouver que M. de Sacy renouvelle aujourd'hui la timide tentative que nous avons signalée hier? Il affirme qu'en citant l'opinion du cardinal de Beausset sur la conduite de Bossuet vis-à-vis des protestants de son diocèse, il n'entend pas appuyer du nom et de la pratique de Bossuet les principes de tolérance que Fénelon n'a pas signés. Nous voulons le croire. Mais, de notre côté, nous supposons que M. de Sacy, en relevant ce point, avait surtout l'intention de faire croire à ses lecteurs que ses *inadvertances* étaient de même nature que celle qu'il nous suppose aujourd'hui. Il y a quelque différence cependant. Nous avons interprété une intention de M. de Sacy : il s'en défend; nous n'in-

sistons pas. M. de Sacy n'a pas interprété une intention de Fénelon : il a cité, le livre en main, c'est lui-même qui a pris soin de le remarquer, une phrase de Fénelon à Bossuet. Nos lecteurs ne l'ont pas oubliée; ceux du *Journal des Débats* ne savent encore ce dont il s'agit : il s'agit de dragons et d'Alcoran. M. de Sacy a isolé cette phrase du contexte et lui a donné une signification diamétralement opposée à celle qu'elle comporte. M. de Sacy dit que ce n'est pas là « une ignorance. » Nous le savons certes bien ! Il affirme que c'est une « inadvertance échappée à une composition rapide. » Il ne serait pas poli de refuser de le croire.

« Tout ceci, ajoute, M. de Sacy, a réellement fort peu d'importance : » l'important, le grave, le triste, c'est de faire, comme l'*Univers*, l'apologie des dragonnades. Là-dessus M. de Sacy donne à croire à ses lecteurs que nous acceptons et que nous justifions tout ce que lui et M. Weiss ont raconté sur les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes. Il nous paraît que M. de Sacy n'a pas une grande exactitude ; il renouvelle trop souvent les « inadvertances échappées à une composition rapide. » Nous le renvoyons à la conclusion de notre article d'hier; mais son « inad-

vertance » l'empêchera encore de la mettre sous les yeux de ses lecteurs.

Quant au chevalier de Ramsay, M. de Sacy l'abandonne tout à fait : « il n'est pas là pour défendre son exactitude, dit-il ; l'*Univers* a beau jeu. » Et M. de Sacy, où est-il? à quoi lui servent sa plume, son esprit, son éloquence? Quoi! il ne défendra pas ce chevalier, qui s'appuyait sur les conversations de Fénelon pour prouver que l'Archevêque de Cambrai croyait à la métempsycose et à la fin des peines de l'enfer, et qui assurait en outre que c'était la vraie foi de l'Eglise! Nous comprenons que M. de Sacy ne tienne pas beaucoup à la métempsycose : mais la fin des peines de l'enfer ; c'est un beau thème pour un esprit amoureux du principe de la tolérance!

III

AUTRES ADVERSAIRES. MÊMES ARGUMENTS

Le hallali de la presse sur l'*Univers*. Un texte nouveau. M. Rigault. Sa douce idée de la mansuétude de Fénelon. L'*Univers* invoque des documents connus. Discours pour le sacre de l'archevêque de Cologne. Comment M. Rigault sait arrêter ses citations. La correction et le devoir de l'évêque du dehors. La tolérance religieuse n'a pas réussi à Louis XVI, ni à ses successeurs. La doctrine de l'Eglise n'est pas dans les écrits de l'Hospital. Impuissance du pouvoir temporel à forcer les âmes. Accord de Fénelon et de Basville sur ce point. Méprise de M. Weiss. Méprise de M. de Sacy. Jamais Fénelon n'aurait souffert ni réclamé les atrocités qu'on raconte. Le sentiment de M. Ath. Coquerel fils et la pratique de M. Ath. Coquerel père. La tolérance a toujours des limites.

Les réformés au dix-septième siècle. Leur influence et leurs pratiques. Opinion du duc de Bourgogne. M. Coquerel et ses pères martyrs. Distinction qu'on veut faire entre la conversion des courtisans et celle du vrai peuple protestant. Hésitation entre leurs biens et leur religion. Les ministres esprits contagieux et indociles. Les larmes de M. Albert de Broglie.

Univers, 4 décembre 1853.

Il faut revenir sur la révocation de l'édit de Nantes. M. de Sacy garde le silence; mais la thèse

qu'il a soutenue a trouvé de nombreux défenseurs. C'est une thèse commode, qui demande peu d'études et qui prête à l'éloquence. Aussi est-ce un plaisir de voir comme les journalistes s'en donnent à cœur-joie. Tant pis pour Louis XIV! il a été assez malmené ces dernières semaines. On lui a dit son fait avec ensemble.

Il y a parfois dans la presse une touchante harmonie. Elle se fait surtout remarquer les jours où l'*Univers* émet quelque doctrine malsonnante pour les principes de 89. Les divergences cessent aussitôt, et chacun court à l'ennemi; les légers et les graves, les infirmes, les boiteux, ceux qui n'arrivent jamais, tous se précipitent avec une égale ardeur et veulent frapper. Dieu sait quelles armes ils montrent au soleil! Jamais émeute populaire n'exhiba pareille friperie et ne traîna pareille ferraille : c'est vieux, c'est usé, c'est rompu, c'est moisi; ce n'est que rouille, poussière et guenille. Tout cela est formidable. Mais la plupart de ces ravageurs ont peu compris la discussion. Ils sont presque tous tombés d'accord que M. de Sacy avait cité Fénelon un peu à la légère; mais ils ont repris son argumentation et se sont fiés à leur éloquence et à leur logique pour nous condamner derechef et définitivement.

Est-il urgent de discuter aujourd'hui avec M. de Sacy, réédité par le *Siècle* et ses pairs?

Entre eux tous, il n'y en a eu qu'un, un seul, qui ait eu l'esprit, non pas de fournir un nouvel argument, mais de chercher un texte nouveau. C'est M. Rigault, déjà connu de nos lecteurs (1).

Le texte qu'il produit est de Fénelon. Il en coûtait au jeune professeur de renoncer sur notre foi « à la douce idée qu'il s'était faite de la mansué- « tude évangélique de l'Archevêque de Cambrai. « Est-ce là un préjugé d'enfance, dit-il dolemment, « une erreur sucée avec le lait? Le Fénelon chari-

(1) M. Rigault faisait alors ses premières armes dans la *Revue de l'instruction publique*. Il y prenait volontiers à partie l'*Univers*. M. L. Veuillot avait ainsi eu l'occasion de le présenter à nos lecteurs. « La librairie Hachette, disait-il, — l'article se trouve au second volume de la deuxième série des *Mélanges*, — la librairie Hachette publie une *Revue de l'instruction publique* dont les rédacteurs ont deux besognes assidues : la première de dire le plus de bien qu'ils peuvent des livres édités par la librairie Hachette; la seconde de dire le plus de mal qu'ils peuvent de nous. Après la *Presse rel gieuse* et l'*Indépendance belge*, il n'y a guère d'endroit où l'*Univers* soit plus maltraité. Du reste, la librairie Hachette nous fait l'honneur d'y employer son meilleur ouvrier, c'est M. Rigault, un jeune professeur. Il a du zèle et se fera connaître. Dans sa dernière charge, il nous a pris deux à la fois: M. Aubineau pour ses articles sur la révocation de l'édit de Nantes, et moi pour mes réflexions sur l'influence de la littérature dans la société. Ce serait bien du travail s'il s'agissait d'aller au fond des choses! Mais la librairie Hachette n'exige pas qu'on raisonne, et M. Rigault procède lestement. M. Aubineau lui répondra en ce qui le concerne, s'il en a le loisir et la fantaisie... »

L'article de M. Rigault, dont il s'agit, n'est pas entré dans le recueil des *Œuvres* complètes du jeune professeur.

« table et miséricordieux, à l'âme tendre, au cœur
« compatissant, le vrai disciple du Bon Pasteur
« enfin, est-ce un Fénelon faux et chimérique que
« nous avons appris à aimer sur les genoux de
« nos mères, mais qu'il faut désormais connaître
« tel qu'il est par les révélations de l'*Univers?* »

Passons sur l'impropriété de ce langage. Il donnerait à croire que l'*Univers* a découvert et publié des textes ignorés jusqu'à ce jour. Nous n'avons point eu un pareil bonheur. Nous avons cité des documents connus depuis plus de quarante ans. Singulières révélations, citées de mémoire par M. de Sacy, avant d'avoir été faites ! Le texte, que M. Rigault *révèle* à son tour aujourd'hui, est extrait du célèbre discours prononcé au sacre de l'Archevêque de Cologne. Fénelon y parle à un évêque, et il définit le ministère apostolique :

« Si vous ne voulez qu'intimider les hommes et
« les réduire à faire certaines actions extérieures,
« levez le glaive; chacun tremble, vous êtes obéi.
« Voilà une exacte police, mais non pas une sin-
« cère religion. Si les hommes ne font que trembler,
« les démons tremblent autant qu'eux et haïssent
« Dieu. Plus vous userez de rigueur et de con-
« trainte, plus vous courrez risque de n'établir
« qu'un amour-propre masqué et trompeur. Où

« seront donc ceux que le Père cherche, et qui « l'adorent en esprit et en vérité? Souvenez-vous « que le culte de Dieu ne consiste que dans l'a- « mour : *Nec colitur, nisi amando.* Pour faire « aimer, il faut entrer au fond du cœur; il faut en « avoir la clef; il faut en remuer tous les ressorts; « il faut persuader et faire vouloir le bien, de « manière qu'on le veuille librement et indépen- « damment de la crainte servile. La force peut- « elle persuader les hommes? peut-elle leur faire « vouloir ce qu'ils ne veulent pas? Ne voit-on pas « que les derniers hommes du peuple ne croient « ni ne veulent point toujours au gré des plus « puissants princes? Chacun se tait, chacun souf- « fre, chacun parle à sa guise, chacun agit et « paraît vouloir, chacun flatte, chacun applaudit : « mais on ne croit et on n'aime point : au con- « traire, on hait d'autant plus qu'on supporte plus « impatiemment la contrainte qui réduit à faire « semblant d'aimer. Nulle puissance humaine ne « peut forcer le retranchement impénétrable de la « liberté d'un cœur. Pour Jésus-Christ, son règne « est au dedans de l'homme, parce qu'il veut l'a- « mour. Aussi n'a-t-il rien fait par violence, mais « tout par persuasion, comme dit saint Augustin : « *Nihil egit vi, sed omnia suadendo.* L'amour

« n'entre point dans le cœur par contrainte ; cha-
« cun n'aime qu'autant qu'il lui plaît d'aimer ; il
« est plus facile de reprendre que de persuader ;
« il est plus court de menacer que d'instruire ;
« il est plus commode à la hauteur et à l'impa-
« tience humaine de frapper sur ceux qui résistent
« que de les édifier, que de s'humilier, que de prier,
« que de mourir à soi pour leur apprendre à mou-
« rir à eux-mêmes. Dès que l'on trouve quelque
« mécompte dans les cœurs, chacun est tenté de
« dire à Jésus-Christ : *Voulez-vous que nous di-*
« *sions au feu de descendre du ciel pour consumer*
« *ces pécheurs indociles?* Mais Jésus-Christ ré-
« pond : *Vous ne savez pas de quel esprit vous*
« *êtes*. Il réprime ce zèle indiscret. »

M. Rigault trouve ce passage en opposition avec les fragments que nous avons cités des lettres de Fénelon ; il demande à en croire au langage tenu solennellement devant les fidèles au sacre de l'Archevêque de Cologne plutôt qu'aux confidences adressées treize ans auparavant à M. de Seignelay et à Bossuet. Soit sur ce dernier point, quoique le mot de « confidences » y soit singulièrement appliqué.

Mais où M. Rigault trouve-t-il la moindre contradiction entre les paroles prononcées à Lille en

1707 et celles écrites de Saintonge en 1686 ? Dans les unes comme dans les autres, nous trouvons la doctrine de l'Eglise. M. de Sacy verrait bien comment les choses concordent. On ne peut exiger de M. Rigault autant de perspicacité ; il a encore besoin d'aiguiser son esprit ; mais il devrait se défaire d'une certaine légèreté qui le porte à invoquer des documents en les citant de mémoire sans doute, ou en ne les lisant pas en entier, ou en en retranchant ce qui ne convient pas à sa thèse. De la sorte, en effet, il court risque de ne pas donner la doctrine de Fénelon ; mais il peut présenter avec les paroles de Fénelon la doctrine de M. Rigault, qui n'y perdra rien.

Cette doctrine est ingénieuse, elle est honnête, elle a pour but de protéger l'Eglise, comme on la protége à l'Université, et de lui donner des héros « charitables, miséricordieux, à l'âme tendre, au cœur compatissant, » comme on les aime à l'Université. Par malheur, la charité de l'Eglise ne ressemble pas toujours à celle que l'Université chérit et exalte. Si M. Rigault avait voulu lire une ligne de plus du sermon de Fénelon qu'il cite, il eût vu que, dans le ministère et dans la charité apostoliques, Fénelon comprend aussi la correction :

« Il ne faut s'en servir qu'à l'extrémité, dit-il, « et en la tempérant avec beaucoup de précau- « tions. »

Dans la première partie de son discours Fénelon parle aussi de la protection que l'Evêque du dehors doit aux saints canons et qu'il doit tourner contre les *novateurs*, les *esprits contagieux et indociles*, ceux enfin *qui refusent la correction*, et il rappelle aux princes qu'ils périront s'ils ne servent point l'Eglise.

Nous ne voyons pas qu'en France les successeurs de Louis XIV qui, depuis Louis XVI, ont voulu établir et respecter la tolérance religieuse, aient donné un démenti aux menaces du Psalmiste que rappelait Fénelon.

Ce dernier point, du reste, n'est pas en cause. Il est certain que le dix-septième siècle a partagé l'avis complet de Fénelon sur la charité et la correction, sur la protection des saints canons et le service dû à l'Eglise par le prince. Il plaît aujourd'hui de changer tout cela, et M. Rigault cite L'Hospital. C'était un assez triste ministre, qui aimait à faire des pièces d'éloquence. Sa faiblesse et sa connivence ont fomenté les guerres civiles; il était si tolérant qu'on a pu douter s'il était catholique comme il en faisait figure, huguenot

comme ses enfants, ou juif comme ses pères. L'avis de L'Hospital peut être considérable néanmoins; mais, malgré le témoignage de M. Rigault, pour connaître la doctrine de l'Eglise catholique, il vaut mieux s'en rapporter à saint Augustin, au risque d'être un peu scandalisé. Ce saint, en justifiant l'intervention de la force contre les donatistes, ne manquait pas à la charité, non plus que le pape Innocent XI, Bossuet et Bourdaloue, en approuvant la révocation de l'édit de Nantes. Ni les uns ni les autres, d'ailleurs, n'ont demandé à la force de convertir les âmes. Dans ses lettres de Saintonge, comme dans le discours de Lille, Fénelon a reconnu l'impuissance du pouvoir temporel à forcer la liberté des âmes. Le Roi n'ignorait pas et tous ses agents proclamaient cette impuissance, car on était dans un siècle où les principes de la religion catholique étaient assez connus. L'intendant du Languedoc, Basville, « l'obscurantiste, le despotique et l'atroce Basville, » comme dit agréablement M. Athanase Coquerel fils (1), écrivait au Roi au sujet des conversions du Languedoc :

(1) C'était dans le *Lien*, je crois, que M. Ath. Coquerel fils, aujourd'hui de la faction la plus avancée des protestants libéraux, faisait écho à l'Université et au *Journal des Débats*, en vilipendant Louis XIV, les évêques du dix-septième siècle et tous les serviteurs de la monarchie.

« Le plus assuré et le plus solide de tous les « expédients pour faire de véritables catholiques, « c'est de trouver le moyen de mettre de bons « prêtres dans les paroisses. Si le curé est bon, « et d'un mérité distingué, les paroissiens ne ré- « sisteront pas à ses soins assidus : l'expérience « l'a fait connaître en plusieurs endroits. C'est « où consiste la principale difficulté... Pour re- « médier à un si grand besoin, le seul moyen est « d'établir de bons séminaires dans les diocèses « remplis de nouveaux convertis, et de fournir « tous les secours nécessaires aux évêques « pour ces établissements, et dans les endroits « où ils peuvent former des ecclésiastiques tels « qu'il les faut pour instruire, gagner entière- « ment les cœurs. Les missionnaires que le roi a « la bonté d'entretenir font du bien : mais il n'est « pas comparable à celui qu'un curé, qu'ils re- « garderont comme leur véritable pasteur, pourra « faire, s'il sait se faire aimer et estimer.

« S'il était possible encore d'avoir quelques « petits fonds d'aumône, pous assister de pauvres « familles dans leurs besoins sans que l'on sût « qu'il y eût pour cela des fonds destinés, ce serait « un bon moyen pour les attirer doucement à « l'Eglise et les empêcher de regretter le consis-

« toire dont ils tiraient de grands secours (1). »

Ce sont bien là les principes de Fénelon, ce sont les moyens qu'il propose, ce sont presque les expressions qu'il emploie. Une telle coïncidence n'altère en rien la réputation de douceur et de charité de l'Archevêque de Cambrai.

Le concours de la puissance civile en ces matières de conscience s'allie avec la charité. Pour rejeter la correction, la protection des saints canons et le service dû par le prince à l'Eglise, on ne peut pas faire deux parts. M. de Basville, l'atroce et sanguinaire Basville, et les autres exécuteurs des ordres de Louis XIV, n'ont pas demandé autre chose que ce que demandait Fénelon. Fénelon a partagé leurs travaux, il s'est uni à leurs efforts. Il semble difficile de ne pas modifier les opinions émises par les protestants, recueillies par M. Weiss et adoptées par M. de Sacy, sur les souffrances infligées aux réformés du dix-septième siècle. Jamais en effet Fénelon n'aurait retenu ses cris d'indignation, jamais il n'aurait engagé le ministre de Louis XIV à se montrer inflexible, jamais il ne l'eût entretenu de la nécessité d'imprimer la crainte, s'il eût été question de brûler

(1) Mémoire de M. de Basville à Bossuet sur les nouveaux catholiques.

les pieds des protestants à petit feu, de leur rompre les bras et les jambes, de cracher au visage des femmes, de les faire coucher nues sur des charbons ardents ! Est-il nécessaire de discuter de pareils faits? Les récits les plus pathétiques tombent devant cette complicité avouée et reconnue de Fénelon aux mesures prises contre les réformés. Tout le monde n'a pas la logique de M. Athanase Coquerel fils. C'est à un ministre protestant seul, et à un ministre protestant animé du plus doux esprit de tolèrance, qu'il appartient de proclamer que Fénelon, étant un vrai catholique, fut par conséquent persécuteur et cruel. Des esprits moins échauffés sur la tolérance auraient cherché un milieu. M. Athanase Coquerel soupçonne même qu'il a dit une énormité ; et, pour l'amoindrir, il ajoute que Fénelon cessa d'être « jeune, ambitieux et persécuteur » pour devenir « plus âgé, désillusionné, moins catholique et plus chrétien. » C'est entrer dans les visions du chevalier de Ramsay ; nous n'y suivrons pas M. Coquerel.

Les sages du jour peuvent s'opposer au service dû à l'Eglise par le prince. Le prince doit toujours hommage à la vérité, et il est forcé de la défendre. Cette défense est la condition de vie de tout pouvoir. On a beau proclamer la tolérance et recon-

naître la liberté des cultes et la liberté des consciences, il vient un jour où, sous peine d'être dévoré, il faut prendre les armes contre la liberté et faire le coup de feu avec la tolérance. Les expériences ne sont pas assez éloignées de nous pour être oubliées. Comment M. Athanase Coquerel fils ne se rappelle-t-il pas que M. Athanase Coquerel père, exempt d'ambition sans aucun doute, et sans aucun doute aussi plus chrétien que catholique, à un âge d'ailleurs où l'on est désillusionné, a fait quelque temps partie du pouvoir souverain de la France, et qu'à ce titre il a combattu la liberté de conscience? Le principe de la tolérance ne pesait pas beaucoup à son esprit le jour où, membre de la majorité conservatrice de l'Assemblée constituante, il a ordonné la fermeture des clubs, relevé le pouvoir dictatorial, soumis l'esprit à la force armée et sanctionné les proscriptions ordonnées par le général Cavaignac. Les malheureux qu'on envoyait en Afrique n'avaient-ils pas « une part de vérité? » Plusieurs d'entre eux, au milieu de leurs blasphèmes, ne reconnaissaient-ils pas le Christ, et ne voulaient-ils pas, eux aussi, interpréter librement les enseignements divins? De quel droit les arracher à leur patrie et à leur famille pour les jeter, sous prétexte de coloni-

sation, en proie à la misère, aux fièvres et à la mort? Pourquoi leur ravir la liberté de manifester leurs pensées, de répandre partout la lumière et le progrès qu'ils croyaient posséder? Pourquoi leur retirer ces clubs qui, au même titre que le prêche, étaient pour un grand nombre d'entre eux une fête, un enseignement et un culte? Louis XIV en a-t-il fait beaucoup davantage contre les protestants? A-t-il procédé plus inhumainement? C'est un problème si on veut; mais le plus ou moins de sévérité ne change rien au principe. En tous cas, M. Coquerel père, non plus qu'aucun des législateurs de cette époque, ni aucun des citoyens qui sont, et avec trop de raisons, descendus dans la rue au jour du danger, n'est en droit de reprocher au grand Roi d'avoir employé la force pour défendre la vérité.

A en croire, il est vrai, les témoignages protestants, que M. de Sacy a acceptés avec trop de simplicité, personne n'était plus tranquille, meilleur et plus utile Français que les Réformés du dix-septième siècle. Ils étaient à peine un million au milieu des vingt-cinq millions d'habitants qu'on comptait alors en France; mais ce million comprenait toute la gloire, la richesse et l'intelligence de la patrie. A lui seul il formait l'armée, la ma-

rine, le commerce, l'industrie, l'administration, la science et les lettres de la France. Il était le refuge de la probité, de l'honneur et des mœurs. Rien n'était plus pacifique et surtout plus dévoué au prince. Aucun projet de révolte ne germait dans ces esprits égarés; ils n'entraient dans aucune lutte, dans aucune intrigue contre la constitution de la France. Ils s'étaient détournés de la voie de leurs ancêtres; ils ne conspiraient plus : ils ne voulaient que concourir pacifiquement au progrès et au bien-être de tous. C'est la thèse de M. Weiss, celle de M. de Sacy, celle que toute la presse a reprise ces derniers jours. A cela, le duc de Bourgogne répond : « Il est vrai que sous le règne « actuel ils ont causé moins de désordre que sous « les règnes précédents; mais encore ils se sont « rendus coupables de quelques violences et d'une « infinité de contraventions aux ordonnances. « Malgré leurs protestations magnifiques de fidé- « lité et leur soumission en apparence la plus « parfaite à l'autorité, le même esprit inquiet et « factieux subsistait toujours et se trahissait quel- « quefois. Dans le temps que le parti faisait des « offres de service et qu'il les réalisait même, on « apprenait par avis certain qu'il remuait sour- « dement dans les provinces éloignées et qu'il

« entretenait des intelligences avec l'ennemi du « dehors. Nous avons en main les actes authenti- « ques des synodes clandestins dans lesquels ils « arrêtaient de se mettre sous la protection de « Cromwell dans le temps où l'on pensait le moins « à les inquiéter, et les preuves de leurs liaisons « avec le prince d'Orange subsistent égale- « ment (1). »

Le duc de Bourgogne était en position d'être bien informé ; il est difficile de contester son témoignage. Toutefois ce prince était peut-être intéressé à défendre la légitimité et la modération des mesures prises par son aïeul. Il était en outre imbu des doctrines de Fénelon : cet élève docile pensait qu' « un roi peut et doit s'opposer à ce qu'on corrompe le peuple par l'erreur; » il assurait qu' « il est du pouvoir et du devoir d'un roi de prêter son épée à la religion, non pour la propager, mais pour réprimer et châtier les méchants qui entreprennent de la détruire; » il affirmait enfin que « si un roi n'a pas le droit de commander aux consciences, il a celui de pourvoir à la sûreté de l'Etat et d'enchaîner le fanatisme qui y jette

(1) *Mémoire du duc de Bourgogne.* Vie de ce prince, par l'abbé Proyart.

le désordre et la confusion (1). » Ces doctrines sont peut-être surannées, elles ne sont pas dans le goût du jour; néanmoins quelques esprits les trouvent encore judicieuses. Bossuet, Fénelon, le pape Innocent XI et le duc de Bourgogne, appuyés de saint Augustin, ne sont pas généralement reconnus pour des fanatiques, et leurs opinions ne paraissent pas méprisables, odieuses et ridicules à tout le monde. Les amis de la tolérance sont trop pressés.

Ils ne contestent pas seulement le principe, ils blâment aussi l'exécution des mesures prises par Louis XIV contre les réformés. M. Coquerel ne manque pas de parler de « ses pères les martyrs. » C'est le langage de la secte; elle s'entretient toujours des persécutions qu'elle a supportées. Mais au dix-septième siècle, outre la vérité qui, selon la doctrine de saint Augustin, est nécessaire pour former des martyrs, quelque chose manquait aux protestants. Le témoignage de Fénelon est formel sur « le caractère lâche et intéressé » de ces peuples et leurs dispositions à suivre l'Alcoran, si on leur montrait les dragons. Basville insiste aussi sur leur facilité à commettre des sacriléges, si on

(1) *Mémoire du duc de Bourgogne.*

leur laissait croire cette démonstration abominable utile à leurs intérêts.

L'édit de révocation n'a pas ordonné, il a constaté la ruine du protestantisme. Les protestants, pour s'exempter d'un impôt, avaient, presque partout, renoncé d'eux-mêmes aux priviléges accordés par les anciens édits à leur religion. Presque partout les temples avaient été fermés ou détruits, et les populations avaient renoncé au prêche. Les premières conversions qui entraînèrent Louis XIV et son conseil à la révocation de l'édit de Nantes étaient, assure-t-on, celles des courtisans et des nobles, qui voulaient acquérir les bonnes grâces du monarque : la résistance énergique et glorieuse se rencontra lorsqu'on arriva au vrai peuple protestant, à ce qu'on appelait, sous le dernier règne, la classe moyenne, le peuple actif, industrieux, commerçant, éclairé, riche. M. de Sacy a accueilli volontiers cette thèse qui flatte ses préjugés de partisan de la monarchie constitutionnelle; il ne s'est pas assez méfié d'une manière particulière aux protestants de composer leurs histoires. Les faits ne s'accommodent pas toujours avec leurs assertions. La moitié de la population du Béarn, qui se convertit en 1684 et au commencement d 1685, ne comptait-elle

que des nobles et des courtisans ? N'y avait-il pas de ce qu'on veut appeler le vrai peuple, des commerçants, des manufacturiers, des hommes riches et éclairés, parmi les cent trente mille conversions des généralités de Bordeaux, de Montauban, de Poitiers et de Limoges, ni parmi les deux cent mille protestants du Languedoc et du Dauphiné, dont il restait à peine six mille en 1685 ? Les villes de Nîmes, de Montpellier et tant d'autres, où les protestants étaient en majorité, et qui se convertirent par délibérations, n'étaient-elles composées que de courtisans ?

Toutes ces conversions accomplies avant la révocation de l'édit de Nantes n'étaient pas sincères; on le proclame, on l'avoue, on en fait honte au Roi. La honte ne retombe-t-elle pas un peu sur la prétendue religion réformée ? Ces nouveaux convertis n'étaient pas tous hypocrites, d'ailleurs; beaucoup de ceux qui entrèrent dans l'Eglise par des considérations humaines, ne tardèrent pas, selon la remarque de saint Augustin, à être changés par les bons enseignements et les saintes leçons de la vérité; toutefois, une grande partie des huguenots conserva son affection au culte qu'ils avaient abjuré. « Leur disposition, dit Basville, fut de balancer « quelque temps entre leurs biens et leur religion;

« l'attachement qu'ils ont à leurs biens l'em-
« porta. »

Une pareille résolution est bien marquée du sceau de la sagesse moderne; mais assurément elle n'a jamais produit beaucoup de martyrs.

Pour rendre sérieuses les conversions, il fallait éloigner les ministres, « ces esprits contagieux et indociles » que signale Fénelon, et dont tout l'effort était d'entretenir les espérances folles des nouveaux convertis et de les flatter que le résultat de la guerre serait de faire rouvrir les temples. Le fanatisme, qu'ils réveillèrent, eut souvent besoin d'être réprimé. Dans cette répression comme dans les premières mesures qui amenèrent les conversions, il y eut des excès. Qui en doute? Toutefois, ces excès, toujours impossibles à éviter, furent assez peu graves, dans les premières années de la révocation, pour ne pas empêcher Fénelon d'insister auprès des ministres de Louis XIV, sur le besoin de montrer à ces peuples une main toujours levée et prête à les frapper. Ces excès non plus n'empêchèrent pas le pape Innocent XI de louer Louis XIV d'avoir aboli les priviléges des hérétiques. C'est à cet éloge, nous l'avons déjà dit, que nous voulons nous en tenir, sans examiner en détail les rigueurs exercées contre les anciens calvinistes. Les mal-

heurs des hommes sont toujours dignes de pitié. Mais par quelle singularité s'apitoyer de préférence sur les malheurs des hérétiques? Pourquoi M. le prince Albert de Broglie, par exemple, un jeune sage en qui la sagesse n'attend pas le nombre des années, en rappelant que les protestants étaient obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques, verse-t-il aujourd'hui tant de larmes amères? En versait-il naguère d'aussi éloquentes et de la même amertume sur les douleurs des catholiques refusant de livrer leurs enfants aux colléges de l'Université, lui qui s'élevait, dans la *Revue des Deux Mondes*, contre les efforts des évêques français réclamant, au temps du monopole de l'Université, la liberté des pères de famille? Quoi! ne voit-il aucune compensation au malheur des protestants contraints à laisser pénétrer la vérité dans le cœur de leurs enfants? Fénelon avait bien autant de tendresse, de charité et de lumières que M. Albert de Broglie : il conseillait au ministre de Louis XIV d'obliger les nouveaux convertis à envoyer leurs enfants aux écoles catholiques, et il ne pleurait pas tant sur le déchirement des entrailles paternelles des protestants. Il est bon de pleurer et de s'indigner; encore faut-il que ce soit à juste titre. M. de Broglie déplore les nom-

breux sacriléges où la révocation de l'édit de Nantes a obligé les huguenots. Comment un écrivain, qui vise à être sérieux, imagine-t-il que le gouvernement de Louis XIV ait commandé des sacriléges et ait pu y voir la gloire de Dieu et la prospérité du royaume? Les citations que nous avons déjà faites de Basville et de Fénelon ont indiqué la réserve apportée en cette matière (1). Les rapports des intendants de 1698 et de 1700 indiquent le nombre des nouveaux convertis restés huguenots de cœur et ne donnant aucune marque de culte religieux. Ils n'étaient donc pas contraints à s'approcher de la table sainte sans discerner le corps et le sang de Notre-Seigneur, et les larmes de M. de Broglie sont superflues.

Nous nous arrêtons. Il y aurait trop à faire à relever toutes les assertions absurdes répandues sur l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes. Nous nous réservons seulement de montrer, dans le livre de M. Weiss, un exemple de la manière dont les écrivains protestants façonnent les documents historiques.

(1) « Tout le monde convient, écrivait encore Basville à Bossuet, qu'il ne faut en aucune manière les presser pour recevoir les sacrements. » Il disait aussi : « Ceux qui font des difficultés raisonnent comme si on voulait faire communier par force les nouveaux convertis, dont on est très-éloigné. »

IV

DU LIVRE DE M. CH. WEISS L'*Histoire des réfugiés protestants*, ET DES CONSÉQUENCES INDUSTRIELLES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Objections contre la révocation de l'édit de Nantes, au sein du conseil du Roi. Réponse du Roi. Ce que Louis XIV subordonnait est de nos jours l'intérêt dominant. La révocation de l'édit de Nantes a-t-elle affaibli l'Etat? Chiffre de l'émigration. Documents défectueux. Les rapports des intendants (1698) ont besoin d'être contrôlés. — Contrôle du rapport sur la généralité de Tours. Comparaison avec celui de la généralité de Lyon. Les chiffres de celui de Tours fabuleux. M. Weiss les élague. — L'état civil de Tours. Progression de la population après la révocation. Décroissance en 1689. — Mansuétude et impartialité de l'historien. Il avait le droit de ne pas faire de recherches. Ce qu'il ne devait pas taire. Le chiffre des émigrés de Tours, constaté par Miromesnil; celui que donne M. Weiss. — Son art. Sa passion. — La ville de Lyon. Celle de Villefranche. — Perfection de l'art. — La Champagne. Metz: le pays messin et le Brandebourg. Laval, le Mans et Mayenne. La Provence et ses 72,000 protestants. Les bourgades sont des capitales. La Bourgogne et le tiers de sa population huguenote. Bourges. L'Auvergne. Ambert. Elbeuf. Louviers. Darnetal. Leur prospérité attestée par l'intendant est une ruine pour M. Weiss.

— Les toiles de Bretagne et le commerce de Morlaix. Les tolies de Coutances et l'intendant Foucault. — Conclusion: le duc de Bourgogne avait raison. Une bourgade de la Saintonge et une opinion de Louis XIV.

Univers, 19 décembre 1853.

Lorsque Louis XIV proposa dans son conseil de prendre une dernière décision sur l'édit de Nantes, quelques objections lui furent présentées. Les huguenots s'attendaient au coup qui allait les frapper, leurs mesures étaient peut-être déjà prises, ils pouvaient avoir recours aux armes et, appuyés des princes étrangers, causer du désordre dans le royaume. Le dauphin remarqua en outre qu'en supposant que la paix ne fût pas troublée, un grand nombre d'entre eux sortiraient du royaume, « ce qui nuirait au commerce et à l'agriculture, et par là même affaiblirait l'État. » Le Roi répondit; au rapport du duc de Bourgogne, il trouva la question d'intérêt peu digne de considération, comparée aux avantages d'une mesure qui rendrait à la religion sa splendeur, à l'État sa tranquillité et à l'autorité tous ses droits (1).

Ce qui paraissait peu digne de considération à Louis XIV est devenu de nos jours l'important et l'essentiel. La prospérité de la religion, l'intégrité

(1) *Mémoire du duc de Bourgogne.*

de l'autorité, la paix même de l'État ne préoccupent les hommes qu'autant que les intérêts matériels sont touchés. Pour condamner la révocation de l'édit de Nantes, on ne s'arrête à aucune des considérations qui parurent graves aux yeux de Louis XIV; on se fait fort de celles qu'il méprisait. On veut calculer les avantages matériels que la France a perdus, et ceux que les puissances rivales ont acquis par cette mesure. Les protestants, toujours occupés à satisfaire l'esprit du jour dans toutes ses tendances, n'ont pas manqué de tourner leurs critiques de ce côté. En exagérant les dommages apportés à la France, on caresse les préjugés de notre siècle, qui met la gloire et la prospérité des États dans le nombre de leurs richesses et celui de leur population; tout à la fois ainsi, on blâme Louis XIV, qui n'aurait pas vu les résultats de la mesure qu'il adoptait, et l'on exalte le courage des églises réformées, qui auraient sacrifié leur repos à leur foi.

Si l'on arrivait à ces dernières conséquences en respectant la vérité, il resterait à examiner leur valeur; mais nous voulons aujourd'hui chercher seulement comment elles s'accordent avec les documents historiques. Louis XIV, en trouvant la question d'intérêt peu digne de considération, s'est-

il trompé, en effet? A-t-il poursuivi les avantages moraux qu'il indiquait, la splendeur de la religion, la tranquillité de l'État et les droits de l'autorité, en politique aveugle? A-t-il voulu les acquérir si chèrement qu'il les a même compromis par cet affaiblissement de l'État, cette ruine de l'agriculture et du commerce, prévus par le Dauphin? Voilà le problème. Il sera résolu tout entier par un seul chiffre, celui de l'émigration protestante. Malheureusement ce chiffre n'est encore connu que par voie d'appréciation. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il varie quelque peu. Le duc de Bourgogne, s'appuyant sur les rapports des intendants, propose comme une exagération manifeste celui de soixante-sept mille. M. Weiss, affirmant qu'il n'existe pas d'autres documents que ces rapports, suppose que le chiffre de l'émigration monte bien à trois ou quatre cent mille (1).

Le duc de Bourgogne avait raison, à notre avis, de dire que le chiffre de 67,732 représentait au delà du nombre des émigrés. Ce prince remarquait que les rapports des intendants des généralités (2) reproduisaient parfois des bruits populaires

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 104.
(2) Ces rapports sont datés des années 1698 et 1699. Ils sont conservés à la Bibliothèque nationale et faisaient partie du fonds des manuscrits de Mortemart.

dénués de fondement, ne pouvant soutenir le plus léger examen et souvent contradictoires.

Ainsi, dès l'origine, les premiers renseignements de la statistique officielle étaient fabuleux; et les intendants du dix-septième siècle n'avaient pas plus de scrupule que les préfets de nos jours à fournir des chiffres imaginaires.

On comprend qu'un historien cherche à vérifier les renseignements fournis par des sources aussi suspectes. En compulsant les histoires locales, on pourrait rencontrer quelque lumière.

Par exemple, l'intendant de la généralité de Tours, Hue de Miromesnil, fait un tableau magnifique (1) du commerce de cette ville au temps de sa splendeur. Huit mille métiers et sept cents moulins travaillaient deux mille quatre cents balles de soie par an; vingt mille ouvriers fabriquaient les étoffes, et quarante mille personnes étaient occupées à dévider les soies. Voilà des nombres imposants. Sont-ils empreints d'exagération? L'intendant de Lyon (2) les contredit en quelque chose. C'est par Lyon que passaient toutes les soies du royaume; et les deux mille quatre cents balles fabriquées à Tours se réduisaient, selon l'intendant

(1) Fonds Mortemart, n° 104.
(2) D'Herbigny. Fonds Mortemart, n° 91.

de Lyon, à quinze cents expédiées de cette ville.

Une pareille différence pouvait engager à rechercher si, dans les assertions de l'intendant de Touraine, les chiffres des métiers, des ouvriers et des soies fabriquées sont dans une juste proportion. On n'avait pas besoin de recourir aux hommes de l'art. L'intendant de Lyon assure que cette dernière ville avait possédé dix-huit mille métiers ; si les huit mille métiers de Tours occupaient, tant au dévidage qu'à la fabrication, soixante mille personnes, ceux de Lyon en auraient employé près de cent quarante mille. Nous ne tenons pas compte du moulinage. L'intendant de Lyon assure cependant que la population de cette ville n'a pas dépassé, au temps de sa plus grande prospérité, le chiffre de quatre-vingt-dix mille âmes.

M. Weiss a-t-il vu cette contradiction? Est-ce pour l'éviter qu'il a réduit les métiers de Lyon à treize mille (1)?

D'après les données de Miromesnil, ces treize mille métiers auraient exigé encore, pour le tissage et le dévidage, quatre-vingt-cinq mille personnes; et à Lyon, cinq mille seulement seraient restées en dehors du travail de la soie. Quand cette ville

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 328.

eût été, par ordonnance royale, réservée à des ouvriers en soie, le nombre de leurs enfants en bas âge eût excédé ce chiffre de cinq mille.

Il y a ici contradiction évidente entre les deux intendants de Tours et de Lyon, et, sans recourir à d'autres documents, la moindre réflexion suffit à démontrer que les renseignements reproduits par M. Weiss sont impossibles.

Selon Miromesnil, en effet, la fabrication de Tours, en 1698, n'employait plus que sept à huit cents balles de soie, et quatre mille personnes suffisaient à les dévider : les quarante mille du temps de la prospérité auraient alors dévidé, non pas deux mille quatre cents, mais bien sept à huit mille balles de soie. Or, la consommation de la France, tant pour la fabrique des étoffes que pour les autres usages, ne s'élevait qu'à six mille balles de soie par an.

La prospérité de Tours devient donc un peu fabuleuse. Tout confirme cette induction. Hue de Miromesnil se contredit lui-même sur l'époque de cette prospérité. Tantôt il la reporte à trente ans au delà du moment où il écrit, c'est-à-dire vers 1668; tantôt il place toute cette splendeur au temps du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire plus de vingt ans avant la date que nous venons de relever.

C'est au temps de Richelieu, en effet, que la fabrique de Tours a été le plus prospère; mais jamais cette prospérité n'a atteint les chiffres fantastiques où se complaît M. Weiss. Il l'a senti lui-même. Pour donner plus de vraisemblance aux assertions de Miromesnil, il les a diminuées; il a supprimé les 20,000 ouvriers et apprentis occupés sur les métiers, de sorte que, dans l'*Histoire des réfugiés protestants*, la fabrique de Tours offre cette singularité qu'elle ne fabriquait pas : elle moulinait, elle dévidait, mais elle ne tissait pas la soie: elle avait 40,000 dévideurs et pas un tisseur. On ne peut accepter une pareille correction. M. Weiss en conviendra. Mais il est difficile de comprendre comment il a pu se résoudre à accepter et à reproduire en deux endroits de son livre cette fable des 40,000 dévideurs de Tours (1).

Nous avons sous les yeux un curieux et intéressant travail sur le mouvement de la population de cette ville (2). L'auteur, en s'appuyant sur les actes de décès et de naissance, établit que la population de Tours ne s'éleva jamais au-dessus de 50,000 âmes. En comprenant les enfants, cela ne

(1) T. I, p. 104 et p. 128.
(2) *Recherches historiques et statistiques sur l'hygiène de Tours et sur le mouvement de la population*, par Alex. Giraudet, docteur en médecine. In-8. Tours.

ferait pas les 40,000 dévideurs et dévideuses signalés par Miromesnil.

Dans quelle proportion la religion réformée entrait-elle dans ce nombre de 50,000? Les protestants avaient leur état civil : les registres en sont déposés aux archives de la mairie de Tours avec ceux des paroisses. M. Giraudet les a compulsés. Au temps du cardinal de Richelieu et de la plus grande prospérité de Tours, le chiffre des naissances protestantes montait annuellement à 50. On le voit décroître ensuite. Plus de trente ans avant la révocation de l'édit de Nantes, depuis 1652, la moyenne annuelle varie entre 30 et 37.

La révocation de l'édit de Nantes enleva aux protestants l'état civil, et le chiffre des naissances catholiques subit immédiatement une augmentation : cette augmentation est de 30 naissances la première année. La révocation est du mois d'octobre 1685. Cette année-là, les registres de baptême constatent 1,528 naissances catholiques dans la ville de Tours; et l'année 1686, on en compte 1,558. La progression continue ensuite. Le chiffre monte à 1,568 en 1687 et à 1,607 en 1688. Ainsi, en 1688, la population de la ville de Tours était supérieure de plus de 2,500 à la po-

pulation catholique de 1685, et de plus de 1,500 à la population totale catholique et protestante de cette même année.

C'est là un résultat inattendu, il faut le reconnaître. Les registres de l'état civil de la ville de Tours n'ont pas de passion. On peut les compulser, on verra comment la révocation de l'édit de Nantes a porté un coup décisif et fatal au commerce et à la prospérité de cette ville.

Si on faisait partout les mêmes recherches, on arriverait certainement aux mêmes résultats. Les années qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes furent des années de prospérité. Selon l'expression du duc de Bourgogne, on n'y sentit pas le vide que l'émigration, assure-t-on, aurait fait en France. Le poids des impôts et les charges de la guerre ne commencèrent à se faire sentir qu'en 1689, au moment de la terrible campagne du Palatinat. Les campagnes des années suivantes pesèrent lourdement sur la France décimée par la famine et les mortalités. La détresse devint extrême : la population et le commerce diminuèrent rapidement à Tours comme dans toute la France.

Que le lecteur se rassure, nous n'avons pas l'intention de soumettre toutes les villes, dont parle M. Weiss, à une pareille vérification. Nous nous

sommes étendus sur Tours parce que la ruine de cette ville par la révocation de l'édit de Nantes est célèbre et généralement acceptée. Il était utile d'ailleurs de montrer qu'on peut étudier sur d'autres documents et des documents plus exacts que les rapports des intendants, les dommages causés par la révocation de l'édit de Nantes. Mais les investigations nécessaires à un pareil travail rebuteraient la patience d'un seul historien, et il ne faut pas reprocher à M. Weiss de ne l'avoir pas entrepris. On a beau se targuer d'impartialité et se piquer du simple désir de raconter l'histoire, il faut un peu de passion pour soutenir le travail. L'amour de la vérité ne suffit pas, non plus que le souverain esprit de mansuétude que le *Journal des Débats* remarque dans l'*Histoire des réfugiés protestants*.

Hélas! cette impartialité et cette mansuétude mènent quelquefois assez loin le lecteur! Ce sont ces voyages loin de toute vérité et même de toute convention que nous avons à signaler. Il ne faut pas être sévère. Sachons compatir aux faiblesses humaines. Qu'on ne vérifie rien, qu'on ne compare rien; nous y consentons de grand cœur! Qu'on emploie au profit des préjugés et des entêtements de sectaire tous les docu-

ments qui ne sont pas réfutés, même lorsque les erreurs sont manifestes : c'est le droit peut-être, non pas le droit de la vérité, mais le droit de l'histoire telle qu'elle est comprise, de nos jours, au sein de l'Université. C'est aux catholiques et non pas aux protestants de contester les grandes proportions données à l'émigration de 1685, et le vilain rôle et les tristes résultats attribués à une politique qui a été sanctionnée par l'approbation des évêques et des papes, et dont les maximes étaient puisées dans les enseignements de l'Eglise. Mais le droit et le devoir commun doivent être de garder, sinon un peu de mansuétude, du moins un peu de scrupule et de véracité dans l'interprétation des documents. Il ne peut pas être légitime de les mutiler de manière à exagérer leurs assertions; il n'est pas loyal de leur faire dire le contraire justement de ce qu'ils disent. Sera-ce trop d'exiger de l'historien des *Réfugiés protestants* cette légitimité et cette loyauté d'interprétation?

M. Weiss avait le droit de ne pas connaître les renseignements que fournissent les registres de l'état civil de Tours. Il avait le droit de chercher les bénéfices de sa thèse dans les 60 mille ouvriers, les 8,000 métiers et toute l'énumération de Miromesnil; il pouvait arguer de la prospérité de Tours

avant l'édit de Nantes, puisque l'éclat de cette ville remonte au temps du cardinal de Richelieu, et arguer encore de l'état de décadence où cette ville était déjà tombée en 1698. Il pouvait remarquer que la révocation de l'édit de Nantes est nommée dans le rapport de l'intendant parmi les causes de cette ruine. L'honnêteté obligeait aussi l'historien à dire que le même rapport indiquait d'autres motifs, dont quelques-uns paraissent plus sérieux et plus véridiques. L'abolition des priviléges accordés par Louis XI et Charles VIII à la fabrique de Tours; la difficulté de faire arriver dans cette ville des soies pures et de bon aloi, qui permissent de soutenir, comme autrefois, la concurrence de Lyon et de l'Italie; la mode enfin qui avait changé. Le goût du jour était aux toiles peintes et aux autres étoffes venues des Indes. Tout le monde y courait. C'était une frénésie. Aidée du bon marché, elle faisait mépriser le luxe d'autrefois, qui prenait plaisir à s'étaler uniquement dans la soierie.

La guerre, et surtout les mortalités et les famines de 1693 et 1694, avaient enfin contribué à la ruine de la ville et de la contrée: au milieu de ces fléaux, la nécessité des peuples obligea plusieurs ouvriers d'aller s'établir ailleurs, dit Miromesnil,

et il cite particulièrement les religionnaires qui se sont habitués en Hollande et en Angleterre, où ils ont porté la manufacture. Mais dans quelle proportion l'émigration protestante peut-elle être comptée parmi les causes de cette décadence? Miromesnil le dit, et si on ne le redit pas après lui, c'est que son assertion ferait perdre tout le bénéfice de la splendeur fantastique de Tours. « Il y avait neuf « cents huguenots, dit l'intendant, tous marchands « et fabricants; il n'en reste pas quatre cents y com- « pris les enfants; les autres sont allés en Angleterre « ou en Hollande (1). » La ville de Tours, selon Miromesnil, aurait donc perdu, à la révocation de l'édit de Nantes, cinq ou six cents citoyens au plus. C'est un peu loin des 36,000 au moins que M. Weiss indique discrètement.

On voit la manière de procéder de l'historien. Toutes ses assertions sur les villes et les provinces ruinées par la révocation de l'édit de Nantes ont autant de fondement que celles-ci, et toutes n'ont pas les apparences spécieuses qu'on pouvait trou-

(1) Pour être exacts, il faut remarquer que Miromesnil dit : « *Avant la guerre*, il y avait... » La guerre commença en 1688. L'émigration était-elle déjà considérable avant la guerre? Les registres de l'état civil répondent. M. Giraudet compte à Tours 1,085 huguenots en 1684. D'après cela, le chiffre des huguenots sortis de Tours eût été en 1698 d'environ sept cents.

ver dans le rapport de Miromesnil. M. Weiss ne se croit pas obligé à suivre les avis des intendants : il les fait parler ou leur impose silence à son gré; il supplée à ce qu'ils taisent, interprète ce qu'ils disent, ou va directement contre leurs assertions, selon sa fantaisie. Il lui faut un tableau lamentable de la situation de la France, une formidable énumération de toutes les industries ruinées, de toutes les villes amoindries et dépeuplées par la révocation de l'édit de Nantes. Il ne connaît pas d'autres documents que les rapports des intendants de généralité (1) : il faut bien qu'il en tire parti. Les chiffres se groupent sous sa plume et s'élèvent à des proportions effrayantes. Tantôt il énonce des termes de comparaison, et tantôt il les retranche. Autant que possible il se contente des procédés, où nous avons vu qu'il excelle. Il ne connaît pas d'autre cause de ruine en France que

(1) « Les seuls documents officiels, dit-il, auxquels on puisse « recourir sont les rapports que les intendants des généralités « adressèrent au gouvernement en 1698. » (*Histoire des réfugiés*, t. I, p. 105.) L'historien ajoute que ces rapports contiennent des erreurs visibles et même des mensonges. Il savait donc qu'on ne devait les consulter qu'avec prudence. « Sans doute, « reprend-il, ceux qui les rédigeaient craignaient de donner par « des chiffres exacts un démenti trop dur aux prévisions erronées « de la cour et cherchaient à pallier les conséquences désastreuses « de la révocation. » Si l'historien avait voulu contrôler et raisonner les chiffres de Miromesnil, il se serait épargné cette réflexion qui l'a conduit à toutes les erreurs que nous allons relever.

la révocation de l'édit de Nantes. Il a bien entendu parler des guerres; il n'ignore pas que les mortalités de 1693 et 1694 ont décimé la population; mais tout cela tient une petite place dans son tableau : la révocation domine tout. Par exemple, il ignore tout à fait que les modes changent, que les règlements de commerce peuvent entraver et ruiner une industrie. Cette ignorance et cette passion ne l'empêchent pas de chercher à rester discret; il met de la réserve et de l'habileté à faire reposer tout son récit sur la révocation de l'édit de Nantes; autant que possible il respecte la vérité de la lettre des documents qu'il cite : il se contente d'altérer l'esprit.

« La population de Lyon, dit-il (1), s'élevait à « 90,000 âmes au temps de sa prospérité. En 1698, « ce nombre était diminué de près de 20,000. « Les maux de la guerre, la mortalité des der- « nières années et la diminution de la fabrique « sont les causes auxquelles l'intendant attribuait « cette décadence rapide. La population de Saint- « Etienne était descendue de 16,000 à 14,000, « celle de Villefranche de 3,000 à 2,000. De toute « la population protestante de Lyon, il ne resta

(1) T. I, p. 110 et 111.

« que vingt familles de nouveaux convertis. Les « autres, de l'aveu de l'intendant, emportèrent « leurs richesses en Suisse, et surtout à Genève, « en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. « La belle industrie des soieries de Lyon souffrit « longtemps de leur départ. »

Dans tout ce morceau, la révocation de l'édit de Nantes est habilement mise en relief. M. Weiss n'est pas un grand écrivain, c'est un habile artiste. Il sait enchâsser l'artifice dans la simple vérité et il parvient à dissimuler le point de soudure. Est-ce la peine de remarquer que, dans son rapport, l'intendant du Lyonnais ne parle pas des protestants à l'occasion de la diminution des villes de Villefranche et de Saint-Etienne? Pour Villefranche, en dehors des causes générales de guerre et de mortalité, il donne une excellente raison : « Cette « ville étant un lieu d'étapes, le grand passage des « troupes a engagé bien des gens à s'en retirer. » M. Weiss efface ces détails, et met tout sur le compte de la révocation. Lyon avait perdu 20,000 âmes en effet, et M. Weiss énumère exactement les causes de cette diminution; mais *toute* la population protestante de Lyon se composait de quatre-vingts ou cent familles, dont quarante, et

non vingt, restèrent dans la ville. Citons les paroles de l'intendant d'Herbigny :

« Les réformés n'ont jamais eu d'établissement « considérable dans la province, jamais ils n'ont « eu de prêche dans le plat pays. Ils en avoient un « à Lion, et dans le temps de la révocation de l'é- « dit de Nantes, on comptoit qu'il y avoit à peu « près mille personnes de la religion réformée, en- « tre lesquelles il y avoit quatre-vingts familles « originaires du royaume et dix-huit ou vingt de « Suisse. Le surplus étoit de la jeunesse des autres « provinces, qui venoit à Lion travailler chez les « marchands et se former au négoce. Lors des « conversions, la plus grande partie de cette jeu- « nesse s'en retourna : les Suisses ne furent pas « inquiétés et sont restés à Lion. L'abjuration se « fit sans grande peine ni formalité. Mais il n'est « resté à Lion que vingt familles des nouveaux « convertis, dont quelques-uns le sont véritable- « ment. Les autres se sont retirés à Genève, en « Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Alle- « magne, et comme elles étoient riches et faisoient « bonne figure dans le commerce, elles ont em- « porté du bien considérablement. »

Il me semble que les choses, pour être les mêmes, n'ont pas ici le même tour que dans le livre de

M. Weiss; et on a vraiment besoin de recourir aux expressions de l'intendant pour savoir qu'en parlant du départ de « toute la population protestante » de Lyon, moins vingt familles, l'historien d'aujourd'hui voulait indiquer l'exil de soixante familles lyonnaises, c'est-à-dire environ de quatre à cinq cents personnes au plus sur une population de 90,000 âmes. L'historien n'a rien falsifié; il n'en est pas plus près de la vérité pour cela. C'est la perfection de l'art. Il serait ridicule d'attribuer au départ de ces soixante familles huguenotes les souffrances de la « belle industrie de la soie » et le dépérissement de la ville de Lyon. Outre les raisons générales que M. Weiss a rappelées, l'intendant entre à ce sujet dans quelques détails. La guerre, en interrompant les relations commerciales avec l'étranger, avait fait plus de tort à Lyon qu'à beaucoup d'autres villes : un droit sur les dorures avait arrêté un grand commerce avec l'Allemagne; un impôt sur l'entrée des cotons filés avait réduit les fabriques de futaine; la ville de Lyon n'avait détruit et n'avait attiré le commerce, qui se portait primitivement à Genève, que grâce à la franchise des foires; l'excès des impôts contribuait à faire perdre à Lyon ce bénéfice, et Genève commençait à relever sa concurrence.

Enfin, si la soierie de Lyon ne se plaignait pas des étoffes des Indes et ne demandait pas, comme Miromesnil, l'interdiction absolue de ce commerce, elle se plaignait de trouver, depuis quelques années, aux Philippines et à Manille, la concurrence des soieries chinoises.

Voilà des causes d'affaiblissement du commerce où la révocation de l'édit de Nantes n'était pour rien.

La soierie de Tours n'était cependant pas seule à se plaindre de la concurrence des Indes. Outre les toiles peintes, on avait introduit en France par Nantes des étoffes dites *écorces d'arbre*. « Si la « vente de ces étoffes, disait l'intendant de Cham- « pagne (1), devient libre et permise, il est à crain- « dre qu'elle ne cause la ruine des manufactures de « ce pays. » Cet intendant ne dit pas, comme le lui fait dire M. Weiss (2), que la Champagne avait perdu par la révocation « la partie la plus industrieuse de sa population. »

Il accuse, comme les autres intendants, la guerre, et surtout les mortalités de 1693 et 1694, du dépérissement des manufactures; il parle peu des protestants; et quand il rapproche les misè-

(1) Larcher. Fonds Mortemart, n° 97.
(2) T. I, p. 114.

res du temps où il écrit de la prospérité d'autrefois, il prend son terme de comparaison dans une année postérieure à la révocation : c'est l'année 1686 qui lui sert de type. M. Weiss ne devrait donc pas faire entrer dans le tableau des désastres de la révocation de l'édit de Nantes le parallèle de la prospérité de 1686 et de la détresse de 1698.

Que voulez-vous? Il poursuit son idéal et en recueille les traits partout. Si un intendant annonce que des nouveaux convertis ont quitté le royaume ou ont changé de demeure, M. Weiss efface cette dernière phrase et met le chiffre total à la colonne des émigrations.

« A Metz, dit-il (1), les protestants avaient suivi « presque tous leurs pasteurs dans le Brandebourg. « Le nombre des religionnaires, qui, selon l'inten- « dant, était *infini* avant la révocation, se trouvait « réduit, à la fin du dix-septième siècle, à 1,700 per- « sonnes. » Le *Mémoire sur le pays messin* (2) relate bien que le nombre des protestants était infini, mais il n'applique pas cette épithète au temps qui précède immédiatement la révocation; il annonce qu'il racontera « le commencement, le progrès et « le déclin de l'hérésie, aujourd'hui abattue, sans

(1) P. 115.
(2) Dressé en 1700. Fonds Mortemart, n° 93.

« culte et sans espérance, de sorte que le nombre « des religionnaires, qui était infini, se trouve « réduit à 1,700 personnes. »

Quand il arrive à la révocation, il dit expressément que la plupart se rangèrent à leurs devoirs : « quelques-uns y restèrent de bonne foi, d'autres « s'évadèrent, *le plus grand nombre* resta, le ve- « nin caché dans le cœur, au nombre d'environ « 1,700 hommes, femmes et enfants. » Il était difficile de se méprendre.

Quant à l'émigration dans le Brandebourg, c'est un rêve de M. Weiss, du moins, le Mémoire sur le département de Metz n'en dit pas un mot.

Le procédé que M. Weiss emploie pour appliquer au temps de la révocation « le nombre infini » dont parle le Mémoire du département de Metz est familier à notre historien : il s'en sert de nouveau à propos de Laval : « Il y avait autrefois, dit l'in- « tendant, 20,000 ouvriers; il en est sorti 4,000 « depuis la guerre; il n'en reste que 6,000. » Si l'adverbe *autrefois* se rapporte au temps de la révocation, l'intendant a dit une absurdité, ou le copiste a commis une erreur matérielle. Pour éviter cette alternative, M. Weiss a retranché le milieu de la phrase : il imprime bravement : « A

« Laval, sur 20,000 ouvriers qu'on comptait *na-*
« *guère,* il n'en restait plus que 6,000 en 1698 (1). »
C'est une manière discrète de reproduire les propres paroles de l'intendant tout en les détournant de leur sens véritable.

L'intendant pouvait parler d'*autrefois* à l'occasion des fabriques de Laval, dont l'établissement remontait au treizième siècle, et M. Weiss ne voudrait pas avancer que l'émigration protestante a été pour quelque chose dans la diminution des fabriques de Laval. L'intendant, en effet, énumère les causes de cette décadence : il les voit dans un impôt de 40 pour 100 exigé pour la traite foraine d'Anjou, et surtout dans le peu d'exactitude qu'on mettait à faire observer les règlements pour l'égalité des fils et le blanchiment des toiles, qui, au lieu d'être fait à la lessive, était obtenu, depuis plusieurs années, à l'aide de mixtions portant atteinte à la qualité du lin. De protestantisme, pas un mot!

Toutefois, la place que M. Weiss donne à cette décadence du commerce de Laval ferait supposer à son lecteur que la révocation de l'édit de Nantes en est la cause.

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 116.

L'historien a été moins réservé pour les fabriques du Mans et de Mayenne. « Les manufac- « tures, autrefois si prospères, dit-il, que les « protestants y avaient possédées, étaient en pleine « décadence (1). »

Ici, tout est fantastique : la possession des protestants, comme la décadence. L'intendant ne dit pas que les protestants aient jamais possédé les manufactures de toile du Mans et de Mayenne; et il assure que cette « manufacture est aujour- « d'hui (1698) la plus en vogue (2). » Les plus prudents ont ainsi leurs entraînements : les natures les plus tranquilles peuvent se laisser aller à l'enthousiasme, et il ne faut pas s'étonner si un peu d'hallucination a troublé, un instant, le sage cerveau de M. Weiss, acharné à trouver partout des ruines, des protestants et des émigrés.

Malgré ces enthousiasmes, d'ailleurs, ces hallucinations et ces faiblesses, M. Weiss ne dira rien qui contredise sa thèse. Il ne répétera pas ce que dit l'intendant de Provence (3), par exemple, que, malgré les misères de ces temps, le peuple n'avait

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 116.
(2) *Mémoire concernant la province du Maine*, par Hue de Miromesnil. Fonds Mortemart, n° 102.
(3) Lebret, *Mémoire sur la Provence*. Fonds Mortemart, n° 90.

pas diminué dans cette province, mais qu'il s'était souvent déplacé et avait quitté certaines contrées et certaines villes pour se reporter dans d'autres, où il trouvait plus de facilité et d'avantages. Toutes les négligences de l'historien tournent au profit de l'émigration. « Avant la révo-« cation, dit-il (1), on comptait en Provence 72,000 « protestants à Lourmarin, à Cabrières, à Latour-« d'Aigues et surtout à Merindol, cette Genève de « la Provence. » Voilà d'importantes cités dont on ne soupçonnait pas la puissance! *La cinquième partie de ces protestants*, assure encore M. Weiss, *sortit* du royaume *depuis l'an* 1686 *jusqu'à l'an* 1698. Autre sujet d'étonnement. Comment une émigration de 12,000 âmes au moins n'a-t-elle pas diminué la population de la Provence, « où le peu-« ple, dit l'intendant Lebret, n'a jamais été plus « nombreux qu'aujourd'hui (1698)? » On vérifie les textes, et on voit que « la Genève de la Provence, « qui formait d'ardents missionnaires pour propa-« ger les doctrines de Calvin (2), » et les autres imposantes cités, que nomme M. Weiss, comprenaient 7,200 protestants. L'historien s'est *trompé* d'un zéro; c'est peu de chose dans l'espèce. La

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 106.
(2) *Id.*, t. I, p. 106.

Provence, qui contenait 569,955 habitants en 1698, en avait ainsi perdu environ 1,250 par l'émigration protestante.

Est-ce une légèreté qui fait ainsi transformer les bourgs en capitales?

Est-ce encore une légèreté qui empêche M. Weiss de préciser avec soin le nombre des émigrés de quelques provinces et de marquer la corrélation de ce nombre avec celui de la population du pays?

« En Bourgogne, dit-il, le tiers de la population protestante quitta la France (1). » Voilà une petite phrase qui frappera l'imagination du lecteur, mais qui certainement ne lui donnera pas de la vérité l'idée nette et précise que l'historien devrait s'appliquer à lui présenter. La vérité est que dans ce gouvernement de Bourgogne, qui comprenait cinq de nos départements les plus peuplés, le *tiers de la population protestante* n'allait pas à mille personnes (2), si on excepte le bailliage de Gex, auquel l'historien a consacré une phrase et un chiffre particuliers.

On ne saurait voir non plus une légèreté dans

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 114.
(2) *Mémoire de l'intendant Renaud.* 1698. Fonds Mortemart, n° 97.

l'altération que M. Weiss a fait subir aux paroles de l'intendant de Bourges (1). « Il écrivait, dit « M. Weiss : Les plus zélés ont quitté le pays, quel- « ques-uns pour aller à Paris, où l'on vit avec plus « de liberté, d'autres pour sortir du royaume (2). » Le texte conservé à la Bibliothèque impériale (3) porte : « ...quelques-uns pour aller à Paris où l'on « vit avecplus de liberté et où ils trouvent plus de « facilité pour célébrer leurs mariages, et *quelques* « autres, *en très-petit nombre*, pour sortir du « royaume. » M. Weiss n'a pas supprimé les mots soulignés par légèreté ; et il faut beaucoup de condescendance pour trouver là une erreur. N'y aurait-il pas une volonté manifeste d'altérer la vérité? L'historien modifie le texte : il charge les demi-nuances; en les forçant de la sorte, on étend sur tout le tableau une couleur sombre et fausse.

Le système de notre écrivain est désormais connu. Il est permis de penser que ce n'est pas par erreur ni par hasard qu'il se sert des paroles de l'intendant d'Ormesson pour exprimer sur l'Auvergne des allégations que cet intendant eût repoussées. « Les riches manufacturiers d'Ambert

(1) Seraucourt.
(2) *Histoire des réfugiés*, p. 109.
(3) Fonds Mortemart, n° 98.

« et un grand nombre de leurs ouvriers quittèrent « le pays, dit M. Weiss (1) ; ce qui, de l'aveu de « l'intendant d'Ormesson, si zélé partisan de la « révocation, diminua beaucoup le commerce lu- « cratif du papier et mit en chômage la plupart « des moulins. » Toujours fidèle à ses procédés, M. Weiss ne dit pas, mais fait entendre et indique à son lecteur la révocation pour cause principale de ce chômage. D'Ormesson, qu'il invoque, disait uniquement : « Les plus beaux papiers de « l'Europe se font à Ambert. Cette manufacture « faisait autrefois subsister un très-grand nombre « de familles et d'ouvriers, et il sortait tous les « ans pour 80,000 écus de papier d'Auvergne. La « quantité des impositions ont fait quitter une « grande partie des maîtres papetiers et des ou- « vriers : ce qui a diminué beaucoup ce commerce « et mis en chômage une grande partie des mou- « lins (2). » Dans tout cela, il n'est nullement question de révocation. L'Auvergne était une des provinces où elle devait le moins se faire sentir. C'était une de celles où se trouvaient le moins de huguenots. Il n'y en avait pas un dans les villes

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 110.
(2) *Mémoire concernant l'Auvergne*. 1698. Fonds Mortemart, n° 104.

de Clermont, de Riom, de Montferrand, ni dans aucune de celles du plat pays; il n'y en avait pas davantage à Aurillac, ni à Saint-Flour (1). Issoire et Maringes, qui autrefois avaient eu des prêches, ne contenaient pas dix familles huguenotes, au moment de la révocation. Il y avait, il est vrai, quelques hérétiques dans la ville de Marsac et dans la paroisse de Job-la-Tourgouyon, ainsi qu'à Saint-Floret, que l'intendant appelle une petite *bicoque*. « Les lieux où il en est le plus sorti depuis « l'édit sont Marsac et Job-la-Tourgouyon, dont « la force et le commerce ont un peu diminué, » continue l'intendant; et M. Weiss persévère dans ses traductions altérées, en assurant que ces dernières localités perdirent « la meilleure partie de « leur population et de leur commerce. » Quant à Ambert, d'Ormesson reconnaît bien qu'il y avait quelques huguenots, mais il ne parle pas de leur sortie ni du royaume ni de la ville. En disant que les impositions *ont fait quitter* une partie des maîtres et des ouvriers, l'intendant n'a pas dit non plus, comme a traduit M. Weiss, qu'ils *quittèrent le pays*. L'historien des réfugiés protestants s'attache quelquefois à l'expression, mais il quitte trop souvent la pensée.

(1) D'Ormesson, *Mémoire concernant l'Auvergne*.

Par exemple, il ne pouvait s'appuyer sur aucune des expressions de l'intendant de Rouen pour ranger les fabriques d'Elbeuf, de Louviers et de Darnetal parmi celles qui furent ruinées par la révocation. Cet intendant, la Bourdonnaye, constate au contraire les progrès de cette fabrication : commencée en 1667, elle occupait à Elbeuf trente ans après, en 1698, huit mille ouvriers et produisait, par an, huit ou dix mille pièces de drap représentant une valeur de plus de deux millions (1). Darnetal occupait trois mille ouvriers, et Louviers dix-neuf cents. Ce progrès et cette prospérité ne dataient que des dernières années. Après avoir énuméré ces manufactures, la Bourdonnaye ajoute : « Leur augmentation est due aux soins qu'a bien « voulu prendre Sa Majesté, depuis quelque temps, « d'empêcher la draperie étrangère ; la continuation « de ce soin est absolument nécessaire (2). »

Ce qui faisait la prospérité des draps de Normandie ruinait les toiles de Bretagne. L'intendant de cette dernière province, de Nointel, expose

(1) M. Weiss n'en pas moins énuméré Elbeuf, Darnetal et Louviers parmi les villes dont l'émigration ruina les diverses branches d'industrie et de commerce. *Histoire des réfugiés*, p. 113.

(2) La Bourdonnaye, *Mémoire concernant la généralité de Rouen*. 1698. Fonds Mortemart, n° 90.

ent les causes de cette ruine (1) : les An-
enaient autrefois acheter des toiles à Mor-
ils donnaient en échange des draperies
gères d'Angleterre, de Hollande et d'Espa-
La guerre, et plus encore l'interdiction mise
es draps étrangers, qui, suivant un arrêt du
eil du 8 novembre 1687, ne devaient plus en-
en France que par les ports de Saint-Valery
le Calais, éloignèrent les Anglais et les autres
gociants étrangers de Morlaix. Les fabricants
s environs de cette ville, ceux de l'évêché de
éon, de Landerneau et de Brest, embarrassés de
urs produits, les offrirent à plus de 50 p. 100 de
abais, et essayèrent de faire des expéditions sur
Nantes, Bayonne et Bordeaux. Dans cette extré-
mité, plusieurs cessèrent de fabriquer et vendirent
les fils crus et blancs dont ils avaient fait provi-
sion. M. Weiss note ce détail et le met tout gra-
tuitement au compte de la révocation de l'édit de
Nantes (2). Il remarque que les huguenots qui
quittèrent le pays sortaient des quatre villes de
Rennes, Nantes, Vitré et Quintin. Au rapport de
l'intendant, le commerce de ces deux dernières,
de beaucoup les moins importantes, n'avait souf-

(1) *Mémoire sur la Bretagne.* Fonds Mortemart, n° 91.
(2) *Histoire des réfugiés,* p. 116.

« et un grand nombre de leurs ouvriers quittèrent « le pays, dit M. Weiss (1) ; ce qui, de l'aveu de « l'intendant d'Ormesson, si zélé partisan de la « révocation, diminua beaucoup le commerce lu- « cratif du papier et mit en chômage la plupart « des moulins. » Toujours fidèle à ses procédés, M. Weiss ne dit pas, mais fait entendre et indique à son lecteur la révocation pour cause principale de ce chômage. D'Ormesson, qu'il invoque, disait uniquement : « Les plus beaux papiers de « l'Europe se font à Ambert. Cette manufacture « faisait autrefois subsister un très-grand nombre « de familles et d'ouvriers, et il sortait tous les « ans pour 80,000 écus de papier d'Auvergne. La « quantité des impositions ont fait quitter une « grande partie des maîtres papetiers et des ou- « vriers : ce qui a diminué beaucoup ce commerce « et mis en chômage une grande partie des mou- « lins (2). » Dans tout cela, il n'est nullement question de révocation. L'Auvergne était une des provinces où elle devait le moins se faire sentir. C'était une de celles où se trouvaient le moins de huguenots. Il n'y en avait pas un dans les villes

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 110.
(2) *Mémoire concernant l'Auvergne*. 1698. Fonds Mortemart, n° 104.

de Clermont, de Riom, de Montferrand, ni dans aucune de celles du plat pays; il n'y en avait pas davantage à Aurillac, ni à Saint-Flour (1). Issoire et Maringes, qui autrefois avaient eu des prêches, ne contenaient pas dix familles huguenotes, au moment de la révocation. Il y avait, il est vrai, quelques hérétiques dans la ville de Marsac et dans la paroisse de Job-la-Tourgouyon, ainsi qu'à Saint-Floret, que l'intendant appelle une petite *bicoque*. « Les lieux où il en est le plus sorti depuis « l'édit sont Marsac et Job-la-Tourgouyon, dont « la force et le commerce ont un peu diminué, » continue l'intendant; et M. Weiss persévère dans ses traductions altérées, en assurant que ces dernières localités perdirent « la meilleure partie de « leur population et de leur commerce. » Quant à Ambert, d'Ormesson reconnaît bien qu'il y avait quelques huguenots, mais il ne parle pas de leur sortie ni du royaume ni de la ville. En disant que les impositions *ont fait quitter* une partie des maîtres et des ouvriers, l'intendant n'a pas dit non plus, comme a traduit M. Weiss, qu'ils *quittèrent le pays*. L'historien des réfugiés protestants s'attache quelquefois à l'expression, mais il quitte trop souvent la pensée.

(1) D'Ormesson, *Mémoire concernant l'Auvergne*.

« et un grand nombre de leurs ouvriers quittèrent « le pays, dit M. Weiss (1) ; ce qui, de l'aveu de « l'intendant d'Ormesson, si zélé partisan de la « révocation, diminua beaucoup le commerce lu- « cratif du papier et mit en chômage la plupart « des moulins. » Toujours fidèle à ses procédés, M. Weiss ne dit pas, mais fait entendre et indique à son lecteur la révocation pour cause principale de ce chômage. D'Ormesson, qu'il invoque, disait uniquement : « Les plus beaux papiers de « l'Europe se font à Ambert. Cette manufacture « faisait autrefois subsister un très-grand nombre « de familles et d'ouvriers, et il sortait tous les « ans pour 80,000 écus de papier d'Auvergne. La « quantité des impositions ont fait quitter une « grande partie des maîtres papetiers et des ou- « vriers : ce qui a diminué beaucoup ce commerce « et mis en chômage une grande partie des mou- « lins (2). » Dans tout cela, il n'est nullement question de révocation. L'Auvergne était une des provinces où elle devait le moins se faire sentir. C'était une de celles où se trouvaient le moins de huguenots. Il n'y en avait pas un dans les villes

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 110.
(2) *Mémoire concernant l'Auvergne*, n° 104.

« toiles furent bientôt falsifiées, étroites, inégales, « blanchies avec de la chaux et de la craie, de « sorte que les marchands de Saint-Malo et « d'Espagne les ont rebutées, et depuis elles ont « été entièrement rebutées. »

Voilà l'histoire. L'intendant Foucault insiste sur les moyens qu'on avait pris afin d'empêcher cette ruine du commerce de Coutances : « Plu- « sieurs ordonnances intervinrent pour indiquer « la hauteur et la qualité des toiles, le mode de « blanchissement...; le petit troupeau a si bien « fait par son entêtement et son obstination, qu'il « a toujours continué son méchant trafic de toiles « falsifiées et décriées, si bien qu'il a ruiné le « marché de Coutances et le commerce des toiles « de ce nom. »

Ainsi, ce sont les protestants qui ont détruit « ces belles manufactures de toiles » par leurs artifices et leur mauvaise foi, et non par leur émigration. La ruine de la ville de Coutances fut un des mille malheurs causés au royaume par le fâcheux et déplorable édit de Nantes; la révocation a été impuissante à réparer ce désastre, comme tant d'autres. Voilà la vérité qui ressort du récit de Foucault, et M. Weiss a montré vraiment trop de légèreté ou trop

d'audace de vouloir l'invoquer au profit de sa thèse.

Quant à la population protestante tout entière de Coutances, à celle de Cerisy et des paroisses voisines, Foucault remarque qu'après la suppression de l'édit de Nantes « il y eut des familles en- « tières qui passèrent dans les îles de Gerzé et de « Gernezé, et de là dans la grande terre avec l'ar- « gent qu'ils pouvaient avoir. De celles qui res- « tèrent, quelques particuliers simulèrent de faire « leurs devoirs, allant à l'église; présentement, ils « n'y vont, et l'on ne doute pas qu'ils ne fassent « de petites assemblées, sans bruit et sans éclat, « pour l'exercice de leur religion. » Nous citons ce détail pour consoler un peu M. Albert de Broglie et arrêter ses larmes sur les sacriléges qu'on exigeait, suppose-t-il, des huguenots et sur la tyrannie qu'on exerçait contre eux.

Nous ne pousserons pas plus loin nos vérifications. Nous en avons dit assez pour montrer à l'aide de quels artifices et de quelles falsifications sont noués ces récits de l'émigration protestante et des dommages qu'elle a causés en France. Louis XIV avait raison. Il faut que la question d'intérêt soit peu digne de considération pour être traitée de la sorte. A considérer le livre de

M. Weiss, tout chargé de citations et de renvois aux documents originaux, à lire ces récits froids, incolores, affectant des allures de procès-verbal, on serait disposé à ajouter foi aux paroles de l'historien; nous avons vu sur quels fondements il a élevé son édifice. Il ne faut pas lui faire de reproches personnels. L'*Histoire des réfugiés* subit le sort commun de toutes les thèses protestantes; elles ne trouvent pas le milieu entre l'erreur et le mensonge; elles ne pourraient toucher la vérité qu'en changeant de nom et en cessant d'être.

Le tableau de l'émigration protestante, que nous venons d'examiner, confirme les assertions du duc de Bourgogne : « Il semble, d'après les déclamations emportées de quelques ministres huguenots, « que le Roi eût armé quelques-uns de ses sujets « pour égorger les autres. La vérité est que tout « se passa au grand contentement du Roi, sans « effusion de sang et sans désordre. » Ce prince assure encore que l'émigration ne fut pas assez nombreuse pour laisser un grand vide dans les campagnes et les ateliers, ni pour influer sur le royaume : « Il est certain, ajoute-t-il, que ce vide « ne dut jamais être plus sensible qu'au moment « où il se fit, et on ne s'en aperçut pas alors. »

Cette raison est la bonne : il faut s'y tenir. Un

royaume s'aperçoit bien de cette ruine matérielle que l'on cherche à trouver dans la révocation de l'édit de Nantes. Les commencements de la ruine morale sont moins sensibles, ils ne sont cependant pas moins formidables; c'est principalement cette ruine qu'il faut redouter, parce qu'elle amène à coup sûr le renversement de tous les intérêts matériels, à quoi les hommes d'aujourd'hui sont si attachés, et surtout parce qu'elle cause la perte des âmes, ce dommage qu'un Dieu a voulu réparer de son sang. Aussi, malgré toutes les considérations auxquelles peuvent avoir recours l'éloquence et le désir de ménager les préjugés populaires, nous ne pourrons jamais nous attrister de voir enchaînées et rendues impuissantes les hérésies, les philosophies et tous les autres moyens de séduire, de tromper et de corrompre les âmes. « Il « arriva un jour, raconte le duc de Bourgogne, « que les habitants d'un village de la Saintonge, « tous catholiques, »—c'était avant la révocation,— « mirent le feu à la maison d'un huguenot qu'ils « n'avaient pu empêcher de s'établir parmi eux, « donnant pour raison qu'il ne fallait qu'un seul « homme pour répandre peu à peu l'hérésie dans « tout le village. Les protecteurs de la Réforme « firent grand bruit de cette affaire, où il s'agis-

« sait d'une chaumière estimée 400 livres, et il en « fut question dans le Conseil. Le Roi, en con- « damnant les habitants du lieu à dédommager « le propriétaire de la maison, ne put s'empêcher « de dire que ses prédécesseurs auraient épargné « bien du sang à la France s'ils s'étaient conduits « par la politique prévoyante de ces villageois, « dont l'action ne lui paraissait vicieuse que par « le défaut d'autorité. » Louis XIV avait raison. Ce n'est pas la révocation de l'édit de Nantes qu'il faut blâmer et déplorer dans notre histoire; c'est l'édit de Nantes; et c'est l'introduction de l'hérésie en France qui a été une cause de ruine et une source de sang.

V

LA RÉPONSE DE M. WEISS

Il n'est pas infaillible. — Les chiffres des intendants de généralité. Ceux de Suisse, de Hollande, d'Angleterre, de Brandebourg, etc. M. Capefigue. — Lyon et Tours. La contradiction entre les intendants ne frappe pas M. Weiss. Les pages 44 et 111 de son livre. Sa raison de rejeter les chiffres donnés par les intendants de ces deux villes. — La Champagne. — Une erreur de chiffres. Innocente suppression de quelques mots. Hâte de clore cette discussion, où sont engagés l'honneur et la probité littéraires. — Cause de la révocation perdue dans les esprits modernes. Le mot *dépravé*. Dragonnades et garnisaires. Persécution. Barbarie. Scène de vengeance. Le Dieu de Joseph de Maistre.

Valeur et usage des documents historiques. M. Weiss cite des documents, dont son livre niait l'existence. — Ses aveux. Ses réponses. La page 328 de son livre. La soustraction de 20,000 ouvriers dans les chiffres de Miromesnil. — Sa réponse sur la Champagne contredit celle qu'il a essayé de faire sur Tours et Lyon. — Son innocence à retrancher divers mots de l'intendant de Bourges. Il faut étendre cette innocence à la manière de citer les rapports sur Laval, Metz, le Mans, Mayenne, Elbeuf, Ambert, Rennes, Morlaix, et toutes les

villes, y compris celle de Coutances. — Reproche que nous adresse M. Weiss, et retranchement qu'il opère dans le texte qu'il cite. Le sens du mot *dépravé*. Un vers de *Virgile* accommodé.

POST-SCRIPTUM. Le couronnement de M. Ch. Weiss.

Univers, 30 novembre 1853.

A M. LÉON AUBINEAU, RÉDACTEUR DE L'*Univers*.

Monsieur,

Il est permis de se tromper, mais non de mentir. Je reconnais sans peine que je ne suis pas infaillible. Je l'avoue d'autant plus volontiers que, dans ma préface, je prie mes lecteurs de vouloir bien me signaler les erreurs qui ont pu m'échapper. Sous ce rapport, Monsieur, je n'ai pas que des remerciements à vous adresser. Vous avez eu la louable patience de comparer les rapports manuscrits des intendants de Louis XIV avec quelques pages de mon *Histoire des réfugiés protestants*. Votre intention bien claire était de me trouver en défaut sur ce point, pour en conclure contre tout le reste de l'ouvrage. Si ce procédé n'est pas nouveau, il a l'avantage d'être commode. Examinons s'il vous a réussi :

Vous affirmez, d'après le duc de Bourgogne, qui, dites-vous, s'appuyait sur les rapports des intendants, que le chiffre de 67,732 représentait au delà du nombre des émigrés. Ces rapports, Monsieur, vous les avez lus. Vous devez donc savoir qu'il n'est pas possible [illegible] parti pour apprécier avec tant de certitude

le nombre des fugitifs. C'est à peine si quelques intendants donnent des chiffres précis pour quelques villes. D'autres gardent sur l'émigration un silence absolu et peut-être prudent. D'autres enfin, comme Baville, mentent avec une incontestable effronterie. Les registres des Eglises fondées ou accrues par les réfugiés en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, sont tellement remplis de noms de familles originaires du Languedoc, et particulièrement de Nîmes, que le chiffre de 4,000 donné par ce gouverneur doit paraître dérisoire. J'ai constaté, par des documents qui sont de nature à inspirer confiance, que le Brandebourg reçut environ 25,000 exilés volontaires, qui fuyaient la persécution ; l'Angleterre, 75,000 ; la Hollande, 55,000 ; la Suisse, plus de 6,000; sans compter ceux qui se dispersèrent en Danemark, en Suède, en Russie, et jusqu'en Amérique et au cap de Bonne-Espérance. J'aurais pu, si j'avais mis moins de discrétion dans mes recherches, me servir d'une évaluation qui convenait bien mieux à ma thèse : celle de M. Capefigue, auquel personne, je crois, n'attribuera des sympathies protestantes bien vives. Selon cet écrivain, l'émigration fut de 225,000 à 230,000 âmes, savoir : 1,580 ministres, 2,300 anciens, 150,000 gentilshommes, et le reste composé de marchands et d'artisans. M. Capefigue affirme qu'il a puisé ces chiffres dans les cartons des généralités. Mais il n'existe ni aux Archives générales de France, ni aux manuscrits de la Bibliothèque im-

périale, aucune collection semblable. J'ai donc passé sous silence ces données, que je ne pouvais vérifier, et vous devez m'en savoir gré.

Vous me rappelez le parti que j'ai tiré des rapports de Miromesnil et de d'Herbigny sur la Touraine et le Lyonnais. Vous croyez à l'exagération des chiffres donnés par le premier. Ce n'est pas ici le lieu de débattre cette question. Vous m'accusez d'avoir réduit les métiers de Lyon de 18 à 13,000, pour échapper à une contradiction qui existe dans les chiffres du second et pour les rendre ainsi plus vraisemblables. J'avoue, Monsieur, que je ne m'étais pas aperçu de cette contradiction, et que j'ai écrit 18,000 et non 13,000, conformément au rapport de d'Herbigny. Vous m'avez lu trop vite et vous vous êtes trompé. Regardez aux pages 44 et 111, et vous reconnaîtrez votre erreur, à laquelle, bien entendu, je n'attache aucune importance. J'arrive à un point plus délicat. Selon Miromesnil, la révocation n'a fait perdre à Tours que 5 ou 600 citoyens, et, selon d'Herbigny, on ne comptait à Lyon, avant l'édit révocatoire, qu'à peu près 1,000 personnes de la religion réformée. Vous le voyez, Monsieur, je n'élude pas la vraie difficulté. Ces assertions, je les ai omises, dites-vous, à dessein, parce qu'elles m'auraient fait perdre tout le bénéfice de mes recherches sur ces deux villes. Mais, de bonne foi, Monsieur, comment vouliez-vous que je les prisse au sérieux, lorsque je lisais le rapport adressé, en 1686, à l'Elec-

teur de Brandebourg par son ambassadeur en Hollande, sur le succès prodigieux des manufactures françaises, sur la belle industrie des taffetas lustrés, jugée longtemps impossible ailleurs qu'à Tours et à Lyon, sur la baisse de prix des étoffes de soie, que l'on vendait autrefois 50 sous, et qui étaient tombées à 36 ; lorsque je voyais des milliers d'ouvriers en soie enrichir à nos dépens non-seulement la Hollande, mais la Suisse, la Prusse, l'Angleterre ; lorsque je les voyais établir 1,000 métiers à Cantorbéry, et peupler à Londres presque tout le quartier de Spitalfields? Ces ouvriers, Monsieur, d'où venaient-ils, si ce n'est principalement de Tours et de Lyon? Et lorsque, d'après ces mêmes intendants, qui ne pouvaient nier l'évidence, le nombre des ouvriers descendait dans la première de ces villes de 40,000 à 4,000, celui des métiers de 8,000 à 1,200; lorsque, dans la seconde, la population était diminuée, en 1698, de 20,000 âmes, et que de ses 18,000 métiers il n'en restait plus que 4,000, n'étais-je pas autorisé à passer sous silence des données qui me paraissaient contraires à la vérité? Je comprends très-bien que vous les alléguiez pour la défense de votre système, mais vous devez sentir qu'à moins d'écrire un mémoire spécial sur les rapports des intendants, je n'y pouvais puiser que des faits qui n'étaient pas en désaccord manifeste avec ceux que m'ont fournis les pays étrangers. Je ne prétends pas, d'ailleurs, que tous les ouvriers des manufactures de soie de ces deux villes

étaient protestants : cela serait tout simplement absurde. Je n'affirme pas davantage que tous ceux de la religion ont émigré, je constate seulement un fait irrécusable : la dédadence des manufactures et la dispersion des ouvriers. J'ajoute même, d'après d'Herbigny, et pour ne pas être taxé d'exagération, que la guerre et la peste ont contribué à la ruine de la fabrique de Lyon. Je répète cette observation en parlant des causes de la dépopulation dans la généralité de La Rochelle et dans la province de Normandie. Est-ce un crime de l'avoir omise à l'occasion de la Touraine ?

L'intendant de la Champagne, dites-vous, parle peu des protestants, et quand il rapproche les misères du temps où il écrit de la prospérité d'autrefois, il prend son terme de comparaison dans une année postérieure à la révocation : c'est l'année 1686 qui lui sert de type. M. Weiss ne devrait donc pas faire entrer dans le tableau des désastres de la révocation de l'édit de Nantes le parallèle de la prospérité de 1686 et de la détresse de 1698. Que voulez-vous ? il poursuit son idéal et en ramasse les traits partout... Vous voilà triomphant, Monsieur, et je suis convaincu d'un trait d'habileté qui mérite un nom plus sévère. Voyez : je n'ai même pas l'esprit de dissimuler l'artifice, car vous pouvez lire à la page 113 ce terme de comparaison, cette année 1686 qui vous donne tant de joie. Voici ma réponse : les manufacturiers les plus riches ne partirent pas le lendemain du jour de la révocation. La plupart

attendirent deux ou trois ans pour réaliser leur fortune, ou pour en emporter au moins quelques débris à l'étranger. Ce fait bien naturel est constaté par des documents que je cite ailleurs, et le plus simple raisonnement devait vous le faire deviner.

Sauf une erreur de chiffre que vous avez raison de relever, mais qui est due à une simple inadvertance, vos autres observations ne sont pas plus fondées que celles auxquelles je viens de répondre. L'omission des mots en *très-petit nombre* que vous me reprochez si aigrement, ne répand pas, je crois, une couleur si fausse sur mon tableau, et il m'eût été facile de l'assombrir en puisant dans les histoires locales, comme, par exemple, de la Normandie, par M. Floquet. Mais j'ai hâte de laisser là cette discussion stérile, dans laquelle je ne suis entré que pour défendre mon honneur et ma probité littéraires, et pour vous dire que je repousse avec indignation l'odieuse qualification de faussaire que vous avez la hardiesse de me donner. Evidemment votre zèle vous emporte, et l'ardeur de vos convictions trouble la netteté de votre jugement. Faut-il s'en étonner? La révocation de l'édit de Nantes paraît être une de ces questions brûlantes qui ont le privilége de vous émouvoir fortement. Pour moi, je la juge sans passion, ou plutôt je la crois jugée depuis longtemps par l'histoire. N'est-elle pas condamnée, sous le rapport politique, par l'édit de Louis XVI qui restitua aux protestants leurs droits civils, et par la

législation de 1790, qui consacra la liberté des cultes et rendit le titre de citoyens aux descendants des proscrits? Sous le rapport religieux, par l'inutilité des lois draconiennes de Louis XIV, encore aggravées par l'ordonnance de 1724, par la persistance du parti protestant dans le royaume, et par les progrès rapides de ce parti philosophique du dix-huitième siècle qui contribua si puissamment à préparer la chute du trône et de l'autel? Sous le rapport économique, enfin, par la décadence de notre commerce, de nos manufactures et par l'appauvrissement général du pays? Pourquoi défendre plus longtemps une cause aussi complétement perdue? Quel avantage trouvez-vous à rendre la religion catholique solidaire des excès commis en son nom par un gouvernement despotique, qui rompait violemment et sans nécessité avec la grande tradition de la politique d'Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, et qui, d'ailleurs, ce qui doit vous toucher, n'avait pas même demandé l'approbation préalable du Saint-Siége? En plaçant la discussion sur un tel terrain, vous vous exposez bien gratuitement à une défaite certaine.

Me permettrez-vous, Monsieur, puisque vous êtes si dur pour les autres, de relever à mon tour quelques-uns des méfaits que vous commettez à mon préjudice par vos fausses interprétations sur mon livre? Vous soutenez aujourd'hui que la perte matérielle essuyée par la France a été minime et que je l'ai singulièrement exagérée. Mais alors pourquoi disiez-vous dans

un de vos précédents articles que ce ne sont pas les réfugiés qui ont fait les sacrifices les plus pénibles, que le vrai martyr a été Louis XIV, parce qu'il a sacrifié la prospérité industrielle de son royaume à sa foi? Vous avez écrit vous-même cette phrase que vous paraissez avoir oubliée depuis : « Louis XIV sacrifiait sa puissance, sa prospérité, sa gloire même à sa religion. » N'y a-t-il pas entre ces deux appréciations une contradiction manifeste? N'y a-t-il pas, dans la première, ce que d'autres plus sérieux que moi pourraient appeler un oubli momentané du sens moral?

En parlant des réfugiés auxquels vous contestez ce beau nom de martyrs, que je n'hésite pas à leur donner, vous ne craignez pas de les appeler : « La partie la plus dépravée et la plus fanatique des dissidents qui résistèrent aux efforts tentés pour leur conversion. » Qu'est-ce à dire, Monsieur? Qu'entendez-vous par ce mot dépravé? Ne serait-on pas autorisé à vous appliquer vraiment cette parole de Papinius à Caracalla, qu'il vaut mieux encore commettre un crime que de le justifier ; et que calomnier ceux que l'on assassine, c'est les assassiner deux fois?

L'achat des consciences par Pélisson vous paraît une *admirable charité*. Les horribles excès des missions bottées, vous les contestez. Selon vous, à vrai dire, il n'y a pas eu de dragonnades. Il s'agissait uniquement, dites-vous, d'un logement de garnisaires... Il n'y avait dans cette mesure ni cruauté ni sévices. Vous sentez,

Monsieur, qu'on ne répond pas à des arguments de cette force, et je trouve que vous devez avoir une bien faible estime de l'intelligence de vos lecteurs ou leur supposer une ignorance bien profonde, pour raisonner de la sorte et pour travestir ainsi à leurs yeux les faits les plus avérés.

Vous osez dire encore dans votre dernier article, et c'est l'assertion qui me touche le plus, parce qu'elle s'attaque au fond même de mon livre : « Ce n'est pas la révocation de l'édit de Nantes qu'il faut blâmer et déplorer dans notre histoire, c'est l'édit de Nantes; c'est l'introduction de l'hérésie en France, qui a été une cause de ruine et une source de sang. » En d'autres termes, c'est cet horrible droit de persécution déjà invoqué dans votre polémique contre M. de Sacy que vous revendiquez de nouveau. Vous avez donc oublié ces principes de 1789 et cette liberté de conscience qu'ils nous assurent et qu'ont reconnus tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis soixante ans? Vous n'hésitez donc pas à vous élever contre ces lois tutélaires sous l'empire desquelles nous vivons, ces lois qui vous laissent la faculté d'attirer à vous les dissidents par la voie de la persuasion, qui est la seule légitime; ces lois qui, en attendant l'unité religieuse que vous voulez fonder, mais qu'il est si difficile d'établir, maintiennent le repos public, et dont l'abolition serait un retour à la barbarie d'autrefois et un déshonneur pour notre pays? Vous ne

comprenez donc pas quel rôle vous jouez en agissant ainsi? De quel nom appeler les hommes qui provoquent à la haine et au mépris de nos institutions? La conséquence inévitable du triomphe de vos doctrines serait d'armer les citoyens les uns contre les autres et de nous plonger en plein dix-neuvième siècle dans les guerres de religion. Je n'insiste pas sur ce point, car depuis longtemps les hommes éclairés de tous les partis s'accordent pour rejeter les théories sanglantes et pour repousser ce dieu de vengeance et de persécution qui est le Dieu de Joseph de Maistre, mais qui n'est pas le Dieu de l'Evangile et qui ne saurait être celui du catholicisme moderne.

Vous avez, Monsieur, dirigé plusieurs fois des attaques contre moi, et elles ont fini, je le crois, par dépasser les limites de la critique littéraire permise. Je pense que vous ne me refuserez pas la faculté de me défendre devant vos lecteurs, et je vous promets d'avance que je n'en userai plus à l'avenir. J'attends donc de votre loyauté, et au besoin je requiers l'insertion de cette lettre dans un des plus prochains numéros de votre journal.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

CH. WEISS.

Jeudi, 22 décembre 1853.

Au style de cette épître on comprend que

Sans passion,
Ce n'est rien seulement qu'une sommation,

qui lui a ouvert nos portes. Elles se seraient ouvertes volontiers si M. Weiss avait apporté moins de violences et plus d'arguments. Sans doute il a trouvé habile de couvrir d'un beau zèle pour les principes de 1789 les erreurs et les altérations historiques constatées dans son livre.

Nous n'entrerons pas dans la discussion où il nous provoque. Le Dieu de Joseph de Maistre, celui de l'Évangile, non plus que celui du catholicisme moderne, ne sont en cause. Il ne s'agit point des guerres de religion, ni de la barbarie d'autrefois, ni du repos public, ni du déshonneur de notre pays, ni de l'édit de Louis XVI, ni de la chute du trône et de l'autel, ni même de l'approbation préalable ou postérieure de la papauté. Nous avons traité de ces questions celles qu'il nous a paru utile de toucher : nous n'avons à débattre avec M. Weiss que la valeur et l'usage d'un document historique ; il s'agit des rapports des intendants de généralité de 1698.

Pour justifier l'usage qu'il en a fait, M. Weiss invoque les renseignements qu'il aurait pu em-

ployer. Il vante sa modération à ne pas user de documents dont a parlé M. Capefigue, et dont l'existence est au moins problématique. Il faut accorder à M. Weiss tous les éloges que mérite une si belle conduite; ensuite il faudra conclure de sa lettre même qu'il ne sait pas le premier mot de son métier d'historien. Quoi! il avait entre les mains les documents concluants et de nature à inspirer confiance, dont il arguë aujourd'hui; les rapports de l'ambassadeur de Brandebourg, les registres des églises réformées; et il est allé justement s'appuyer sur des autorités douteuses, obscures, inexactes parfois, même entachées de mensonge, c'est lui qui le prétend, comme les rapports des intendants! Non-seulement il a uniquement cité ces documents contestables, mais il a déclaré qu'ils étaient les seuls auxquels on pût recourir. « Les seuls documents officiels, auxquels « on puisse recourir, sont les rapports que les in- « tendants des généralités adressèrent au Gou- « vernement en 1698 (1). »

Aujourd'hui, il nous fait notre procès pour l'avoir cru sur parole. Il a raison. On ne saura jamais combien il faut se méfier de la moindre

(1) *Histoire des réfugiés protestants*, p. 115.

assertion de ces historiens systématiques, qui croient au Dieu du catholicisme moderne et repoussent le Dieu de Joseph de Maistre.

Nous sommes donc coupable, malgré toutes les réserves que nous avons faites, on s'en souvient, à l'occasion des actes de naissance de la ville de Tours et de l'excellent et curieux travail de M. Giraudet que nous avons cité; nous sommes coupable d'avoir concédé à M. Weiss que les rapports des intendants de généralité étaient les seuls documents qu'on puisse consulter pour connaître le nombre des émigrés protestants du dix-septième siècle. Mais M. Weiss a eu grandement tort de ne pas produire les documents auxquels il fait allusion aujourd'hui. Il aura beau les invoquer désormais; la vérification nous en est un peu difficile, et on sait comme il travaille.

Sa défense est curieuse, et elle confirme agréablement ce que l'*Univers* a dit du livre de cet historien. De tous les faits que nous avons cités, il ne fait allusion qu'à cinq. Il avoue incidemment une erreur de chiffres; c'est sans doute celle des sept mille deux cents protestants de Provence transformés en soixante-douze mille : une bagatelle qui ne mérite pas qu'on s'y arrête!

Il se défend sur Tours, sur Lyon, sur la Cham-

pagne et le Berry. Passe-t-il condamnation sur le reste? Est-ce dans les papiers du Brandebourg qu'il a trouvé l'histoire de Coutances et celle de Morlaix? Il aurait dû le dire et ne pas attribuer ces récits ingénieux aux intendants de Bretagne et de Normandie.

Mais enfin, que dit-il? Sur Tours, explique-t-il les impossibilités des chiffres de Miromesnil, qui obligeraient à conclure que la ville de Tours employait plus de soie que l'on n'en recevait et que l'on n'en récoltait en France? Pas le moins du monde. « Ce n'est pas ici le lieu de discuter ces points, » dit M. Weiss. Alors pourquoi envoyer un huissier?

C'est qu'on trouve dans les papiers du Brandebourg qu'il y avait en Hollande, en 1686, beaucoup d'ouvriers en soie. Et d'où provenaient ces ouvriers, je vous prie ou je vous somme, sinon de la Touraine et du Lyonnais? L'argument est spécieux. En histoire, en histoire vraie s'entend, les inductions ne suffisent pas : il faut des preuves : si M. Weiss en possède, pourquoi ne les avoir pas citées d'abord, quand même elles seraient venues du Brandebourg? et pourquoi dire surtout que les rapports des intendants des généralités sont les seuls documents auxquels on puisse recourir?

Pour le Lyonnais, M. Weiss nous accuse de l'avoir lu trop vite et de nous être mépris; il n'a jamais, comme nous l'en avons soupçonné, diminué les chiffres de d'Herbigny pour rendre plus vraisemblables ceux de Miromesnil; il renvoie aux pages 44 et 111 de son livre pour prouver qu'il a bien noté les 18,000 métiers que d'Herbigny attribue à la ville de Lyon. Pourquoi faut-il qu'à la page 328 de l'*Histoire des réfugiés*, dans une phrase où les chiffres de Miromesnil et ceux de d'Herbigny sont rapprochés, les 18,000 métiers, dont parle ce dernier, aient été transformés en 13,000? C'est tout innocemment, il faut le croire; mais si M. Weiss avait eu le loisir de se relire, il saurait que nous l'avons lu assez lentement pour répondre de l'exactitude de tous les textes que nous avons empruntés à son ouvrage.

Nous lui abandonnons le bénéfice des citations hâtées, tronquées et dénaturées par l'inadvertance, l'erreur ou toute autre inspiration. Mais il ne réclame pas ce bénéfice assez fréquemment. En disant « qu'il n'écrivait pas un mémoire spé« cial sur les rapports des intendants, et qu'il ne « pouvait y puiser que les faits qui n'étaient pas « en désaccord manifeste avec ceux que lui ont « fournis les pays étrangers, » pense-t-il donner

à croire qu'il a trouvé dans les papiers du Brandebourg des preuves de cette soustraction singulière de 20,000 ouvriers qu'il a faite dans les chiffres de Miromesnil (1), ou des arguments suffisants pour établir qu'il y a eu à Tours, au dix-septième siècle, 12,000 métiers fabriquant les étoffes sans le concours des bras humains? Ce serait là une grande merveille : et il ne faudrait rien moins que les papiers venus de loin pour la faire accueillir.

M. Weiss triomphe au sujet de la Champagne. Puisqu'il a nommé l'année 1686 à la page 111 de son livre, il avait bien le droit, sans habileté aucune, de citer la prospérité de la Champagne cette année-là comme preuve du dommage que la révocation, datée de 1685, a causé à la France!

« Le simple raisonnement, » dont use notre historien pour montrer comment l'émigration n'eut pas lieu le lendemain même de la révocation, pourrait servir, au besoin, à expliquer le phénomène constaté par les registres de la ville de Tours, qui, comme on se le rappelle, établissent que pendant les années 1686, 1687 et 1688, la population de cette ville, ruinée, dit-on, par la révocation, s'est

(1) *Histoire des réfugiés protestants*, p. 110.

accrue graduellement. Sans doute, « les manufac-
« turiers les plus riches ne partirent pas le lende-
« main du jour de la révocation, la plupart atten-
« dirent deux ou trois ans pour réaliser leurs fortunes
« ou pour en emporter au moins quelques débris à
« l'étranger. » Mais alors que deviendra le succès prodigieux de la belle industrie des taffetas lustrés, jugée longtemps impossible ailleurs qu'à Tours et à Lyon (dit aujourd'hui M. Weiss, mais qui, au dire des intendants, ne se fabriquait qu'à Lyon), et la baisse des prix des étoffes de soie et tous les autres détails donnés en 1686 par l'ambassadeur du Brandebourg en Hollande, qui faisaient supposer à M. Weiss, quand il écrivait son livre et sans qu'il prît la peine de dire sur quoi il appuyait ses assertions, que la ville de Lyon avait ainsi, dès 1686, perdu 20,000 âmes et celle de Tours 36,000 à l'émigration protestante ? Que deviennent surtout ces martyrs de la religion réformée, pour la gloire desquels réclame M. Weiss? Pour sauver quelques débris de leur fortune, ils auraient abjuré leur foi « sans grande peine ni formalité, » comme dit d'Herbigny.

En résumé, une pareille défense, produite sérieusement et par la voie d'un huissier, suffit pour établir que ce n'est pas pour falsifier, comme nous

l'avions soupçonné, que M. Weiss a effacé du texte de l'intendant de Bourges, reproduit entre guillemets (1), les mots *en très-petit nombre,* que cet intendant appliquait aux protestants de sa généralité sortis du royaume. C'est par pure innocence, par délicatesse du sens moral, et sans doute sur des documents fournis par les pays étrangers que M. Weiss, sans prévenir le lecteur, corrigeait de pareilles assertions.

La même innocence et la même délicatesse du sens moral l'ont engagé encore à se servir de certaines expressions que nous avons déjà relevées : *le tiers de la population protestante de Bourgogne*, pour signifier au plus mille personnes : *toute la population protestante de Lyon*, *moins vingt familles*, pour indiquer soixante familles lyonnaises. C'est toujours par innocence et délicatesse du sens moral qu'il a corrigé les rapports sur Laval, Metz, le Mans, Mayenne, Elbeuf, Ambert, Rennes, Morlaix, Nantes, et sur toutes les villes dont nous avons parlé, en y comprenant Coutances et la merveilleuse histoire de la ruine de son commerce de toiles.

Ce sera enfin par innocence toujours, et par déli-

(1) *Histoire des réfugiés*, p. 109.

catesse du sens moral, que M. Weiss, voulant user de représailles à notre égard, cite nos phrases en les corrigeant... sans doute à l'aide de renseignements fournis par les pays étrangers. « Vous avez écrit, » nous dit-il positivement, « vous avez écrit : « Louis XIV sacrifiait sa puissance, sa prospérité, « sa gloire même à sa religion. » Oui, nous avons écrit cela, mais avant, après et même dans cette phrase, il y avait certaines réserves retranchées par M. Weiss, et bien suffisantes, si je ne me trompe, à empêcher de voir une traduction de notre sentiment dans les phrases suivantes : « Ce ne sont pas les « réfugiés qui ont fait les sacrifices les plus péni- « bles, le vrai martyr a été Louis XIV, parce qu'il « a sacrifié la prospérité industrielle de son royaume « à sa foi. »

Voici ce que nous disions le 26 octobre dernier à M. de Sacy, qui avait eu le tort, à notre avis, de prêter une foi trop aveugle aux assertions de M. Weiss : « Les conséquences désastreuses de la « révocation de l'édit de Nantes ne sont pas évi- « dentes à tous les yeux. M. de Sacy les énumère : « il eût aussi bien fait de les prouver. Il renvoie, « il est vrai, au livre de M. Weiss, qui a dû exhi- « ber les preuves..... M. Weiss s'est surtout atta- « ché aux conséquences matérielles de la révoca-

« tion de l'édit de Nantes. Le nombre des fabriques « françaises a, dit-il, diminué, diverses industries « dont le secret nous appartenait ont été portées à « l'étranger, l'influence de la France au dehors a été « amoindrie, la ligue protestante a été resserrée : « *Nous supposons tout cela prouvé.* N'est-ce point « là la fortune, les jouissances, la vie même qu'un « honnête homme est tenu de sacrifier à ses con- « victions? *Nimium timemus*, disait Caton, *mor-* « *tem*, *exilia*, *egestatem.* Pourquoi M. de Sacy « blâme-t-il dans Louis XIV ce qu'il admire dans « Caton? Est-ce parce que Louis XIV sacrifiait sa « puissance, sa prospérité et sa gloire même, *si on* « *veut*, à la religion, et que Caton voulait qu'on « les sacrifiât à la République (1)? »

Il nous semble que les choses n'ont pas dans notre texte le tour que leur donne M. Weiss, et s'il ne voit pas les réserves de ce langage, il est inutile de lui citer les autres passages du même article où il est question des « conséquences un peu fabuleuses, » ou des « conséquences qu'on prête gratuitement à la révocation de l'édit de Nantes. »

Quelque délicatesse de sens moral ou quelques

(1) Pages 4 et 5 de ce volume.

renseignements des pays étrangers l'empêcheraient sans doute de comprendre davantage.

Il n'est pas nécessaire non plus de lui expliquer le sens de l'épithète *dépravé*, que nous avons appliquée aux protestants entêtés dans leurs erreurs. Si l'homme est une intelligence créée pour la vérité, cette intelligence est d'autant plus dépravée qu'elle s'arme d'une haine plus farouche contre la vérité, qui est sa fin suprême. Tout le monde comprend ce langage, mais les professeurs d'histoire citent Papinius et Caracalla !

Ce souvenir de l'antiquité nous remet en mémoire un petit fait, dont nous n'avions pas encore parlé et qui empêchera de s'étonner de la façon dont les écrivains universitaires accommodent les textes. Ce n'est pas toujours la passion qui les pousse, en effet, c'est une habitude prise et comme invétérée d'altérer en les reproduisant les documents qu'ils mettent sous les yeux de leurs lecteurs. Il n'est pas jusqu'à Virgile que M. Weiss ne cite de travers. Ce n'est pas là de la part de l'historien « un trait d'habileté qui mérite un nom plus sévère, » mais c'est un trait de science et de conscience agréable à relever. Nous ne l'avions pas fait. Nous réparerons cet oubli pour terminer toute cette affaire. M. Weiss raconte que la reine de Prusse Sophie-

Charlotte accueillait volontiers les réfugiés protestants Abbadie, Ancillon, Chauvin, et le « grand Beausobre, » son chapelain, au château de Charlottenbourg; « elle aimait à discuter avec eux, le sourire sur les lèvres. C'est Lenfant, note l'historien, qui applique à Sophie-Charlotte ce vers de Virgile :

Olli subrisit vultu quo cuncta serenat. »

Le vers n'appartient pas à Virgile : ni le sourire, ni le visage à Vénus. Virgile a dit :

Olli subridens hominum sator atque deorum
Vultu quo cœlum tempestatesque serenat.

Rien n'empêche d'ailleurs de croire que Sophie-Charlotte n'ait eu le sourire de Jupiter. En tout cas, M. Weiss ne pouvait avoir de passion en cette circonstance pas plus pour Jupiter que pour Charlotte; et c'est sa légèreté seulement qu'on veut constater à citer Virgile. Peut-être bien cette légèreté serait-elle la véritable excuse et la seule justification de l'historien des réfugiés protestants ? Son tort est de n'avoir pas eu, en sa réplique, la franchise d'en arguer.

POST-SCRIPTUM

Nous n'avons pas reçu d'autre réponse de M. Weiss, il y a vingt-cinq ans, ni depuis : il n'a pas songé à réformer son livre, ni à y redresser tout ce qu'il dit avoir emprunté aux rapports des intendants de 1698 et que dans sa réponse à l'*Univers*, il eût voulu faire supposer tiré des papiers du Brandebourg.

La lettre envoyée au journal par huissier a-t-elle paru pleinement justificative? Qui le pourra jamais croire? Les historiens ont aujourd'hui des ressources infinies. Pascal disait qu'à défaut de raisons on lui opposait des moines. M. Weiss, à défaut de documents, a trouvé des couronnes académiques. Il n'est pas le seul historien dont l'*Univers* ait fait couronner le travail. L'Institut, classe des belles-lettres, paraît réfractaire à certaines vérités et tout dévoué à certaines errenrs. Il semble bien établi que l'historien des *Réfugiés protestants* a pris le contre-pied des documents qu'il invoque, et qu'il leur fait dire précisément le contraire de ce qu'ils disent. Mais c'est l'*Univers* qui a fait la preuve. Et cette preuve allait à rabattre les fantaisies libérales. L'Académie

des inscriptions et belles-lettres s'est jetée à la traverse d'un pareil scandale. Nos preuves laissées sans réplique ont été produites au mois de décembre 1853. Au mois de juillet 1854, le livre de M. Weiss, l'*Histoire des réfugiés protestants*, a été couronné par l'Institut ; il a *mérité* le prix de dix mille francs, à titre de « l'ouvrage le plus savant sur l'histoire de France » qui ait été publié les années précédentes !

Quelle opinion ce sentiment de l'Académie peut-il donner des publications historiques françaises de ces années ? Et l'on demande à quoi servent les distinctions académiques ! Elles démontrent qu'il ne faut jamais désespérer des plus mauvaises causes. Si M. Weiss, comme l'honnêteté lui en faisait peut-être un devoir, eût reconnu ses... légèretés, il n'eût pas été couronné comme le plus savant de son temps en histoire de France.

VI

LA HARANGUE LATINE DE SORBONNE

INTERMÈDE

Les grâces de la harangue latine et la joie que s'en promettait l'*Univers*. Oubli du journal. La harangue latine se rappelle à sa mémoire. Il répond à l'appel. — Difficulté de parler latin. Bravoure et déception de M. Rigault. *De Rollino præconium*. Répétition fâcheuse. *Appingere*. La conjonction *atque*, *etsi*, *quidem*. *Effingere*. *Fateor*. *Superfusa*. *Species virtutis*. La suite de la harangue et le « consentement bienveillant » de M. le doyen de la Faculté des lettres. — Un mot latin passé dans la langue française n'y porte pas toujours le sens qu'y attachaient les Latins. *Publico munere destitutus*. Galimathias. Le subjonctif au lieu de l'indicatif. *Denique* et son emploi. *Egredi* et sa signification. *Nihil nisi boni in puero indoles*. Bossuet et son prétendu traducteur latin. Un bon professeur et un mauvais écolier.

Univers, 1er janvier 1854.

Le latin qui s'épanouit au sein de l'Université a les grâces antiques. Les lecteurs de l'*Univers* avaient gardé bon souvenir du discours prononcé en 1852 à la distribution des prix du concours

général (1). Le mois d'août dernier leur apportait l'espérance d'une nouvelle joie. Une fleur allait encore éclore dans « la propre langue de Virgile et de Cicéron, » pour parler comme le *Journal des Débats;* un émule de M. Nisard (2), non moins audacieux et non moins fortuné, allait s'illustrer à son tour.

Quand l'*Univers* connut l'épanouissement de la harangue latine, il s'empressa aussitôt de chercher à connaître cette merveille. Tout délai paraissait insupportable à son impatience. Cependant il fallut attendre et souffrir. Etait-ce un artifice imité de la nymphe antique, qui fuit vers les saules et désire être vue ? Était-ce un autre motif que nous ne voulons pénétrer ? Toujours est-il que la harangue latine fit la cruelle. Après s'être produite solennellement devant le public enivré des collègues et des disciples, elle prit quinze jours pour se préparer à répondre à l'impatience générale et à se montrer dans le simple appareil d'une feuille d'impression.

Quinze jours sont quelquefois bien longs ; et les longues espérances usent la joie, dit madame de

(1) *Univers* du 17 septembre 1852. L'article est inséré au premier volume de la seconde série des *Mélanges* de M. L. Veuillot.
(2) C'est le nom du professeur universitaire qui a fait la harangue latine en 1852.

Sévigné. Quand la harangue se produisit, l'*Univers* pensait à autre chose. Était-ce bien là ce que désirait l'honnête modestie d'une harangue de Sorbonne ?

Ce ne fut pas avec préméditation que ce bénéfice lui fut assuré. Après avoir reçu cette pièce d'éloquence et l'avoir lue avec l'attention que commandent de telles œuvres, l'*Univers* avait repris le fil de son discours : tout en se promettant de revenir à la harangue latine, il s'en était assez éloigné pour n'y revenir peut-être jamais, et la seconde étude de latin universitaire promise à ses lecteurs eût sans doute été remise à une autre année. Mais, étrange retour des choses d'ici-bas ! tandis qu'appliqué à des discussions importantes, nous étudions, de concert avec le *Journal des Débats*, les scandales donnés par la papauté (1) ou les atrocités commises au sujet de la révocation de l'édit de Nantes, voici la harangue latine qui se dresse devant nous. Est-ce une désespérée furieuse du silence qu'on a gardé à son égard ? N'est-ce pas une glorieuse qui prend ce silence pour un témoignage de crainte ou d'admiration ?

(1) Il s'agissait encore de M. de Sacy à propos des Papes d'Avignon : M. Louis Veuillot a réuni les articles, qu'il lui a consacrés alors, en un petit volume intitulé : *De quelques erreurs sur la papauté.*

Toujours est-il que, par outrecuidance, mécontentement ou toute autre inspiration, la harangue latine nous a pris à partie et a voulu nous donner une leçon. Sous la signature de son orateur de cette année, M. Rigault, professeur au lycée de Versailles, elle nous a indiqué les préceptes de l'art de la critique, et comment on le devait pratiquer quand on était modéré et sage, et qu'on appartenait à l'Université.

Sans aucun doute, nous aurions à tirer bon parti de ces conseils; mais comme les honnêtes gens doivent toujours reconnaître les bons offices qu'on veut leur rendre, il nous a paru qu'il ne fallait pas différer à signaler à notre tour ce qu'on doit éviter quand on est la harangue de la Sorbonne, c'est-à-dire la manifestation solennelle de ce qu'un corps illustre et puissant comme l'Université conserve et enseigne de goût, de connaissance et d'intelligence de la littérature classique.

La harangue latine connaît son importance, il est inutile d'insister sur ses mérites. Instruite d'ailleurs par le désastre de l'an dernier, elle ne s'est pas confiée à des mains inexpérimentées. Le malheur rend prudent, et toutes les mesures ont été prises pour donner les dernières perfections aux grâces de notre harangue et la mettre en état

de braver les regards du public et de les charmer. Il s'agissait de maintenir l'honneur du corps, de montrer l'excellence des méthodes, la solidité de l'enseignement, et de donner enfin un échantillon de cette langue savante dont l'Université a le dépôt, dont elle prétend le monopole et qui doit assurer sa gloire.

Parler latin n'est pas donné à tout le monde, surtout de nos jours. Autrefois, avant qu'il y eût une Université de France, lorsqu'il y avait des Universités de Paris, d'Angers, de Bourges, et que les monastères formaient en outre des écoles, on parlait encore assez volontiers le latin, et on ne l'écrivait pas sans grâce. Sans doute on n'atteignait pas à l'aisance et à la gravité antiques, mais du moins on en approchait et on pouvait encore prêter à quelque illusion. Une lecture assidue et réfléchie des auteurs avait fait pénétrer jusqu'à l'officine, pour ainsi dire, de la pensée latine ; on se servait sans peine d'un organe qu'on s'était rendu familier, et l'on pouvait produire des œuvres qui avaient une vie propre et qui ressemblaient à de véritables créations.

Aujourd'hui le latin est une langue tout à fait morte, et on ne cherche pas à la faire revivre. Les rares orateurs ou écrivains qui prétendent en

user sont fort inexpérimentés ; ils ne sont accoutumés ni aux allures de la langue, ni aux formes sous lesquelles la pensée se présentait aux anciens. Leurs œuvres fourmillent de misères : on reconnaît à chaque ligne de malheureux thèmes translatés avec effort d'un français assez pauvre dans un plus pauvre latin.

Que M. Rigault nous donne un démenti ! nous le voulons bien, et nous y applaudirons de grand cœur. Qu'il prouve que l'Université sait le latin ! il rendra un service éminent à sa mère ; elle a besoin de cette preuve. Elle honore son nourrisson en lui confiant sa cause, c'est à lui de répondre à cet honneur et de se conduire bravement.

Hélas ! la bravoure ne suffit pas. Dès les premiers pas, le champion de l'Université trébuche sous son armure d'emprunt. Il parle pompeusement une langue hachée, sans nombre, sans période, sans élégance, presque sans grammaire et tout à fait inintelligible pour ceux qui ne connaissent pas les usages du langage français. L'auteur avait choisi pour texte de son discours l'éloge de Rollin. De Rollino præconium. Nous ne nous occuperons pas des pensées qu'il a émises, nous voulons seulement examiner la forme dont il les a revêtues. Voici le début :

« *Hanc imaginem, juvenes, Rollini scilicet sus-*
« *picite, hujusce domus parietibus appictam...* »

Est-ce bien du latin que nous entendons? Cette manière de parler coupée, brisée, sautillante, a-t-elle le moindre rapport avec l'ampleur de la période latine, où toutes les parties se tiennent et roulent pour ainsi dire les unes sur les autres sans laisser entre elles d'interruption?

A quel style appartient cette malencontreuse répétition : *hanc imaginem... hujusce domus?* Si *hanc imaginem*, qui dit tout, ne suffisait pas à rendre la pensée de l'orateur, il fallait au moins écrire : *Imaginem suspicite, juvenes, hujusce domus parietibus appictam.*

Ce n'est pas assez de ne pas choquer en son langage les règles du style : il est encore bon de présenter aux auditeurs un sens clair et défini. Que signifie *imago parietibus appicta?* Bien fin qui le devine. On comprend Cicéron quand il dit : *Epistolam superiorem restitue nobis et appingé aliquid novi : ajouté quelque chose de nouveau à ce qui est déjà écrit. Appingere* éveille l'idée de peinture et d'écriture, en effet; mais la préposition entrée dans la composition du verbe n'est pas purement euphonique : elle modifie le sens ; on ne dit pas indifféremment : *orationem*

chartis inscribe ou *adscribe*, *in parietibus picta* ou *parietibus appicta*. Si l'orateur avait parlé d'une peinture déjà faite, au bas ou en marge de laquelle on eût dessiné ou peint le portrait de Rollin, *imago appicta* aurait un sens ; mais *parietibus appicta* ne signifie absolument rien et ne peut rien exprimer de perceptible à l'intelligence.

Notre orateur, en quête de toutes les élégances, a sans doute été fourvoyé par un souvenir d'Horace :

Delphinum silvis appingit, fluctibus aprum.

dit le poëte de Tibur dans un vers devenu proverbial. Un malheureux écolier, peu soucieux de serrer de près le sens de son auteur, traduit : *qui place le dauphin dans les bois et le sanglier dans la mer*, et il conclut bravement : *imago parietibus appicta*, *tableau placé au mur*. L'analogie lui paraît manifeste. Horace, cependant, n'a pas plus voulu montrer le dauphin peint sur les bois que Rollin sur les murs de la Sorbonne. Le poëte a parlé du mauvais peintre qui vise aux élégances et aux raretés,

Qui variare cupit rem prodigialiter unam,

qui, dans sa peinture, *associe* le dauphin aux forêts, et est ainsi semblable au mauvais orateur,

ut pictura poesis, qui craint de parler comme tout le monde, et pour ne pas dire *in parietibus pictam*, est tombé dans un non-sens.

Poursuivons..... « *Atque etsi mediocri pictoris* « *arte effictam, fateor, superfusâ quâdam virtu-* « *tis et bonitatis specie venerabilem.* »

Cet *atque,* si inoffensif en apparence, qui ouvre la seconde partie de la phrase, hurle terriblement aux oreilles douées du moindre sentiment de latinité. Jamais le latin n'a uni ainsi deux idées d'un ordre différent par les conjonctions *et* et *atque*. On peut, en français, deux ou trois fois par semaine, comme disait Voiture, se servir de locutions analogues à celle-ci : *un tableau peint sur le mur* ET *vénérable par son expression*, mais jamais on n'a dit en latin : *suspicite imaginem in parietibus pictam* ET *venerabilem*. C'est un solécisme ou un barbarisme. Le professeur a le choix de la qualification.

Etsi mediocri pictoris arte. Cette phrase laborieuse et chevillée vient encore se briser sur *etsi*. C'est pour la troisième ou quatrième fois. C'était le lieu cependant de se servir de *quidem*, cette élégance si familière aux écrivains classiques et si chère à tout rhétoricien : *mediocri quidem pictoris arte effictam, sed superfusâ*, etc.

La phrase ainsi se soutient un peu; mais ne se comprend pas davantage. Que signifie *imaginem effingere?* Faire le tableau d'un tableau, sans doute, le portrait d'un portrait? *Effingere* s'applique toujours à la chose qu'on représente. *Corpora pingendo effingere; formas corporis; lineamenta oris, figuras varias effingere; mores ore effingere; hoc signum senem stantem effingit*, et ainsi toujours. C'est le langage de Quintilien, de Pline, de tous les auteurs : ils auraient dit : *Rollini* FACIEM *effictam*, et non pas *imaginem*. *Effingere imaginem* veut dire représenter un tableau soit par la peinture, soit par la plastique, et plutôt encore par cette dernière. Il y a une différence entre *picta* et *ficta*, et elle n'est pas d'une nuance.

Le portrait, peint sur le mur, et représenté par la sculpture était, à ce qu'il paraît, assez médiocre, je l'avoue, *fateor*, dit l'orateur avec plus de condescendance que de latinité. M. Rigault était-il pour quelque chose dans l'exécution, bonne ou mauvaise, du portrait de son Rollin? Cela n'est point vraisemblable. Est-ce l'humilité qui le pousse à réclamer ainsi sa part dans une exécution qu'il reconnaît défectueuse, *fateor?*

Par laisser-aller, on dit en français : je l'avoue,

pour signifier je ne vous cache pas ce que je pense. En latin ce sens est rendu par *haud celo*. *Fateor* indique une complicité quelconque de la personne qui parle dans le fait dont il s'agit. M. Rigault n'a fait qu'un portrait de Rollin : c'est celui que comprend ce *Præconium*. L'exécution en est assez défectueuse, *haud celo*, pour que l'orateur ne risque pas son crédit à couvrir les défauts d'un méchant peintre ou d'un méchant sculpteur, *pictor* ou *fictor*.

Ce gallicisme *fateor* est, je crois bien, immédiatement suivi d'un second : *superfusâ bonitatis specie*, par un air de bonté répandu sur ce visage. Le dictionnaire cite Pline : *superfusa gens montibus Caucasiis*, *peuple répandu sur les montagnes du Caucase*. *Super* marque qu'il est question de lieux élevés ; mais le dictionnaire, cette source unique de la littérature universitaire, ne dit pas que Pline aurait employé *super* s'il eût été question d'une plaine : *planitiei superfusa*, par exemple, *répandue sur la plaine*. *Superfundere*, dans ce cas, signifierait s'étendre au delà. Le dictionnaire, cet ami savant et discret, dit en effet : *Macedonum fama se superfudit in Asiam*, s'étendit au delà de l'Europe jusqu'en Asie. De sorte que l'air de bonté s'étend, ici, au delà du visage de Rollin.

L'image est un peu abondante; on s'attendait à plus de réserve et de modération. Il y a autant d'excès dans ce *superfusa* qu'il y en a dans *appicta*. Tout cela déborde le sens évidemment et est loin de la juste mesure où se doit tenir un esprit judicieux.

Comme un malheur ne vient jamais seul, et cette première phrase du *Præconium de Rollino* prouve surabondamment la vérité de cet axiome, comme un malheur ne vient jamais seul, le gallicisme *superfusa* contribue à rendre au pauvre orateur le méchant service de déterminer en mauvaise part le terme de *species virtutis*.

Cette expression par elle-même est déjà bien douteuse. Juvénal dit :

Fallit enim vititum specie virtntis et umbra.

En général, *species* accompagné du génitif d'un mot abstrait, *amicitiæ*, *veri*, *honestatis*, *gloriæ*, etc., indique les dehors, les faux airs d'une vertu recélant toute autre chose au fond : mais si cette *species*, et *species quædam* encore! n'est que *superfusa*, il n'y a pas moyen de se tromper, les termes sont clairs, le sens est incontestable, et tout auditeur doit comprendre qu'il est question d'une certaine fausse apparence de vertu répan-

due sur ce visage. Ce n'est cependant pas ce qu'a voulu dire de son héros l'auteur du *Præconium de Rollino*.

Il eût bien fait aussi, cet auteur, de ne pas parler de *species virtutis*. *Virtus* a plusieurs sens en latin ; ce mot doit toujours être placé dans un ensemble qui en détermine l'acception. *Honestatis* aurait rendu sans doute toute la pensée de l'orateur, et ce terme exprime bien ce que nous entendons ordinairement par vertu.

Faut-il récapituler les fautes de latin que nous avons déjà relevées ? Nous ne sommes cependant qu'à la troisième ligne, nous ne faisons qu'achever la première phrase. Cela donne une idée du régal exquis et délicat que M. Rigault a offert à ses auditeurs de la Sorbonne. Si on voulait traduire ce latin, on arriverait à des choses effroyables.

Tout cela cependant s'est débité gravement, pompeusement et avec confiance. On a applaudi ; on a fort goûté cette éloquence ; les élèves-lauréats, les professeurs, l'élite et l'état-major de l'Université, sa couronne et son espérance, *selectissimi auditores*, transportés d'admiration, se sont pâmés de joie à retrouver si belle, si majestueuse et si pure, la propre langue de Cicéron.

Sganarelle, au moins, pour débiter sa harangue : *Cabricias arci thuram catalamus singulariter*, Sganarelle s'informe si son auditoire entend le latin, et Géronte admire sans feindre de rien comprendre aux belles phrases du docteur. La comédie est plus triste à la Sorbonne, où Sganarelle et Géronte veulent l'un et l'autre passer pour docteurs et feignent de comprendre l'un ce qu'il débite et l'autre ce qu'il entend, le tout pour donner à croire au public que l'Université sait le latin.

Faut-il continuer à en déduire les preuves? Les gallicismes, les non-sens, les tournures inusitées abondent dans ce beau discours, *cum benevolenti summi præsidis consensu :* ainsi, dit M. Rigault, sans s'embarrasser plus qu'il ne fait au bas de la page, pour remercier en français « le savant et illustre doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Victor Leclerc, de ses conseils bienveillants. » N'était-ce pas assez d'avoir le *consensus benevolens* de M. Leclerc à l'auditoire? Fallait-il, dans l'imprimé, compromettre ce nom sur un pareil latin? « Conseils bienveillants » se dit en français; mais jamais en latin on n'a vu un pareil emploi de *benevolens*, ni même de *benevolus*.

Parce qu'un mot a passé de la langue latine

dans la langue française, il ne faut pas croire qu'il ait la même acception dans les deux idiomes. Quand M. Rigault dit que son héros fut *publico munere destitutus*, il ne dit pas qu'il fut destitué de sa charge; les Français seuls peuvent saisir la signification donnée ici au mot *destitutus;* les Romains ne comprendraient pas : car « *abandonné par* son emploi » est un non-sens.

Ce ne sont pas eux, non plus, qui saisiraient quelque chose dans le galimathias suivant :

Nunc autem quum debitum tamdiu honorem licet persolvere erga optimum virum adhuc velut ære alieno tenemur.

Teneri ære alieno erga aliquem! et on invoque les mânes de Cicéron, et on regrette les auditeurs du Latium!

Qu'auraient-ils pensé, ces auditeurs, plus difficiles que les *selectissimi*, devant qui s'escrimait notre orateur, qu'auraient-ils pensé s'ils l'avaient entendu dire en parlant de ce *Præconium :*

Eo vobis sit acceptius..... quo longius ab omni graviore disputatione abhorreat?

Ils auraient souhaité à l'orateur quelques années d'école, afin de lui laisser le temps d'apprendre la grammaire et de comprendre la logique du discours, qui exigeaient ici impérieusement, l'une

et l'autre, l'indicatif *abhorret*, malgré la règle sur la conformité des modes de la phrase incidente et de la phrase principale.

Ce dernier alinéa se termine enfin par l'énumération suivante de tous les mérites de Rollin :

Rollinum optimum fuisse et professorem, et rectorem, et scriptorem, et virum denique christianum.

Denique est souvent employé pour terminer une énumération, mais il est toujours employé seul, jamais on ne l'accouple avec *et*. Les souvenirs classiques les plus humbles ont conservé cette notion; et les auditeurs de M. Rigault ont cru volontiers à un *lapsus linguæ*. Il n'y a pas moyen de douter aujourd'hui : *et* est imprimé. Il est vrai que cet *et denique* inouï, dans le langage littéraire, se trouve quelquefois dans le Digeste : *Aurum, argentum et denique aliæ res innumerabiles.* (Notez bien sans *et* avant *aurum* ni avant *argentum*.) C'est là une liberté des jurisconsultes. Les professeurs universitaires pensent-ils que ces libertés soient des grâces? et prennent-ils aujourd'hui leurs modèles dans le Digeste? C'est une belle littérature, où la décadence apparemment se fait moins sentir que chez les Pères de l'Eglise?

Le second alinéa de cette harangue vaut le pre-

mier, et tout le discours est à la même hauteur. *Rollinus egressus erat e pauperis fabri officinâ.* L'auteur a voulu dire que Rollin était fils d'un forgeron. Il a supposé que le verbe *egredi* pouvait, comme notre verbe *sortir*, éveiller quelque idée d'origine. Il n'en est rien; les auditeurs du *Latium* demanderaient assurément où est allé son héros en sortant de la boutique du pauvre forgeron.

Trois lignes plus bas, c'est un prêtre qui *de puero nihil nisi boni auguratus est.* De ce qu'on dit *nihil boni*, il ne s'ensuit pas qu'on puisse dire *nihil nisi boni.* Il fallait : *nihil nisi bonum* ou *bona auguratus.*

Deux lignes plus bas encore, on nous apprend que *nulla unquam melior in puero fuit indoles :* c'est-à-dire, *il n'y eut jamais aucun meilleur caractère dans cet enfant.* C'est du triple galimathias. La langue latine n'a pas d'article; l'arrangement de la phrase seul indique le sens et supplée au jeu des articles dans les langues modernes. Le lecteur ne peut comprendre l'*in puero* qu'en l'appliquant à Rollin, dont il est question, et tout le monde traduira comme nous avons fait; cependant, M. Rigault voulait dire dans *un enfant quelconque.* Il eût pu s'exprimer simplement et na-

turellement : *In nullo unquam puero melior fuit indoles*. Peut-être n'aurait-il pas été élégant? mais il aurait été compris, même de ceux qui sont habitués au latin antique et s'embrouillent facilement dans les pastiches universitaires.

Nous n'en sommes cependant qu'au second alinéa, à peine au quart de la harangue, et nous pourrions multiplier nos remarques sans, pour cela, relever toutes les négligences, les impossibilités, les non-sens et les gallicismes de ce style. Nous croyons en avoir dit assez pour le faire apprécier, car tout le discours est à l'avenant. *Ab ungue leonem.*

Il y a cependant un passage digne d'une attention particulière. Nous avons vu jusqu'à présent notre auteur embarrasse à traduire sa pensée. Elle avait beau se prêter à toutes les défaillances du style et se présenter avec complaisance du côté où elle paraissait le plus accessible à la langue de l'orateur, la langue a fourché bien souvent, mais l'aplomb n'a pas diminué; c'est, on le sait, le plus certain résultat de l'enseignement universitaire. Le présomptueux écrivain a donc osé se mesurer avec un texte déterminé à l'avance et qui ne lui appartenait pas. Il s'est adressé à Bossuet, et il a essayé de transporter dans son pauvre

thème quelques phrases de ce français si simple et si magnifique dont faisait usage l'Evêque de Meaux.

Rollin commença de professer à vingt-deux ans, et M. Rigault, à cette occasion, se remet en mémoire que saint Bernard a quitté le monde au même âge, et que Bossuet, dans le panégyrique de ce saint, s'écrie à cette occasion :

« Vous dirai-je en ce lieu ce que c'est qu'un « jeune homme de vingt-deux ans? Quelle ardeur, « quelle impatience, quelle impétuosité de désirs! « Cette force, cette vigueur, ce sang chaud et « bouillant, semblable à un vin fumeux, ne leur « permet rien de rassis ni de modéré..... Cette « verte jeunesse n'ayant rien de fixe ni d'arrêté, « en cela même qu'elle n'a pas de passion domi- « nante par-dessus les autres, elle est emportée; elle « est agitée tour à tour de toutes les tempêtes « des passions avec une incroyable violence. »

Voilà un beau texte : nous en citerions volontiers encore, à cause du plaisir que fait toujours ce magnifique langage, et surtout parce que nous ne devinons pas à quelle partie de ce discours s'est attaquée la traduction de M. Rigault. C'est bien Bossuet dont il est question cependant, *Bossuetius*, et le portrait du jeune homme de vingt-

deux ans tel qu'il est dépeint *in splendidâ oratione.*

Quis sanguinis fervor! Quanta cupidinum vis! Quæ semper ebulliens capitis ebrietas! quæ vela spe semper velut aurâ aspirante tumescentia et navem propellentia!

Nous ne parlerons pas de ce latin : *capitis ebrietas semper ebulliens.* Les auditeurs de la Sorbonne traduiraient bien *une ivresse de tête toujours bouillante;* mais si un pareil français est accessible à leurs esprits, jamais un citoyen du Latium n'aurait compris cette *ebrietas capitis. Ebrietas*, pour les anciens, n'a jamais exprimé que l'ivresse physique ou un état voisin de la réplétion. *Capitis ebrietas*, dans la bouche d'un médecin, pourrait peut-être signifier la richesse et l'abondance des humeurs vitales dans une tête : en quoi cela se rapporte-t-il au discours de Bossuet? Nous traduisons :

« Quelle ardeur du sang! quelle impétuosité « des désirs! quelle ivresse toujours bouillante de « tête! quelles voiles toujours enflées par l'espé- « rance comme par *un vent favorable* et poussant « le navire! »

La métaphore est riche, toutefois elle n'appartient pas à *Bossuetius.* M. Rigault peut en récla-

mer la paternité. S'il a voulu faire un thème, le thème est au moins médiocre; notre sorbonnien est trop bon professeur assurément, car nous ne voulons pas contester son mérite, pour laisser, dans la classe de rhétorique du lycée de Versailles, traduire les tempêtes, dont parle Bossuet, par le vent favorable, le zéphyre, *aura*. Pour les voiles et le vaisseau, je laisse à d'autres le soin de deviner à quoi le prétendu traducteur a voulu faire allusion.

Tout ceci est suffisant pour établir qu'un bon professeur serait parfois un assez mauvais écolier; et si à un troisième essai l'Université ne parvient pas à trouver un homme qui sache se tirer de la harangue latine plus honorablement que MM. Nisard et Rigault aidés des conseils bienveillants, *benevolentibus*, de M. Victor Leclerc, que pourra-t-on conclure sur les succès de la culture, au sein du corps enseignant, de la langue de Virgile et de Cicéron?

VII

DÉFENSE DU « PRÆCONIUM »

SUITE DE L'INTERMÈDE

Ce que Suétone raconte de Tibère, et en quoi M. Aubineau ressemble aux envoyés de la Troade. Etrennes de 1854 pour un discours d'août 1853. M. Rigault se refuse des loisirs et ne remet pas sa réponse. — La fête que l'*Univers* donne à ses lecteurs. Une victime innocente. Calchas. Le français de Voltaire. Bossuet mauvais humaniste. Le moderne qui écrit latin et le juste de l'Evangile. L'ambition de M. Rigault. Puérilité du débat. Répétitions autorisées. *Effingere*. Un bon dictionnaire. *Fateor* et *Confiteor*. *Superfundo*. *Species*. *Honestas*. *Egressus*. *Ebrietas*. Bossuet. Défense de l'Université. L'Université n'est pas M. Rigault, et l'*Univers* n'est pas M. Aubineau.

A M. AUBINEAU, RÉDACTEUR DE L'*Univers* (1).

Monsieur,

Suétone raconte que, Tibère ayant perdu son fils, des ambassadeurs partirent de la Troade pour lui ap-

(1) Cette réponse de M. Rigault a été publiée par la *Revue de l'instruction publique* du mois de janvier 1854 sous la ru-

porter leurs compliments de condoléance. Retardés en chemin, ils n'arrivèrent que deux ans après la mort du défunt, et l'empereur, homme d'esprit, se contenta pour tout remerciement de leur demander des nouvelles de leur grand concitoyen Hector, si méchamment mis à mort par Achille.

Souffrez que je vous le dise, Monsieur, vous ressemblez un peu aux envoyés de la Troade. Vous me faites l'honneur, en 1854, de me présenter vos compliments de condoléance au sujet d'un discours de circonstance prononcé en août et publié en septembre 1853. Il est vrai que vous m'adressez votre article le premier de l'an : ce sont mes étrennes. Mais, puisque vous aimez également et les délais et les à-propos, vous auriez pu le retarder encore de trois mois et ne le publier que le premier avril : il n'en eût été que plus de saison.

A mon tour, je pourrais m'accorder des loisirs et vous répondre en 1860 ; mais je craindrais que mon

brique *Correspondance*. Elle était précédée des mots suivants : « M. Rigault a adressé la réponse suivante à M. Aubineau. » En fait, nous n'avions rien reçu. Je reproduis aujourd'hui cette réponse d'autant plus volontiers qu'elle n'a pas été comprise dans la publication des *Œuvres complètes de H. Rigault*. (4 vol. 1859.) Je ne vois pas la raison de cette omission. La réponse est jolie, aussi jolie que peut l'être l'impertinence ; elle a de la grâce ; elle ne manque pas d'esprit ; et si elle est à court d'arguments, elle n'en déploie pas moins beaucoup de ressources de réplique, de fuite et d'attaque. Ces ressources sont d'autant plus remarquables que le fond fait absolument défaut. L'écrivain, qui étendait déjà ses regards au delà de l'Université, aurait volontiers, assurait-on alors, voué sa harangue à l'oubli ; mais un ordre du ministre était venu lui enjoindre de ne pas laisser en détresse le latin de la Sorbonne.

discours, qui déjà commence à se perdre dans la nuit des temps, ne fût tout à fait oublié, comme votre article, et je veux dès aujourd'hui remonter le cours des années et aborder avec vous l'examen de cette œuvre de jeunesse.

Tous les ans, l'*Univers* donne une fête à ses lecteurs. Elle consiste à leur offrir en sacrifice un professeur de l'Université. L'*Univers* prend un discours français ou latin prononcé à l'une de nos distributions de prix ; il prouve doctement que l'auteur ne sait ni le latin ni le français, et il conclut avec le plus grand aplomb que l'Université ne connaît ni les langues vivantes ni les langues mortes ; après quoi il monte au Capitole, aux grands applaudissements de ses abonnés.

L'an dernier, l'*Univers* avait *exécuté* deux de mes honorables collègues. Cette année, c'est moi qui ai dû tendre à son glaive « une tête innocente, » et c'est vous, Monsieur, qui avez été désigné pour les fonctions de Calchas. Vous les méritiez sans aucun doute, car vous avez déjà frappé des victimes plus dignes de vous. C'est vous qui avez prouvé récemment à M. Weiss, mon savant collègue, qu'il ignore complétement la véritable histoire des réfugiés protestants ; c'est vous qui avez composé un volume spécial pour démontrer à l'un des plus illustres élèves de l'Ecole normale, M. Augustin Thierry, qu'il n'entend rien à l'histoire des Normands et des Mérovingiens, et qu'il n'a guère plus de valeur

historique que M. Alexandre Dumas (1). Après de semblables exploits, je me tiens pour très-honoré, Monsieur, d'obtenir de votre main une place dans le martyrologe universitaire.

Du reste, vous n'avez rien changé au programme annuel de la fête, et vous avez suivi pas à pas les exemples du maître : 1° démonstration que je ne sais pas le latin ; 2° conclusion que l'Université l'ignore : voilà tout votre article. Vous avez eu raison de ne pas innover ; car ce programme est d'une commodité parfaite, un enfant le remplirait. Vous avez lu Molière, puisque vous citez Sganarelle : quoi de plus aisé que d'imiter Molière, de dire aux pères de famille de l'*Univers :* Savez-vous le latin? et, sur leur réponse dubitative, de décliner le fameux *Ignorantus, ignoranta, ignorantum*, aux dépens de l'Université? D'ailleurs, dans notre pays, c'est une règle générale qu'un adver-

(1) *Réfutation de M. A. Thierry*, par M. Léon Aubineau, p. 71. (*Note de M. Rigault.*)

Le petit ouvrage, que signalait ici M. Rigault, est depuis longtemps épuisé J'en prépare en ce moment une nouvelle édition. Je prendrai la liberté de reproduire ici, en annonçant cette réimpression, le jugement que le savant et pieux abbé Gorini voulait bien, en 1853, porter de ce mince volume : « Ce précieux travail sur l'historien *de la conquête d'Angleterre*, je me permets, disait-il, de le recommander comme étant à la fois une introduction et un supplément à ma *Défense de l'Eglise* : une introduction par les questions générales qui y sont traitées ; un supplément par la justification si lumineuse qu'on y trouve de l'archevêque de Cantorbéry, Lanfranc. (*Défense de l'Eglise*, première édition, t. I, p. 231. 1853.) M. Gorini continuait en formant le vœu que nous puissions, comme nous en avions marqué le désir, continuer à consacrer nos études à l'examen des autres historiens contemporains.

saire ne sait jamais écrire, et les plus minces écrivains ne manquent pas de la vérifier par leur polémique. Je ne voudrais pas, en rappelant les grands personnages littéraires accusés d'ignorance par les petits, vous paraître peu modeste. Mais je me mets de côté et j'oublie que le débat est entre vous et moi, pour ne parler qu'en général. Or, ne vous souvient-il pas que Larcher disait du style de Voltaire : Quel français ! un curé bas-breton parlerait mieux ! — Et au dix-septième siècle, vous le savez, Huet, concurrent malheureux de Bossuet pour l'éducation du dauphin, osait écrire par dépit, dans ses Mémoires, que Bossuet était mauvais humaniste, absolument comme votre parti, rival jusqu'ici impuissant de l'enseignement universitaire, répète chaque matin que l'Université ne sait ni le latin, ni le grec, ni le français. Quand Voltaire et Bossuet sont accusés de mauvais style, qui s'étonnerait de passer pour un pauvre écrivain? C'est une règle générale, je le répète : un adversaire ne sait jamais écrire.

Je ne m'étonne donc nullement, Monsieur, qu'après quatre mois d'un mûr examen, vous ayez cru découvrir sept ou huit fautes dans mon discours : ce qui me surprend, c'est que vous ne m'en ayez pas signalé davantage. Je suis un peu, je vous l'avoue, de l'avis de Scaliger, excellent humaniste, comme vous savez. Un certain Scioppius, agent des jésuites, dit l'histoire, et auteur d'un commentaire sur les *Priapées*, lui avait aigrement reproché plusieurs fautes de style. « Un

moderne qui écrit en latin, lui répondit fort spirituellement Scaliger, est comme le juste de l'Ecriture : il peut faire sept fautes par page, comme le juste sept péchés par jour. » A ce compte, je puis regarder votre critique, Monsieur, comme un éloge relatif, dont se contente mon humilité. Aussi bien, je me résigne à ne jamais écrire en latin comme Cicéron, ni même comme Scaliger. Je n'ai qu'une prétention, c'est d'enseigner aux jeunes gens à distinguer le bon style du mauvais, la langue des classiques anciens d'avec la langue des Pères de l'Eglise, et de les mettre en état de bien juger plus tard entre la prose de M. Augustin Thierry et celle de M. Aubineau. Voilà mon unique ambition, et, si je réussis, je me consolerai facilement de passer à vos yeux pour un mauvais humaniste. Mais encore faut-il que vos critiques soient fondées, et c'est ce que je me propose d'examiner maintenant. Je demande d'avance pardon à vos lecteurs de la puérilité de ce débat. Ce n'est pas ma faute si vous êtes un *tyran de grammaire,* comme disait Balzac, et si, comme disait Voltaire, vous pesez des riens dans des balances de toile d'araignée. Je serai forcé de discuter avec vous sur des questions de mots. Je m'y résigne. A pédant, pédant et demi.

Hanc imaginem suspicite, *hujusce* domus parietibus appictam. « A quel style appartient cette malencontreuse répétition, *hanc*, *hujusce?* » Au style de Cicéron, Monsieur, et de tous les écrivains latins, qui répètent

sans cesse l'adjectif démonstratif. Il faut les connaître bien peu pour se scandaliser de ces redoublements. Ouvrez au hasard Cicéron, et vous y trouverez vingt phrases comme celles-ci : Atque in *hoc* genere *hæc* mea causa est; ou comme celle-ci, deux lignes plus bas : Quam tu una re facillime vinces, si *hoc* statueris, quarum laudum gloriam adamaris, quibus artibus *eæ* laudes comparantur, in *iis* esse laborandum : in *hanc* sententiam scriberem plura, nisi te tua sponte satis incitatum esse confiderem; et *hoc* quidquid attigi, non feci inflammandi tui causa. (*Ad famil.*, lib. II, ep. 4.) Ce n'est pas non plus pour vous *enflammer*, Monsieur, que je cite cette phrase où *is* et *hic* sont répétés cinq fois, c'est pour vous réconcilier avec l'adjectif démonstratif.

Effingere imaginem. Non-sens, dites-vous. Cela ne peut signifier que faire le *portrait d'un portrait*. *Fingo* s'applique toujours à la chose qu'on représente. Il est bien regrettable, Monsieur, que cette expression ridicule, *fingere imaginem*, soit de Cicéron lui-même : Spartiates Agesilaus neque pictam, neque *fictam imaginem* suam passus est esse. (Cicero, *Ad famil.*, lib. V, ep. 12.) Si cet écrivain ne vous est pas familier, vous auriez pu trouver le mot dans le dictionnaire. Mais j'oublie que vous vous moquez très-agréablement des dictionnaires, et vous avez tort. Molière, que vous citez si bien, a dit : Bonne casse est bonne. Un bon dictionnaire est bon; le tout est de savoir s'en servir. Oserai-

je vous indiquer, Monsieur, dans l'intérêt de vos études, celui de Forcellini, celui de Quicherat, celui de Freund, traduit récemment par M. Theil, ou, si ces deux excellents latinistes, MM. Quicherat et Theil, vous paraissent suspects en leur qualité de professeurs de l'Université, souffrez que je vous recommande l'*Apparatus in Ciceronem*, dont vous avez particulièrement besoin, le livre de *Laurent Valla*, *De latini sermonis elegantia*, si goûté du père Jouvency, et surtout l'excellent ouvrage d'Henri Estienne, *De Latinitate falso suspecta*, où il est démontré que les mots qui paraissent le moins latins aux plus habiles gens sont parfois de la meilleure latinité. Ce sont là des ouvrages de choix, et qu'un humaniste zélé, comme vous, Monsieur, doit feuilleter sans cesse. Je m'empresse de les rappeler à votre souvenir, quoique, en vérité, je n'en aie pas eu besoin pour vous répondre, tant vous m'avez donné beau jeu.

Fateor, selon vous, ne se dit que lorsqu'il y a dans l'idée qu'on exprime quelque chose de personnel. Ne vous en déplaise, Monsieur, vous comprenez mieux *confiteor* que *fateor*, et vous confondez les deux mots. *Fateor* n'implique pas nécessairement un aveu. Il signifie souvent *concedo*, et souvent *profiteor*. Iram vultu fateri ne veut pas dire que l'on *confesse* sa colère par l'état de son visage. Quand Juvénal dit : Mors sola fatetur Quantula sint hominum, il ne prête à la mort l'aveu d'aucune faute. Quand un ami de Cicéron lui écrit :

Fidum animum in rempublicam fatebor; croyez bien, Monsieur, qu'il ne s'*accuse* pas d'être fidèle à son pays.

Superfundo. C'est un verbe bien curieux que celui-là, s'il faut vous croire, Monsieur. Quand il est question de lieux élevés, il signifie *sur;* quand il est question de plaines, il signifie *au delà.* Pure affaire de topographie! Ainsi le vers d'Ovide :

Nuda superfusis tingamus corpora lymphis,

veut dire : Baignons nos corps, en répandant de l'eau *au delà.* C'est une manière nouvelle de prendre un bain. Et cette phrase de Tacite (*Hist.*, III, 2) : *Gallias* HANC *primum habuisse causam superfundendi se Italiæ*, etc., que signifie-t-elle, selon vous? que les Gaulois n'occupèrent que les sommets des Apennins, sans doute. Ils n'avaient garde de descendre dans les plaines, vous ne le permettez pas. Le dictionnaire, qui a du bon, Monsieur, n'est pas aussi sévère que vous. Il ne parle ni de plaines ni de montagnes, et il définit *superfundere :* fundere supra aliquid, sans mesurer les hauteurs au-dessus du niveau de la mer. D'où je conclus qu'on peut dire sans offenser le bon sens ni la grammaire : *superfusa bonitatis specie.*

Mais *species*, dites-vous encore, ne peut être pris en bonne part; il signifie faux air, apparence trompeuse, dehors hypocrites. Cicéron dit dans les *Tusculanes :* Qui doloris *speciem ferre non possunt,* ceux qui ne peuvent supporter l'*aspect* de la douleur ; il s'agit d'une

douleur véritable. *Speeiem* est pris dans le sens d'*aspect*, que vous lui refusez. J'ajoute que, dans ce passage que vous critiquez, l'acception du mot ne peut être équivoque. Rollin était un honnête homme persécuté, et si j'avais voulu parler de dehors trompeurs et d'apparentes vertus, ce n'est pas à lui, vous le savez bien, que j'aurais appliqué ce mot-là.

Il ne vous plaît pas davantage que, pour exprimer ses vertus véritables, je me serve du mot *virtus*. Lequel prendre? *Honestas?* Mais *honestas*, c'est la réputation qui accompagne la probité extérieure, plutôt que la probité même. Seriez-vous, Monsieur, d'une école qui préfère la réputation au mérite et qui subordonne l'*être* au *paraître?* Encore une fois, pourquoi pas *virtus?*

Et denique! Atque etsi! quels pléonasmes! — Il est vrai; mais les langues sont faites par tout le monde, et non pas par M. Aubineau; aussi rien n'y est plus commun que les pléonasmes, malheureusement. C'est pour cela que Suétone a pu dire (*Tib.* 58): *Denique et is;* et Apulée: *Tandem denique*, ce qui est bien pis; c'est pour cela qu'on trouve à chaque instant *et quoque* (Pline l'Ancien, l. XVIII, C. 1). C'est pour cela que Plaute a dit dans les *Bacchis:* Age, id jam, *et, ut est, etsi* est dedecorum patiar. — Et pourtant je ne veux pas me prévaloir de cet exemple, parce qu'il y a une autre leçon: *ut, ut est*. Je suis même tenté de croire que *atque etsi* est une faute, une faute grave; car je

trouve le mot, Monsieur, dans un de vos classiques chrétiens : *Et reviviscet, etsi fracta caro.* (Tertullien, *de la Résurrection de la chair.*) Ici, je l'avoue, *fateor*, j'ai péché, sans aucun doute; mais je m'en félicite, puisque ma faute me procure le plaisir de voir l'*Univers* tonner, au nom de la grammaire, contre le style qu'il veut donner pour modèle à la jeunesse française, et railler si comiquement la langue des Pères qu'il admirait hier, et qu'il vantera demain.

Publico munere destitutus, — e fabri officina egressus. — Vous avez peut-être raison, Monsieur. Ces expressions sont hardies; mais Rollin, moins délicat que vous, s'en est servi lui-même, et c'est dans ses œuvres latines que je les ai prises, ne pensant pas qu'il convînt à son humble biographe d'être plus difficile que lui. Sans doute il avait pris au sérieux la permission qu'Horace donne aux écrivains d'étendre le sens des mots par voie d'analogie, et il a fait pour *destitutus* et *egressus* ce que j'ai fait pour *appictam*, conformément au génie de la langue latine. Votre pudeur de latiniste s'est effarouchée de témérités qui laissaient en paix celle de Rollin. Le poëte l'a dit : Les délicats sont malheureux.

Je voudrais abréger, Monsieur; car je sens combien je dois fatiguer vos lecteurs en vous imitant. Un mot pourtant sur *ebrietas*, qui ne s'emploie pas, selon vous, au figuré. Voyez l'exemple qu'on en trouve dans Pline : votre dictionnaire vous le donnera. Relisez aussi les

beaux vers d'Horace : Regina fortuna dulci *ebria*; etc. ; et même (les érudits ne doivent pas avoir peur) rappelez-vous ceux de Catulle : Dulcis pueri ebrios ocellos... Je m'arrête par respect pour l'honnêteté de l'*Univers*.

Enfin vous riez beaucoup de ce mot *Bossuetius*. Bossuet vous dirait lui-même qu'il ne croyait pas être si plaisant; car c'est ainsi qu'il traduit son nom; c'est ainsi que l'appelle Huet, le savant humaniste qui lui reproche d'ignorer le latin; c'est ainsi que l'appelle Leibnitz; c'est ainsi que vous l'appellerez vous-même, Monsieur, j'en suis sûr, quand vous l'aurez lu; et quand vous voudrez appliquer à quelque combinaison latine l'excellence de votre méthode et de votre goût. Il vous sera utile en effet de lire Bossuet, par précaution, ne fût-ce que pour ne pas le tourner en ridicule sans le savoir. Je suis obligé de vous citer : « *Quæ vela*, « *spe semper velut aura aspirante tumescentia et navem* « *propellentia*: Les voiles enflées par l'espérance comme « par le vent favorable et poussant le navire ! La mé- « taphore est riche ! Toutefois, elle n'appartient pas « à Bossuet. Bossuet dit : La jeunesse est agitée tour « à tour de toutes les tempêtes des passions. Pour les « voiles et le vaisseau, je laisse à d'autres le soin de « deviner à quoi le prétendu traducteur a voulu faire « allusion. »

Évidemment, Monsieur, vous n'aviez jamais lu ce morceau de Bossuet, et c'est moi qui, le premier, vous

l'ai fait connaître. Vous avez, pour la première fois, ouvert le panégyrique de saint Bernard, pour confronter ma traduction avec le texte, et vous y avez trouvé, en effet, la phrase de Bossuet sur les tempêtes. Mais malheureusement vous avez oublié de tourner la page, et vous m'avez fait l'honneur de m'attribuer une métaphore qu'avec un peu plus d'attention vous auriez laissée à Bossuet. *Tolle, lege;* prenez et lisez, s'il vous plaît : « Comme elle se sent forte et vigoureuse (la jeunesse), elle bannit la crainte, et *tend* les *voiles* de toutes parts à l'espérance qui l'*enfle* et qui la conduit. » Riez maintenant, Monsieur, tant qu'il vous plaira, des voiles, du vent et du vaisseau, et criez : Devine qui pourra ! C'est Bossuet qui paye les frais de votre gaieté. Quand on a fait profession de l'admirer si fort, il faut le connaître davantage. Je suis heureux, Monsieur, de vous y aider, en vous indiquant la fin du morceau dont je vous avais déjà révélé le commencement. Vous êtes doublement mon obligé, vous le voyez, et quoique vous n'aimiez pas cette expression fort latine, je puis vous dire sans orgueil : *ære alieno erga me teneris.*

L'étourderie que je viens de relever est si forte, et l'idée qu'elle donne du sérieux de votre critique, si faible, que je me reprocherais de continuer ma réfutation. Il m'est permis, dès à présent, de conclure que, malgré votre érudition latine et les secours dont vous vous êtes entouré, vous n'avez pas eu la main heureuse dans le choix de vos citations. Je vous dirais volontiers

comme M. Bobinet dans la comtesse d'Escarbagnas : Une autre fois, Monsieur le comte, profitez donc mieux *des bons documents qu'on vous donne*. Si j'avais su que vous me faisiez l'honneur de vous occuper de moi rétrospectivement, je vous aurais indiqué de très-bonne grâce, dans mon discours, certaines expressions plus douteuses que celles que vous avez attaquées. On apprend, grâce à Dieu, tous les jours, en enseignant. Depuis quatre mois que vous travaillez à l'examen de mon *præconium*, j'ai pu relire tous les classiques latins (Edit. variorum), et perfectionner mon éducation latine pendant que vous méprisiez la vôtre. Du reste, que je sache ou non le latin, c'est ce qui vous est, je crois, parfaitement indifférent. Ce qui vous importe, c'est de prouver par mon ignorance l'ignorance de l'Université. Ici, Monsieur, votre logique est en défaut. Prouvez-moi que je ne sais rien, cela est fort innocent et je n'y vois aucun inconvénient, sauf pour moi. Mais, je vous en préviens, mes collègues sont hors de cause, et les rendre solidaires de mon ignorance, c'est, de tous les procédés de la polémique, le plus pauvre, le plus vulgaire et le plus usé. Ceux de vos adversaires qui se respectent vous ont donné l'exemple de le dédaigner. Quand un prélat éminent a dit qu'il faut lire saint Paul dans l'original, *en latin*, ils n'ont pas accusé le clergé d'ignorer que saint Paul avait écrit en grec. Et lorsque vous-même, Monsieur, vous vous êtes fourvoyé jusqu'à comparer les dragons qui, au dix-sep-

tième siècle, brûlaient les pieds des protestants, aux garnisaires plus inoffensifs de nos contributions directes, nous avons ri, sans doute, mais de M. Aubineau tout seul, et non de la rédaction tout entière de l'*Univers*. Renoncez donc à des généralités qui ne prouvent qu'une chose : ou que vous n'êtes pas de bonne foi, ou que vous raisonnez mal; et choisissez d'autres arguments. Si vous pouviez prouver, par exemple, que, depuis que la carrière est ouverte à la liberté, les pères de famille en masse envoient leurs fils chercher dans les établissements rivaux de l'Université un enseignement meilleur et une latinité plus pure, ce serait à merveille ! Mais, hélas ! en dépit de l'*Univers*, les lycées de l'Etat sont florissants, très-florissants; la critique que l'*Univers* a faite, l'an dernier, des discours de mes collègues, n'a tué aucun collége, et cette année, je l'espère, votre analyse du *præconium* n'exercera pas plus de ravage. Redoublez d'efforts, Monsieur, et continuez à apprendre le latin et à lire Bossuet, si vous voulez détruire l'Université.

J'avais l'intention, en achevant cette réponse, d'examiner à mon tour comment vous écrivez en français, vous qui me reprochez si sévèrement de mal écrire en latin. Je trouverais sans efforts, dans votre article, bien des phrases comme celle-ci, qui est un chef-d'œuvre : « Si, à un troisième essai, l'Université ne parvient pas à trouver un homme *qui* sache se tirer de la harangue latine plus honorablement *que* MM. Nisard ou Rigault,

que pourra-t-on conclure *sur* les succès *de* la culture, *dans* le sein *du* corps enseignant, *de* la langue *de* Virgile et *de* Cicéron ? » Rien ne serait plus réjouissant pour vos lecteurs que des études de style faites ainsi sur le vif. Mais je n'ai aucun goût pour le métier de Trissotin, et ce n'est pas ma faute si j'ai été provoqué par Vadius. Je laisse donc en paix vos phrases, Monsieur, et renonce sans peine à une analyse pédante, bonne, tout au plus, à intéresser les Philaminte et les Bélise de l'*Univers*.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération, ou plutôt, pour prendre une formule optative plus familière aux anciens, et qui convienne mieux au sujet et à vous : *valeas* et *sapias*.

H. RIGAULT.

5 janvier 1854.

VIII

LA FIN DE L'INTERMÈDE

Pourquoi nous sommes en retard avec M. Rigault. Un délai de quatre mois et un éloge relatif. M. Rigault tourne autour du débat. La grande jeunesse de M. Rigault d'il y a quatre mois et ses lectures depuis ce temps. Lectures trop précipitées. L'homme d'un seul livre. Cicéron et ses lettres familières. Le style solennel. La rhétorique n'est pas de l'invention de M. Rigault non plus que les langues de celle de M. Aubineau. Le génie de la langue latine. *Effingere* et *fingere*. *Pingere* et *fingere*. *Fateor*, proposition incidente. *Superfundere*. Les exemples donnés par M. Rigault confirment la critique. *Species superfusa*. Le dictionnaire. Le sentiment de M. Rigault sur Rollin, et l'expression de ce sentiment. En quoi cette expression est défectueuse. *Virtus*. *Honestas*. — Ce qui reste de la défense de M. Rigault. En se défendant, il faut respecter la vérité et ne pas trop intéresser l'*honestas*. Les fautes fourmillent dans le *Præconium*. Petites épigrammes et petites inventions. *Bossuetius*. L'Université couvre-t-elle ou désavoue-t-elle ses membres ?

Univers, 27 janvier 1854.

M. Rigault a répondu à nos observations sur le *Præconium de Rollino*. Il s'est servi de l'intermédiaire de la maison Hachette. Nous n'avons pas

de relations bien fréquentes dans ces parages ; aussi l'épître, — c'est une épître à nous adressée, — a-t-elle mis quelques jours à parvenir dans nos bureaux, et les abonnés de la *Revue de l'instruction publique* en ont pris connaissance avant nous. Il faut entrer dans ce détail; le professeur est ombrageux; il aime qu'on entretienne le public de ses élucubrations quand elles sont encore dans la fleur de la nouveauté.

Le délai de quatre mois, que nous avons mis à parler du *Præconium*, le chagrine; il n'est pas bien certain d'y trouver une preuve de son mérite. Il y voit cependant « un éloge relatif dont se contente son humilité. »

Voilà une humilité bien placée. Mais comment, étant si habile à démêler sa gloire en toutes choses, M. Rigault n'a-t-il pas deviné qu'une œuvre de l'importance du *Præconium*, ornée de tels agréments de style et si bien affranchie « des tyrannies de la grammaire, » ne devait pas vieillir, et que l'*Univers* pouvait en prendre à son aise? Le public aime toujours à être entretenu des choses singulières. Une pareille explication est plausible assurément et fort honorable. Par malheur, l'auteur du *Præconium* ne s'en est pas avisé. S'avise-t-on de tout? et *l'éloge relatif* ne satisfait pas

tellement *son humilité* que ces quatre mois ne lui reviennent à l'esprit. Il s'en tourmente.

En son âme et conscience, il nous trouve à plaindre d'avoir consacré quatre mois à un « mûr examen » du *Præconium*. Cette compassion part d'un bon naturel : elle est légitime. Il ne faut rien moins que le témoignage de « son savant collègue, M. Weiss, » pour calmer les soucis de M. Rigault, le rassurer sur notre sort et lui apprendre que nous avons pu, durant ces quatre mois, nous appliquer à d'autres travaux.

Au reste, le temps ne fait rien à l'affaire : c'est Alceste qui le dit à Oronte; et la seule question est de savoir si nos observations sont fondées. M. Rigault paraît avoir quelque répugnance à aborder ce point décisif. Il joue tous les rôles avant de s'y déterminer. Il s'humilie, il se vante, il fait le rodomont, il imite Scipion, parle de ses triomphes et croit monter au Capitole; il invoque sa jeunesse et ses bonnes résolutions; il cite Sganarelle quelquefois aussi heureusement que « son savant collègue, M. Weiss, » cite Vénus; il nomme Tibère, Voltaire, Scioppius; il aiguise des épigrammes, il maxime des axiomes, il n'oublie pas la Sagesse des nations : à pédant, pédant et demi, dit-il, bien certain de l'emporter sur quiconque

en ce dernier point. Au travers de tout cela, le pauvre homme se dispenserait volontiers de répondre. C'était une assez lourde tâche d'écrire le *Præconium*, *dura lex;* c'en est une plus dure encore de le défendre. Mais on appartient à l'Université : il faut veiller à l'honneur du corps et garder aussi la position qu'on y a conquise. Tout est bon pour arriver à cette fin : l'esprit, la science, l'impertinence et même les circonstances atténuantes.

Ces circonstances atténuantes sont la grande jeunesse dont jouissait M. Rigault, il y a quatre mois. « Son discours, dit-il, commence à se « perdre dans la nuit des temps, » et c'est par une condescendance, dont nous devons être fort honorés, que le vénérable professeur d'aujourd'hui veut bien « remonter le cours des années et « aborder l'examen de cette œuvre de jeunesse. »

En même temps, il fait ses protestations d'être désormais plus sage et plus savant. « Depuis « quatre mois, dit-il, j'ai pu relire tous les clas- « siques latins (Edit. variorum) et perfectionner « mon éducation latine. » La parenthèse est dans le texte. Ce n'est peut-être pas pour nous qu'elle a été ouverte.

En quoi les lectures de M. Rigault nous inté-

ressent-elles? et avons-nous affaire des éditions qu'il emploie? Tient-il à notre sentiment? Ces lectures nous paraissent bien précipitées : si on y ajoute le soin quotidien d'une classe et une collaboration active aux journaux, il est difficile d'y puiser cette perfection d'éducation littéraire où l'auteur du *Præconium* se croit parvenu. Puisqu'il aime les proverbes, il devrait les mettre en pratique. Il n'est peut-être pas bon de partager son esprit entre tant de travaux : c'est l'homme d'un seul livre qui est sérieux. M. Rigault ne donnera pas de démenti à cette assertion. D'ailleurs, si quatre mois lui suffisaient à perfectionner son éducation latine, que n'attendait-il quatre mois pour parler latin ?

Cependant cette éducation latine de M. Rigault n'est pas encore à un très-haut degré de perfection, malgré la lecture des éditions *Variorum*. L'auteur du *Præconium*, dans tout l'éclat de cette science nouvellement acquise, ne répond pas encore bien pertinemment aux observations qui lui ont été adressées sur les œuvres de sa jeunesse.

Pour justifier son exorde, il s'appuie de Cicéron. C'est au style de Cicéron même qu'appartient cette répétition que nous avons traitée de malencontreuse : *Hanc imaginem... hujusce domus*. M. Ri-

gault en apporte la preuve. Il est allé la chercher dans les lettres familières. Est-ce sur les lettres familières qu'il faut prendre modèle pour l'exorde d'une harangue solennelle? M. Rigault, qui se contenterait d'écrire le latin comme Rollin, parce que, dit-il, « les délicats sont malheureux, » se contenterait sans doute, dans ses plus grands apparats, d'écrire comme Cicéron à ses jours ordinaires. Mais de même que « les langues n'ont pas été faites par M. Aubineau, » la rhétorique n'a pas été inventée par l'auteur du *Præconium;* il a beau détester la tyrannie, même la tyrannie de la grammaire, et plaindre les délicats, la rhétorique a des règles, des rigueurs si l'on veut. Les genres sont divers, le style doit se modifier. On ne peut pas, à la grande solennité annuelle de la Sorbonne, parler comme on fait dans une lettre familière. Cette distinction restée sensible en français, où de nos jours cependant la familiarité a pénétré partout, était bien plus impérieuse encore dans l'antiquité : et quand on veut parler comme l'antiquité, il faut en respecter les lois. M. Rigault peut feuilleter Cicéron à son aise : avant de rien citer à l'appui de sa répétition *hanc... hujusce*, il fera bien de consulter un homme de goût, craindre de confondre encore les choses et de chercher à se

couvrir avec des textes qui ne le défendraient pas.

Il parle de *parietibus appictam* en glissant, pour ainsi dire. « Il a pris la permission qu'Horace « donne aux écrivains d'étendre le sens des mots « par voie d'analogie, et il l'a fait conformément « au génie de la langue latine. » Ce génie ressemble-t-il au génie de la langue anglaise, familier à Figaro, ou au génie du mauvais peintre dont parle Horace :

> Qui variare cupit rem prodigialiter unam,
> Delphinum fluctibus appingit...?

Est-ce aussi conformément au génie de la langue latine que M. Rigault a dit *parietibus appictam* ATQUE *venerabilem?* Il s'est livré à ce sujet à une dissertation où il est difficile de rien comprendre, et qui paraît destinée uniquement à donner le change à ses lecteurs. On n'a pas reproché à M. Rigault d'avoir joint *atque* avec *etsi*. M. Rigault est *tenté* de voir dans ce rapprochement une faute, et une faute grave; « car, dit-il, je trouve ce mot dans un des classiques chrétiens. » C'est trop d'amour pour l'Église. Avons-nous jamais cherché de pénétrer les mystères des tentations de M. Rigault? ou lui avons-nous reproché d'avoir, contraire-

ment « au génie de la langue latine », uni par la conjonction *atque* deux idées d'un ordre différent : *parietibus appictam* ATQUE *venerabilem?* Cette liberté a été qualifiée de barbarisme ou de solécisme. Pourquoi M. Rigault n'a-t-il pas fait son choix? Doit-on au moins conclure de son silence qu'il acquiesce à cette pénible alternative?

Il se tait aussi sur *etsi*, qui brise la période d'une manière fâcheuse. Il essaie de défendre *effingere imaginem*. C'est Cicéron qui pourvoit encore à la défense. Seulement M. Rigault produit un texte où ne se trouve pas le mot *effingere*. Cicéron a dit *fingere imaginem*. Les verbes composés sonnent aux oreilles de M. Rigault comme les verbes simples. Dans le *Præconium* il a confondu *pingere* avec *appingere;* aujourd'hui il confond *fingere* et *effingere*. Le sens diffère cependant. Il diffère aussi entre *pingere* et *fingere*. M. Rigault n'a pas eu l'air de s'en douter en écrivant le *Præconium*. Il ne dit rien aujourd'hui de notre remarque à ce sujet : il ne faut pas lui reprocher ce silence : le texte de Cicéron qu'il invoque établit la distinction clairement et peut être considéré comme un aveu. Le Spartiate Agésilas *neque pictam neque fictam imaginem suam passus est esse*.

Fateor offrait au professeur l'occasion d'une plai-

santerie sur *Confiteor*. Il en a profité en bon universitaire, toujours disposé à armer ses élèves contre le préjugé de la confession. Mais il ne se moque pas seulement de *Confiteor*, il se moque aussi de son lecteur et déplace la question. Il cite plusieurs phrases où se trouve le verbe *fateri* : il n'en cite aucune où *fateor* soit placé incidemment. C'est cependant de *fateor*, proposition incidente, que nous avons parlé ; c'est *fateor* placé incidemment dans une phrase qui, selon nous, éveille toujours la pensée d'une complicité quelconque de la personne qui parle dans le fait dont il s'agit. Si quatre mois de lecture et « tous les classiques latins (Edit. variorum) » n'ont pu fournir à l'auteur du *Præconium* un seul exemple pour contredire notre assertion, n'a-t-on pas lieu de croire qu'elle est fondée? M. Rigault a du malheur. Avoir tant de lecture et trouver si peu de textes! Ceux qu'il invoque confirment les critiques adressées au *Præconium*. Ainsi, à propos de *superfundere*, M. Rigault est scandalisé qu'on ait pu trouver dans ce verbe comme une idée de surabondance et de débordement, quelque chose qui excède et qui s'étend au delà : il cite un vers d'Ovide :

Nuda superfusis tingamus corpora lymphis.

N'est-ce pas là précisément le sens indiqué? Est-ce que cette eau ne s'étend pas au delà des corps qu'elle baigne? Et s'il faut comprendre que le *species virtutis* est *superfusa* sur le visage de Rollin comme l'eau sur les corps qu'elle baigne, il faut entendre que l'air de bonté se répand au delà du visage de Rollin et le déborde. M. Rigault insiste : outre Ovide, il cite le dictionnaire, ce dictionnaire qu'il nous reproche de ne pas aimer et où il espère trouver des armes contre nous. Le dictionnaire interprète *superfundere : fundere supra aliquid.* N'avons-nous pas raison de dire que si le *species virtutis* est un certain air de vertu, *species quædam*, versé sur le visage de Rollin, il est difficile de ne pas conclure que ce *species* n'est qu'une apparence. M. Rigault discute le mot *species;* il signifie aspect, dit-il, et, dans l'espèce, « l'acception du mot ne saurait être équivoque : « Rollin était un honnête homme persécuté. » Nous n'avons jamais douté des sentiments de M. Rigault sur Rollin; c'est l'expression qui paraît défectueuse; et l'auteur du *Præconium*, qui est un honnête homme assurément et qui n'est point persécuté, passe encore ici à côté de l'objection. A-t-on dit que *species* ne peut pas être pris en bonne part? M. Rigault l'assure : c'est qu'il ne se souvient

plus de ce que nous avons dit. « En général, *species* accompagné d'un mot abstrait, *amicitiæ*, *veri*, etc., indique les dehors, les faux airs d'une vertu recélant toute autre chose au fond. » Voilà ce que nous disions sur *species*. Est-ce une grande habileté de nous prêter un autre langage? et que conclure de cette habileté, sinon que l'auteur du *Præconium* n'a rien à répondre?

Il nous demande en outre, cet auteur, pourquoi dans cette phrase nous ne voulons pas du mot *virtus?* Nous l'avons dit : parce que ce mot a diverses acceptions. Nous avons proposé de le remplacer par *honestas*. « Mais *honestas*, dit « M. Rigault, c'est la réputation qui accompagne « la probité extérieure plutôt que la probité même. « Seriez-vous, monsieur, d'une école qui préfère « la réputation au mérite, et qui subordonne l'être « au paraître? » C'est avec ces traits d'esprit que notre professeur veut soutenir sa réputation d'humaniste. N'eût-il pas mieux fait de vérifier la signification de *honestas?* Durant ses quatre mois de lecture, n'a-t-il pas lu le traité *de Officiis?* ou ce traité n'est-il plus compté parmi « les classiques latins? » Au chapitre second, Cicéron dit que les devoirs ne peuvent être enseignés *nisi ab iis qui solam, aut ab iis qui maxime* HONESTATEM PROP-

TER SE *dicant expetendam :* la vertu pour elle-même évidemment. Quintilien définit l'*honestas* : elle doit comprendre *fas*, *pium*, *justum*, *æquum et mansuetum*. Comment trouver là *la réputation qui accompagne la probité extérieure?*... sinon par « cette voie d'analogie et cette conformité au génie de la langue latine, » que comprend trop bien M. Rigault.

On pourrait rapprocher de la définition de Quintilien cette défense du *Præconium*, et chercher à combien de parties de l'*honestas* a manqué la plume du professeur. Ce serait « une étude sur le vif, » et M. Rigault assure qu'il les trouve « fort réjouissantes. » Tout le monde n'a pas les mêmes attraits pour cette besogne. Nous préférons nous en tenir à la grammaire, et « peser des riens dans des toiles d'araignée. » Toutefois, il ne faut pas abuser de la patience du lecteur, et je crois en avoir dit assez pour aujourd'hui. Il reste peu de chose, d'ailleurs, pour faire connaître toute la défense de M. Rigault. Il se tait et passe condamnation sur plusieurs points, sans doute avec le consentement des autorités universitaires, *cum consensu benevolenti summi præsidis : nihil nisi boni auguratus est*, *nulla unquam melior in puero fuit indoles*, et le subjonctif *abhorreat* ne lui suggèrent aucune

réflexion. Quant à l'énumération *et*..., *et*..., *denique*, ou il ne comprend absolument rien à la question, ou il a recours à l'artifice déjà signalé, et brouille tout pour paraître répondre quelque chose.

Capitis ebrietas lui paraît fort bien dit, si bien dit qu'il n'y a pas même lieu à discussion. Nous sommes purement et simplement renvoyés à un exemple de Pline cité par le dictionnaire. Nous cherchons à nous instruire et nous n'avons garde de rejeter les « bons documents qu'on nous donne. » Nous avons donc eu recours aux dictionnaires et à ceux-là même que M. Rigault nous conseille. M. Quicherat dit que *ebrietas* s'emploie au figuré, il cite Pline : « *pomi ebrietas*, abondance de suc (dans un fruit). » Le dictionnaire de Freund traduit par M. Theil dit aussi que *ebrietas* s'emploie « métaphoriquement en parlant des choses. » Il cite aussi l'exemple de Pline et le traduit comme M. Quicherat. Enfin, Forcellini, la source où ont puisé les deux autres, rappelle encore l'expression de Pline et l'interprète *nimia succi copia*. Avions-nous tort de dire que « *ebrietas*, exprime l'ivresse physique ou un état voisin de la réplétion, » et que tout au plus « *capitis ebrietas*, dans la bouche d'un médecin, pourrait peut-être (par analogie et

conformément au génie de la langue latine) signifier la richesse et l'abondance des humeurs vitales dans une tête, » comme *ebrietas pomi* signifie la richesse et l'abondance des sucs dans un fruit? On est professeur, et on a l'obligation de se défendre. Encore faut-il respecter la vérité et connaître les éléments des matières qu'on discute. Evidemment l'auteur a supposé qu'on ne lui répondrait pas; et il ne s'est pas mis en souci d'apprendre ou de respecter les choses dont il était question. Quintilien trouverait sans doute que quelque partie de l'*honestas* est ici intéressée. Comment se fier après cela aux déclarations de M. Rigault, qui affirme que l'*ære alieno erga aliquem teneri* est une expression fort latine? Il aurait dû apporter la preuve.

Le *publico munere destitutus* et l'*e fabri officinâ egressus* ont tort : « Vous avez peut-être raison, « nous dit M. Rigault, ces expressions sont har- « dies, mais elles sont dans les œuvres latines de « Rollin, et il ne convient pas à son humble bio- « graphe d'être plus difficile que lui. » Voilà un argument, au moins. Il ne convient pas de l'affaiblir : il faut en laisser à M. Rigault tout le bénéfice auprès du lecteur.

Il ne s'en contente pas cependant tout à fait et

il a aussi le chapitre des excuses. « Scaliger a dit « fort spirituellement : Le moderne qui écrit en « latin est comme le juste de l'Evangile : il peut « faire sept fautes par page comme le juste sept « péchés par jour. » Si les pages dont parle Scaliger devaient se composer de trois lignes et ne comprendre qu'une phrase, M. Rigault ne serait pas encore dans la position du juste de Scaliger. Dans la première phrase du *Præconium*, composée de trois lignes, nous avons pu compter dix fautes. M. Rigault n'a pas vérifié le nombre : il imagine qu'on n'a pas pu « découvrir plus de sept à huit fautes dans tout son discours. » Découvrir, dans son genre, est une expression aussi hardie au moins que le *publico munere destitutus*. Le trouve-t-on dans les œuvres françaises de Rollin? et l'humilité est-elle là pour quelque chose? La vérité est que nous n'avons pas lu tout le discours de M. Rigault : nous nous sommes arrêtés au quart environ. Nous avons examiné la première phrase et effleuré le reste : nous nous sommes bien gardés de noter tout ce que ce rapide examen nous a fait voir; il y faudrait un volume; mais nous en avons dit assez pour justifier l'ambition de M. Rigault et son désespoir d'atteindre à la justice de Scaliger.

Nous ne dirons rien des railleries que M. Rigault nous adresse. Pour rendre ses épigrammes plus faciles, il invente quelque peu. Il suppose que nous ne savons pas que le nom de Bossuet se traduit en latin par *Bossuetius;* il est persuadé que c'est lui qui nous a fait connaître le panégyrique de saint Bernard. Il nous condamne pour n'avoir pas reconnu une phrase de Bossuet sous les voiles latins du *Præconium.*

Une telle erreur est un cas,
Est un cas pendable.

« Comme elle se sent forte et vigoureuse (la jeu-
« nesse), elle bannit la crainte et tend les voiles
« de toutes parts à l'espérance qui l'enfle et la con-
« duit. » *Quæ vela spe semper velut aura aspirante tumescentia et navem propellentia.* La traduction est élégante et fidèle, et il faut bien souscrire à notre condamnation. Mais un autre souci travaille encore M. Rigault. Il ne veut pas qu'on mêle l'Université à la responsabilité du *Præconium.* L'auteur se donne en exemple. Quand il a ri de nos articles sur la révocation de l'édit de Nantes, dit-il, « il a ri de M. Aubineau tout seul, et non pas de la rédaction tout entière de l'*Univers.* » Il a eu tort de se retenir de la sorte.

On ne lui en saura aucun gré. La rédaction de l'*Univers* accepte les mérites et les défauts de ses collaborateurs. M. Aubineau n'est désavoué par aucun d'entre eux, et il n'en désavoue non plus aucun. N'est-ce pas la même chose au sein de l'Université? Et M. Rigault ne donne-t-il pas l'exemple d'un dévouement trop généreux et trop délicat? Il oublie que les délicats sont malheureux. Le latin du *Præconium* appartient à l'Université à divers titres : il lui appartient à cause de la confiance qu'elle a montrée au professeur; il lui appartient à cause de l'agrément que le ministre de l'instruction publique a donné à l'auteur, *consensus benevolens summi præsidis*, comme dit le *Præconium*, qui ne savait pas qu'il fallût faire le modeste; ce latin appartient encore à l'Université, à cause de l'aide que l'auteur du *Præconium* a trouvée auprès de ses anciens et des « conseils bienveillants et précieux » qui lui ont été prodigués; à cause du choix qui a été fait de M. Rigault, avec discernement sans doute et à titre du plus digne; à cause de l'apparat au milieu duquel ce latin s'est produit et des applaudissements qu'il a emportés; à cause enfin de l'air de famille qu'on reconnaît entre le latin de M. Rigault et celui des orateurs qui l'ont précédé, et qu'on reconnaîtra

sans doute l'année prochaine au latin qui sera prononcé à la même solennité et dont on pourrait encore s'entretenir avec quelque profit.

IX

LES RÉFUGIÉS HORS DE FRANCE

Les réfugiés du dix-neuvième siècle et ceux du dix-septième. Même but. — Le prince Guillaume d'Orange et le concours qu'il reçoit des réfugiés. Ils portent les armes contre la patrie. La machine infernale de Saint-Malo. Facilité à condamner la mémoire de Louis XIV. Action des protestants en France. Leurs tentatives. Fénelon et les mesures de Louis XIV. Pourquoi le roi devait tendre à détruire le protestantisme. Les violences des huguenots. La Saint-Barthélemy de 1569 en Béarn. Etat du Béarn jusqu'en 1620, malgré les édits de Henri IV et de Louis XIII. Restauration du culte catholique. Notre-Dame des Victoires. Ce qui attache et retient dans l'erreur. Les sociétés secrètes et les regrets de ceux qui y sont engagés. Portrait des huguenots par Fénelon. Moyens employés pour les convertir. Horreur du dix-septième siècle pour le sacrilége. Le roi jaloux du salut des âmes de son peuple. Ses efforts pour ramener les réfugiés dans leur patrie. Le chiffre des réfugiés. La paix au milieu de laquelle s'est accomplie la révocation. La population ne diminue en France qu'en 1689. Lamentation du *Constitutionnel*. Ses motifs. Son superflu.

Univers, 20 avril 1858.

Le *Constitutionnel*, l'autre jour (1), je ne sais comme il le fit, car il a de bonnes intentions, s'est

(1) 30 mars 1858.

pris à faire l'éloge des réfugiés français, à glorifier la justice de leur cause, la beauté de leur courage, la générosité de leur persévérance, à déplorer le malheur et le crime du gouvernement qui les avait bannis, et n'avait pas voulu profiter de leurs industries et de leurs richesses.

Il s'agissait, il est vrai, des réfugiés du dix-septième siècle; mais on pouvait espérer que les événements du dix-neuvième avaient jeté quelque jour sur ce qui se passa pendant le règne de Louis XIV. Il n'en est rien. L'expérience est toujours la plus inutile des leçons. Le *Constitutionnel* s'efforce bien de mettre une certaine différence entre les réfugiés du dix-neuvième siècle et ceux du dix-septième; les uns sont politiques, et les autres étaient religieux. Il oppose la conduite des uns à celle des autres et exalte les refugiés d'autrefois pour accabler ceux d'aujourd'hui. Il a tort. La conduite des réfugiés de 1687 n'a rien de plus glorieux que celle des réfugiés de nos jours, et la cause, assurément, n'était pas meilleure. Hors du royaume, les réfugiés français protestants s'occupèrent à soulever toutes les haines contre la France et son souverain. Claude faisait des pamphlets, comme en fait aujourd'hui M. Pyat. En s'atta-

quant à Louis XIV, en fait, il s'en prenait à la souveraineté même (1), et cherchait à soulever contre elle les haines et la violence populaires. Les chiens se défendent les uns les autres, disait Jacques II, pourquoi les rois n'en feraient-ils pas autant (2) ? Et il fit brûler par la main du bourreau le pamphlet de Claude (3).

Lorsque le prince d'Orange fut arrivé au trône d'Angleterre (1681), les réfugiés français furent entre ses mains les instruments les plus actifs de sa politique contre la France. Ils étaient avides de porter les armes contre leur patrie; ils formaient les régiments les plus ardents et les plus animés à combattre. Il faut admirer les libéraux, qui ont tant reproché aux émigrés leur innocente armée de Condé et de Coblentz, et qui n'ont jamais eu que des louanges pour les protestants marchant sous les bannières de l'Angleterre. L'impétuosité naturelle du sang se changeait en une sorte de férocité quand ces réfugiés

(1) Accueillis en Angleterre par Jacques II et soutenus par ses libéralités, ils conspiraient contre lui au profit du prince d'Orange. *Histoire des réfugiés.*

(2) Dépêche de Barillon. 13 mai 1686.

(3) *Les plaintes des protestants cruellement persécutés dans le royaume de France,* 1713. Bayle se moquait des lamentations de Claude. Nos critiques et nos politiques d'aujourd'hui les tiennent pour paroles de l'Evangile.

revoyaient les drapeaux de la patrie. C'était contre les Français qu'ils aimaient surtout à donner. Schomberg leur rappelait alors leurs ressentiments. Son éloquence semble au moins superflue. A la bataille de l'Almanza (1700), en Espagne, quand ces réfugiés, à la solde de l'Angleterre, reconnurent les bataillons français, ils furent comme saisis de rage, et, dédaignant de faire feu, les abordèrent à la baïonnette. Voltaire a exalté cet esprit de patriotisme : on continue à faire comme lui. Ah! dit le *Constitutionnel*, quelle belle vertu! quelle « persévérance dans ce patriotisme! »

Ce n'était pas seulement par les armes que ces renégats de Dieu et de la patrie attaquaient la France ; on les trouve dans toutes les intrigues qui travaillèrent à la ruine de Louis XIV ; on les voit députés par la haine de Guillaume d'Orange dans les diverses cours de l'Europe, où ils s'efforcent de rompre les alliances de la France, de former et de rendre chaque jour plus formidable la ligue contre le grand Roi : ils gardent et entretiennent des intelligences dans la patrie, mais ils songent à les exploiter pour le succès de ses ennemis. Quand Guillaume d'Orange forma le projet de faire une descente en France (1691), c'étaient les réfugiés qui devaient aborder nos côtes, et ils

s'étaient chargés d'apporter les armes pour mettre aux mains des *nouveaux convertis* qu'ils comptaient soulever (1).

Le *Constitutionnel* n'est-il pas admirable de trouver « touchante l'illusion » qui engageait les réfugiés à « prélever une part de leurs revenus pour les frères restés en France et pour racheter secrètement les terres et les maisons paternelles ? » Trouve-t-il aujourd'hui aussi admirables les subsides que les réfugiés du dix-neuvième siècle peuvent envoyer aux frères restés en France pour contribuer à égarer le peuple, pour l'enrôler dans les sociétés secrètes, pour former chez lui école d'assassinat, pour conserver toujours dans notre pays un moyen d'influence à leurs détestables doctrines ?

On assure que les réfugiés protestants n'allèrent pas jusqu'à recommander l'assassinat : il ne faudrait pas en jurer. J'ignore si en examinant bien on pourrait réellement soutenir cette thèse; mais ne parlons pas des prêches, tenons-nous-en aux actes.

Guillaume, dans sa haine contre Louis XIV, employait tous les moyens de lui faire la guerre.

1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 311.

N'ayant pu opérer sa descente sur nos côtes, il voulut du moins tenter de faire sauter la ville de Saint-Malo. Un réfugié français fabriqua une machine infernale. Un coup de la Providence préserva la ville; toutefois la machine, en éclatant, renversa plus de trois cents maisons (29 nov. 1693). La frénésie était si grande chez le misérable qui mit ainsi son industrie au service des ennemis de son pays et qui tentait sa ruine à leur profit, qu'il sacrifia volontiers sa vie et périt dans l'explosion qu'il avait provoquée (1).

Tout cela n'a pas besoin de commentaires : nous n'empruntons rien d'ailleurs aux écrivains opposés à la Réforme; nous parlons d'après les témoignages protestants. C'est M. Weiss, en son *Histoire des réfugiés français*, ouvrage couronné par l'Institut, qui consigne tous ces faits; et il les admire tout comme fait le *Constitutionnel*, mais fort mal à propos, à notre avis.

Si on peut s'en rapporter au témoignage des protestants pour apprécier la gloire de la conduite des réfugiés et la générosité de leurs sentiments envers la patrie qu'ils avaient abandonnée, on aurait tort, ce me semble, de les croire exclusi-

(1) *Histoire des réfugiés*, t. I, p. 312.

vement sur les souffrances qu'ils ont supportées en France et sur la pure innocence de leurs pratiques avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Le *Constitutionnel* n'est pas tout à fait de l'avis de Jacques II; il ne devine pas l'intérêt des princes à ne pas laisser accuser la souveraineté. Il ne lui en coûte guère de livrer la mémoire de Louis XIV aux passions et aux ignorances populaires. Les rois cependant n'ont-ils plus droit à la justice? ou bien est-ce la justice de juger les hommes sur des témoignages ennemis et intéressés?

Nous ne discuterons pas ici la révocation de l'édit de Nantes : c'est un point de notre histoire que les libres-penseurs n'abordent pas librement. La masse des préjugés religieux qui obscurcissent cette question est formidable. Le *Constitutionnel* d'ailleurs n'entre pas dans le vif. Il ne s'inquiète pas des droits et des devoirs des rois. Il comprend sans doute qu'il y a une justice : il ne sait pas qu'il y a une vérité, et que la justice est un mot, si elle ne se confond avec la vérité. Il ne recherche pas si les protestants ont provoqué les mesures dont ils se plaignent; il ne s'enquiert pas des motifs de politique et de sagesse qui ont pu guider Louis XIV; il ne se demande pas si

les violences et les forfaits de la Réforme, sans parler du respect de la vérité, n'obligeaient pas le Roi à employer toute sa puissance pour arracher ce ferment de discorde qui avait mis le royaume à deux doigts de sa perte et qui avait couvert notre pays de ruines; il oublie que les protestants ont commis des attentats de toutes sortes contre les personnes et la société, à peine dépassés par les excès de la Terreur, et qui ont duré plus longtemps; il ne sait pas que leur rêve persévérant et toujours repris, par Coligny comme par le duc de Rohan, par les conjurés d'Amboise comme par les assiégés de la Rochelle et les réfugiés à la solde de Guillaume d'Orange, a toujours été l'anéantissement de la monarchie et le déchirement de la France, sous prétexte d'une république aristocratique et huguenote. Le *Constitutionnel* ne voit rien de tout cela; il pleure et se désole, un peu semblable au spectateur de la tragédie dont se riait Racine, qui pleurait de si bon cœur le pauvre Holopherne méchamment mis à mort par Judith.

Dans ce rôle de nymphe éplorée, le bon journal ne voit pas même bien nettement les faits : si on voulait le croire, on dirait que le roi de France s'est plu à proscrire ses sujets, ou qu'il a cherché en quelque manière à violenter leurs consciences. C'est

sous ce jour que les historiens modernes aiment à présenter le principe de la révocation de l'édit de Nantes. Cependant Fénelon, qui savait ce que c'est que la douceur et qui n'ignorait rien de la dignité humaine ; Fénelon, qui n'aimait ni la tyrannie ni le despotisme, a non-seulement approuvé la révocation de l'édit de Nantes et les diverses mesures qui préparèrent et suivirent cet acte, il y a pris part et, autant qu'il était en lui, il les a provoquées. On a ses lettres à Seignelay, quand il était employé aux missions de Saintonge. Il explique au ministre ce qui lui paraît convenable pour aider aux efforts des missionnaires, et le concours qu'ils attendent de l'autorité temporelle : c'est ce concours qui leur a été donné, et les mesures que Louis XIV a prises sont celles mêmes que Fénelon avait réclamées.

Dira-t-on, comme M. Coquerel, que Fénelon était prêtre et archevêque catholique, et par conséquent complice de meurtre, persécuteur et cruel?

N'est-il pas aussi raisonnable de supposer que les mesures de Louis XIV ne sont pas ce qu'on imagine ordinairement, et qu'il importe de les étudier et de ne pas accepter sans contrôle les assertions protestantes? Est-ce trop de demander cette discrétion au *Constitutionnel?*

M. Michelet remarque que sous le règne de Louis XIV les protestants se réjouissaient des succès des ennemis de la France. Après avoir provoqué par leurs manéges politiques des sévérités et une surveillance dont l'histoire de leurs ancêtres obligeait à ne pas se départir, ils provoquèrent eux-mêmes, par le peu de générosité de leur foi, les dernières mesures dont ils se plaignent le plus vivement. Louis XIV devait tendre à restreindre et même à détruire le protestantisme. Les principes de 1789 n'étaient pas encore inventés; leur application n'était pas de mise. Le Roi aurait peut-être ménagé une erreur sérieuse et un aveuglement sincère. Mais lorsqu'il fut évident à ses yeux que la foi protestante n'était qu'une opposition politique et que la réforme religieuse était un voile, comment pourrait-on le blâmer d'avoir enlevé ce voile, dont se couvraient les ennemis de la monarchie? Suffira-t-il pour rendre son hostilité inviolable de l'abriter sous le couvert de la religion? La révocation de l'édit de Nantes, nous l'avons déjà dit, n'introduisit pas un état nouveau en France. Louis XIV prohiba seulement l'exercice public d'un culte qui venait d'être abandonné. Cet acte célèbre du grand Roi avait été précédé de l'abjuration des villes et des provinces entières.

Il ne faut pas oublier comment s'était implanté le protestantisme en France. Le meurtre et le pillage avaient été ses principaux apôtres. Les prédications s'appuyaient sur les supplices et les violences. En 1569, le jour précisément de la Saint-Barthélemy, un massacre des catholiques et des prêtres, beaucoup plus meurtrier sans aucun doute que les représailles prises contre les calvinistes trois ans plus tard, avait ensanglanté le Béarn et noyé, pour ainsi dire, dans le sang tout exercice du culte catholique dans cette province. Les édits du Roi, qui rendirent en principe la liberté aux catholiques du Béarn, furent impuissants à leur faire rendre leurs églises : ils restèrent jusqu'en 1620 obligés de se cacher, exposés aux insultes, privés d'édifices convenables pour l'exercice de leur religion; leurs curés et leurs évêques étaient exclus de tout acte public. Il fallut que le Roi vînt en personne vaincre les résistances et réintégrer les évêques dans les conseils de la nation; il fallut qu'il allât lui-même chercher le Saint-Sacrement dans la misérable petite cabane qui servait au culte catholique, et qu'aux acclamations d'un peuple depuis cinquante ans opprimé dans sa conscience, il le réintégrât dans l'église de Pau, réconciliée et puri-

fiée de toutes les profanations des hérétiques.

Louis XIV se souvenait de toutes ces résistances. L'église de Notre-Dame des Victoires, à Paris, en perpétuait la mémoire. Il savait sans doute, mieux que son père, faire redouter et respecter sa volonté ; mais ne pouvait-il pas supposer que le protestantisme, implanté par la force au milieu des populations, s'y maintenait par les artifices des ministres et les tyrannies particulières ? Comment pouvait-il croire à la sincérité et à la fermeté de la foi protestante, lorsque la simple manifestation de son désir, l'espérance d'être déchargées d'un impôt suscitaient l'abjuration de villes et de provinces entières ? En trois jours, soixante mille protestants abjurèrent à Nîmes. On se faisait catholique par délibération municipale, comme on s'était fait calviniste autrefois.

On assure aujourd'hui que les conversions qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes n'étaient pas sincères. Il ne faudrait pas alors glorifier les réformés. Mais je crois qu'on les calomnie. Ce ne serait pas connaître les hommes de croire que ceux qui vivent dans l'erreur sont sans aucun sentiment de leur triste état. La faiblesse, la routine, les liens de toutes sortes ont beau s'opposer à la lumière, quelque chose de ses éclats pénètre

jusque dans les âmes qui semblent les plus obscures : ces lueurs insuffisantes à transformer un cœur lui donnent cependant une conscience intime et comme indécise peut-être de sa dégradation; il désire se relever, et il n'en trouve pas la force; il a besoin d'un peu d'aide pour briser des liens qui lui sont odieux et dont il ne sait sortir. Parmi les *nouveaux convertis* du dix-septième siècle, combien dans le fait saisirent avec reconnaissance la main royale étendue jusque vers eux, et qui les replaçait généreusement dans la vraie lumière de l'Église et dans la force des sacrements de Jésus-Christ? Ne sait-on pas de quels soldats se recrutent toutes les mauvaises causes? Les ignorants n'y sont-ils pas encore plus nombreux que les pervers? Quand on parvient à dissoudre une société secrète, quel soulagement pour le plus grand nombre de ceux qui s'étaient enrôlés dans ces machines abominables, où la peur les maintenait beaucoup plus que la conviction.

Sans doute, ce sentiment d'allégement et de délivrance n'est pas partagé par tous. Beaucoup, au dix-septième siècle, virent avec rage s'anéantir leurs coupables espérances. Fénelon a tracé le portrait de ceux-là : durs, opiniâtres, envenimés contre notre religion, lâches, intéressés et prêts à

toutes sortes d'hypocrisies. On s'imagine qu'on eut de la peine à les convertir, et les protestants prétendent qu'on usa de rigueur pour les amener au giron de l'Eglise. L'histoire ne confirme pas ces allégations. Fénelon, au sein des missions de Saintonge, paraît plus occupé de retenir que de précipiter. « Si on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons, disait-il. Si peu qu'on les presse, disait-il encore, on leur fera faire des sacriléges innombrables. Et, ajoute-t-il enfin, ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion. »

Ce portrait n'a rien de glorieux pour les réformés. Faut-il, pour qu'il soit complet, ajouter les espérances de Hollande, les insolences des esprits, les assemblées de nuit où se nourrissait le fanatisme? C'était là ce qu'on voulait réprimer. Comment s'étonner qu'on ait sévi contre ces excès? On savait, dès avant 1789, que la force ne peut rien sur les esprits, et que, pour convertir les hommes, il faut convaincre et toucher les cœurs. Aussi en proscrivant les exercices du culte réformé, on se gardait de presser les *nouveaux convertis* de s'ap-

procher des sacrements. On était donc loin de songer à les y contraindre. Les principes de foi étaient trop répandus et encore trop forts à cette époque pour qu'une pareille pensée pût se présenter à un homme du dix-septième siècle. Consultez Lamoignon-Baville, l'atroce Baville, comme disent encore les protestants; il tient sur ce sujet le même langage que Fénelon; il demande auprès des *nouveaux convertis* le ministère de prêtres charitables et dévoués qui sachent attendre et gagner, jour par jour, la confiance et le respect des populations aigries. « Le plus mauvais de tous les partis serait de les presser pour l'usage des sacrements, » dit-il. Il redoute, comme Fénelon, le zèle des missionnaires trop ardents, qui ne sauraient attendre dans la prière le résultat de leurs efforts.

Quoi qu'il en soit de ces détails, qui peuvent montrer l'entreprise de Louis XIV sous un jour où l'on n'est pas accoutumé de la mettre, on sait que rien n'a moins ressemblé à une proscription que la révocation de l'édit de Nantes. Personne n'ignore les efforts du Roi pour retenir dans le royaume les *nouveaux convertis*, que la Hollande sollicitait en leur faisant de grandes promesses ; et on peut s'étonner que le *Constitutionnel*, tout le long de son article, parle sans cesse de pros-

crits. C'est un mot impropre : il sert à changer entièrement la condition des réfugiés. Loin de les avoir proscrits, Louis XIV envoya des agents dans les divers pays de refuge pour travailler à faire rentrer les fugitifs dans leur patrie. J'aime à croire que ces missions, données par le Roi, sont mal interprétées par nos historiens modernes, lorsqu'ils ne voient là qu'une sollicitude de commerce et d'industrie. On sait que, dans le conseil où fut discutée la révocation de l'édit de Nantes, le Roi avait déclaré que les intérêts matériels lui paraissaient peu dignes de considération comparés à la splendeur de la religion, à la tranquillité de l'État et aux droits de l'autorité. Je ne vois pas qu'il se soit jamais rétracté, et l'intérêt qu'il portait comme Roi chrétien au salut de ses sujets, les soins qu'il avait pris pour leur conversion suffisaient bien à lui faire tenter des démarches auprès des réfugiés.

Le *Constitutionnel*, qui a pris parti, sans s'en douter peut-être, pour les protestants contre le grand Roi, accepte aussi sur le nombre de ces réfugiés des chiffres inadmissibles. Il suppose que 70,000 Français se retirèrent en Angleterre ; comment cela pourrait-il se faire s'il n'en est sorti que 67,000 du royaume ? Ils ne se rendirent pas tous en Angleterre, les autres pays réformés en accueil-

lirent un certain nombre, et le duc de Bourgogne, le petit-fils de Louis XIV, l'élève de Fénelon, qui a examiné la question de près et qui en a étudié les détails, estime ce chiffre de 67,000 fort exagéré.

Les historiens protestants, il est vrai, ne sont pas d'accord avec lui, et ils veulent voir dans la révocation de l'édit de Nantes l'unique cause de la dépopulation qui se fit sentir quelques années après dans le royaume. Le *Constitutionnel*, sans malice et uniquement appliqué à répéter leurs dires, n'a pas manqué d'accepter cette banalité mille fois réfutée. Les guerres, l'augmentation des impôts, la famine et de cruelles maladies ravagèrent la France, et la population y diminua pour descendre sous terre et non pour passer à l'étranger. L'émigration causée par la révocation de l'édit de Nantes fut peu de chose. Bossuet, parlant de cet événement, célèbre le calme de ce grand mouvement qui fit tomber tout à coup une hérésie invétérée et ramena en foule, aux églises devenues trop étroites pour les recevoir, les troupeaux égarés.

Les documents sont ici d'accord avec l'éloquence : dans cette paix, ce calme et cette prospérité des années qui suivirent la révocation de

l'édit de Nantes, bien loin que l'émigration dont on parle ait diminué la population, on en voit le nombre suivre une progression assez régulière. Du moins, cela résulte jusqu'à l'évidence du dépouillement des registres de l'état civil de la ville de Tours, dont la ruine, par suite de la révocation, est un acte de foi protestante et philosophique. En examinant cette progression du chiffre de la population jusqu'en 1688, on comprend la vérité de ce que dit le duc de Bourgogne, que la France ne sentit pas le vide de l'émigration.

La population commença à diminuer en 1689, et les années qui suivirent furent fatales : tous les maux tombèrent sur notre malheureux pays. Il peut se faire que dans l'excès de la misère des peuples les agitations des ministres et les tentatives de l'étranger aient alors obtenu un peu plus de succès : c'est une simplicité de dire avec les protestants que les réfugiés, en quittant leur patrie, en ont enlevé le commerce et ont transporté nos industries en pays étranger. Nous avons déjà, à l'occasion du livre de M. Ch. Weiss, expliqué comment il avait fallu altérer les documents qu'on invoque à l'appui de cette thèse pour en tirer des conclusions non-seulement qui n'y sont pas, mais qui sont réfutées par les textes mêmes dont on s'ap-

puie. Nous ne reprendrons pas cette discussion. Nous n'aurons point pitié des larmes versées par le *Constitutionnel* sur les ruines du commerce de Tours et de Lyon, par exemple, ni sur le transport en Angleterre des industries françaises. Nous ne lui demanderons pas comment les protestants, exclus des corporations, ont pu transporter en pays étranger les secrets de nos antiques maîtrises.

Le mobile de toute cette lamentation est excellent d'ailleurs. Le *Constitutionnel* a vu dans les journaux anglais que les tisseurs de Spitalfields étaient dans une grande détresse; Spitalfields est un quartier de Londres peuplé, dit-on, par des réfugiés français, et nous ne voyons aucun mal à ce que la misère de ces pauvres gens excite la sensibilité du *Constitutionnel*. Il est tout simple que cette sensibilité l'attendrisse davantage, s'il pense que ces malheureux sont en effet les descendants des réfugiés français. Mais il n'avait pas besoin de glorifier leurs ancêtres. La justice et la vérité ont des droits que la compassion ne peut faire oublier.

DE

M. DE SACY

ET D'UN

MINISTRE PROTESTANT

DE

M. DE SACY

ET D'UN

MINISTRE PROTESTANT

DE

M. DE SACY

ET D'UN

Ministre protestant.

I

M. DE SACY ET M. LE PASTEUR

M. de Sacy présente aux lecteurs du *Journal des Débats* un pasteur protestant chargé de cinq volumes de sermons. — C'est une fête pour M. de Sacy. Ses convictions de *précieux*. Les éloges qu'il fait de l'Eglise catholique, de son autorité et de son infaillibilité. Nécessité de l'infaillibilité pour régler la doctrine. Erreur du pasteur dans ses éloges des peuples qui lisent la Bible. — La lecture de la Bible n'obvie pas à tout. Bons sentiments de M. de Sacy sur les persécutions dirigées contre les catholiques au nom de la liberté. — M. de Sacy se donne pour un enfant de l'Eglise catholique, habitué à écouter les enseignements de ses chaires. Il n'a pas entendu les sermons hétérodoxes. Combien ils lui paraissent singuliers. Les coups de tampon. Le peu d'autorité de la parole protestante. M. de Sacy compare son pasteur à La

« prévenir tous les procès; je passe là-dessus « tout de suite, à pieds joints. Que les protestants « lisent assidûment l'Ecriture sainte, qu'ils s'en « nourrissent; ce n'est pas moi qui leur en ferai « un reproche. Mais lorsque M. le pasteur avance « à plusieurs reprises que les peuples qui font de « l'Ecriture sainte une lecture journalière sont les « seuls qui marchent d'un pas constant et sûr dans « les voies du progrès, de la liberté, de l'amélio- « ration morale, et parmi ces peuples, il est trop « évident qu'il ne compte pas la France, alors je « réclame de toutes mes forces, je crie à l'injus- « tice, j'en appelle au pasteur lui-même.

« Nous les avons vus de près, de trop près, hélas! « ces peuples qui lisent ou qui sont censés lire la « Bible, ces enfants de Luther! Ils ont envahi « notre sol, ils se sont emparés de nos maisons, « ils se sont assis à nos tables, ils ont couché dans « nos lits. Quelles vertus singulières nous ont-ils « donc fait voir, quelle piété, quelle humanité, « quelle justice? Est-ce dans la Bible qu'ils ont « appris que la force prime le droit, et que la « guerre permet tout aux victorieux? Quelle hu- « miliation, quelle douleur nous ont-ils épargnées? « N'est-il pas temps que la chimère de leur supé- « riorité chrétienne et morale aille rejoindre une

« autre chimère, celle de leur supériorité intellec-
« tuelle et scientifique?

« Que n'aurais-je pas à dire des autres nations
« protestantes? La lecture de la Bible rend-elle les
« fonctionnaires américains plus scrupuleux dans
« le maniement des deniers publics? Si quelque
« chose étonne aujourd'hui, n'est-ce pas la déca-
« dence momentanée, je l'espère, mais bien rapide
« en attendant, de cette grande république? L'An-
« gleterre est une puissante et virile nation; sa
« sagesse politique est proverbiale; ses institutions
« sont justement admirées; jamais elle ne se
« trompe sur ses intérêts; on n'est pas plus clair-
« voyant; mais quand a-t-elle risqué, je ne dis pas
« une goutte de son sang, je dis un écu de son
« immense richesse pour soutenir quelque part le
« droit et la justice? De quel œil impitoyable n'a-
« t-elle pas vu, en 1870 et en 1871, les malheurs
« de ses généreux alliés de Sébastopol?

« Notre pauvre France n'est pas toujours rai-
« sonnable, ce n'est que trop vrai. Quand elle n'a
« rien autre chose à faire, trop souvent elle se dé-
« fait elle-même pour passer le temps; oui, mais,
« qu'on lui montre où que ce soit l'humanité, le
« droit, la justice en souffrance, un peuple mal-
« heureux et opprimé à secourir, elle y volera au

« prix même de ses intérêts les plus chers... Folie,
« si vous le voulez, noble folie! Et aujourd'hui que
« d'immenses désastres ont tant amoindri notre
« influence au dehors, ce que nous avons perdu
« de crédit et d'autorité, la justice ne l'a-t-elle pas
« perdu avec nous? Est-ce la Bible, à l'heure qu'il
« est, est-ce l'Evangile qui règne dans les conseils
« de l'Europe? Et à qui s'adressent les sanglants
« et trop justes reproches dont le pasteur flétrit
« la politique de certains peuples civilisés et
« chrétiens à l'égard des peuples encore bar-
« bares et païens? Parce qu'on lit moins la Bible
« en France qu'en Allemagne ou en Angleterre,
« y reste-t-il moins de foi, et n'est-ce pas chez
« nous que le christianisme est encore le plus
« florissant? »

Tout cela, en étant correct, ne laisse pas d'être aimable, on dirait presque généreux. Après une allusion au patriotisme de son sermonnaire, M. de Sacy revient sur le même sujet :

« Je n'accuse pas son patriotisme, je n'accuse
« que le préjugé protestant. Lire la Bible, c'est
« très-bien. La lecture de la Bible n'est pourtant
« pas un remède à tout, et c'est des pays où on la
« lit le plus que nous sont venus ces monstrueux
« systèmes de prétendue philosophie qui nous fe-

« raient redescendre bien au-dessous de l'antiquité « païenne. »

Les colonnes de l'*Univers* ne s'ouvriraient-elles pas volontiers à ce rédacteur du *Journal des Débats*, si bien inspiré? Il peut avoir des raisons de ménager le pasteur, et peut-être d'exagérer le mérite de sa parole et les fruits de sa prédication. Toutefois, il ne barguigne pas pour signaler les contradictions posées par ceux qu'évangélise ce pasteur, entre leurs principes et leurs actions, entre la doctrine qu'il leur déduit et l'application qu'ils en font. M. de Sacy ne parle pas, d'ailleurs, de ces contradictions sans rendre hommage à l'impartialité du sermonnaire. Peut-être bien cet hommage ne serait pas, aux yeux de tous, aussi mérité que le donne à croire le rédacteur du *Journal des Débats?* Nous aurons occasion de le savoir en parlant du pasteur. Restons pour l'instant aux sentiments de M. de Sacy. Il s'agit des persécutions « qu'essuient, à l'heure qu'il est, les ordres « religieux et le clergé catholique dans les pays « protestants. »

« Chose curieuse, » dit M. de Sacy, — *et il eût pu employer une autre épithète*, — « chose cu- « rieuse! la remarque est bonne à faire en passant: « les protestants sont parfaitement libres aujour-

« d'hui dans les pays catholiques, les catholiques « ne sont pas libres dans plusieurs des principaux « pays protestants. C'est même au nom de la li- « berté qu'on leur enlève celle de professer leur « foi. Ce serait bien comique si ce n'était pas si « triste. »

Le rédacteur du *Journal des Débats* paraît vraiment affecté du malheur de l'Eglise; il participe à sa souffrance et se donne pour un de ses enfants; il se pique d'appartenir à son giron. S'il trouve de la délectation à lire les sermons d'un pasteur hétérodoxe, s'il en recommande la lecture à tout catholique, et s'il se dit avide de les connaître, il n'en tient pas moins à marquer qu'il ne les a pas entendus : « Je suis peu familier, dit-il, « avec la chaire protestante. » Et il insiste en notant ce que l'enseignement qui tombe de cette chaire a « de disparate » avec le reste des sermons, pour lui du moins, « habitué au langage « de la chaire catholique. »

Il précise ces dissonances de langage et les compare à ces coups de tampon inattendus qui, sans blesser personne, font sauter sur leur banquette tous les voyageurs d'un train de chemin de fer.

« Quand, par exemple, le sermonnaire associe

« le nom de Luther à celui de saint Bernard. « Que voulez-vous? C'est tout naturel assuré- « ment dans sa bouche. Il serait absurde de s'en « scandaliser, mais je ne m'y attendais pas; « je croyais lire Bourdaloue, et je tombe tout « à coup, sans la moindre transition, en plein « protestantisme. »

On n'est pas plus délicat : et M. de Sacy est tout à fait digne de louange. Je ne puis relever tout ce qu'il dit d'exquis sur l'amour de l'Eglise. Cet « habitué de la chaire catholique » remarque qu'un ministre protestant parle en son propre nom et de son autorité personnelle :

« Il n'a pas derrière lui, pour appuyer et garan- « tir sa parole, une grande église constituée, une « longue suite d'évêques, de papes, de docteurs, « de conciles, une Tradition non interrompue de « dix-huit siècles. »

Il constate que cette parole a toujours « quel- « que chose de laïque qui étonne un peu. » Il ne dit pas quelque chose de marié, mais le mot est au bout de la plume et se laisse deviner.

L'écrivain ajoute « qu'on cherche en vain » à cette parole » l'autorité que donne aux prédica- « teurs ce que j'appellerai, dit-il, leur caractère sa- « cerdotal. » L'audace, dont il croit témoigner en

attribuant aux prédicateurs catholiques « ce qu'il appelle un caractère sacerdotal, » est le seul point qui détonne, au milieu des protestations du respect de M. de Sacy pour l'Eglise catholique. Sans doute cette « disparate » pourrait faire prévoir à un lecteur prudent les coups de tampon auxquels il s'expose dans la compagnie du *Journal des Débats*.

Nous ne mettrons pas au nombre de ces coups de tampon les éloges excessifs que fait M. de Sacy de son pasteur, qu'en fait de critique il compare à La Bruyère. A travers ces outrances, il a encore de bien jolis traits et bien fins. M. de Sacy parle de la foi de son pasteur, sa foi absolue, sa foi qui fait peur, dit-il; il vante sa sévérité sur le dogme. « Ah! mon « Dieu, s'écrie-t-il, est-ce donc la peine de se faire « protestant pour tout croire et tout pratiquer! » M. de Sacy veut rire. Assurément il sait bien qu'avec l'infaillibilité de l'Eglise, « ce point si important! » le pasteur rejette bien des croyances et bien des pratiques: l'Eucharistie, la sainte Messe, la confession, qui sont encore des points importants, n'en déplaise aux beaux esprits. Est-il besoin d'insister?

Quelle juste et charmante remarque sur la théologie et l'estime qu'on en doit faire.

« La théologie n'est peut-être pas une science « dans le sens propre du mot, ce qui ne la ra- « baisse pas du tout à mes yeux. Quand la science « aura résolu d'une manière satisfaisante pour le « cœur et pour la raison tout ensemble le pro- « blème de la destinée humaine, nous verrons s'il « lui est permis de se placer au-dessus de la théo- « logie; en attendant, elle fera bien de se tenir à « un rang plus modeste. »

Nous nous ferions scrupule, puisque nous analysons un article de M. de Sacy, de ne pas reproduire cette gracieuse et forte remarque sur les deux morales :

« J'admire ceux qui se prennent d'une indi- « gnation vertueuse quand on leur dit qu'il y a « deux morales. C'est qu'apparemment ils n'en « connaissent qu'une, la morale du monde, une « morale que chacun se fait à sa guise et taille à « la mesure de ses passions. Certainement il y a « deux morales, non-seulement différentes, mais « opposées dans leur principe et dans leur objet : « la morale du ciel et la morale de la terre, la « morale de la croix et la morale de l'égoïsme, « d'un sage égoïsme; la morale chrétienne en un « mot, et la morale naturelle, qu'il faut appeler, « pour la bien distinguer de l'autre, par son nom

« propre : la morale païenne. Celle-ci se rapporte « toute à l'homme, à l'homme d'ici-bas et à sa « courte vie. L'autre descend de Dieu et remonte « jusqu'à Dieu. Il faut choisir, et le choix, je « l'avoue, est embarrassant. La vie nous pousse « impétueusement vers la morale païenne, et ce « serait la bonne, en effet, s'il n'y avait pas la « mort, cette terrible mort, qui réclame en faveur « de la morale chrétienne. Grâce! grâce! une « transaction n'est-elle pas possible? Sur les prin- « cipes, non! Dans la pratique, oui! par la cha- « rité qui compatit à la faiblesse humaine et qui « offre au repentir sincère un pardon assuré dans « la miséricorde divine. »

Tout cela n'est-il pas charmant, juste, ferme et tout à fait pour faire plaisir? C'est la raison qui parle, la raison saine, aux accents de laquelle on retrouve la vigueur et le sens de la foi. Gare au coup de tampon! Il n'est pas seulement pour faire sauter les voyageurs sur leur banquette; il est pour leur rompre le cou, faire dérailler entièrement le train et tout jeter à l'abîme.

Entre autres bonnes grâces que M. de Sacy adresse à son pasteur et à travers tous les mérites qu'il lui attribue, il le loue d'avoir commenté d'une façon merveilleuse l'épître de S. Paul à Phi-

lémon. C'est la plus courte des épîtres de l'apôtre, et M. de Sacy l'avait lue avec les autres — il tient à ce qu'on le sache, — mais sans y faire une grande attention. Le commentaire du pasteur lui a ouvert les yeux sur les mérites de cette incomparable épître. Il en exalte la délicatesse infinie des tours de langage et la grâce des expressions. Il est intarissable, et volontiers on s'attarderait à l'écouter. Il conclut : « Le génie de S. Paul est dans « ses autres épîtres, tout son cœur est dans celle-« ci. » Et aussitôt, sans transition, il ajoute :

« Tout à coup, un souvenir s'est réveillé dans « ma mémoire. Une autre lettre, une épître qui « n'est pas d'un saint, il s'en faut, s'est présentée « à mon esprit par je ne sais quelle liaison d'idées; « une lettre plus courte encore que celle de saint « Paul, et, dans son genre, presque aussi belle. Et « de qui est-elle, cette lettre? Pardonnez-moi, « monsieur le ministre, ne vous scandalisez pas, « lecteur : de Voltaire : oui, de Voltaire! C'est la « dernière que Voltaire ait écrite, bien peu de « moments avant de rendre le dernier soupir, sur « son lit de mort, et lorsqu'il n'avait plus de rôle « à jouer en ce monde. Elle est adressée à M. de « Lally-Tollendal, dont le roi Louis XVI venait de « réhabiliter le père par un édit dû en grande par-

« tie aux efforts généreux du fils. La voici, cette « lettre si glorieuse pour la mémoire de Voltaire :

« *Le mourant ressuscite en apprenant cette « grande nouvelle; il embrasse bien tendrement « M. de Lally; il voit que le roi est le défenseur « de la justice; il mourra content.* »

« Peu de minutes après, Voltaire n'était plus. »

L'assommoir est sans rémission. C'était bien la peine de se donner pour un habitué de la chaire catholique. C'était bien la peine de rappeler au ministre protestant l'autorité du caractère sacerdotal, l'infaillibilité de l'Eglise et la divinité de la morale véritable, pour proposer à l'Eglise infaillible et divine de placer Voltaire à côté de saint Paul. C'était bien la peine de se scandaliser du rapprochement des noms de Luther et de saint Bernard ! Est-ce que le nom de Voltaire n'est pas aussi monstrueux et aussi infâme que celui de l'hérésiarque du seizième siècle? Voltaire et saint Paul ! M. de Sacy prétend justifier cette impertinence. Il vise tout au moins à gagner ses lecteurs; mais c'est une monnaie de singe qu'il essaye de leur compter :

« Assurément je ne prétends pas, dit-il, faire de « Voltaire, avec ces quatre lignes, un élu, un « apôtre, un saint Paul; qui osera dire cependant

« que celui qui les a écrites n'avait pas un pro-
« fond amour de la justice dans le cœur? et que
« de fautes n'efface pas un pareil testament! »

C'est complet. Il faut se borner à signaler l'odieux de cette plaisanterie; elle ne vaut pas d'être réfutée. C'est le trait de M. de Sacy qui mérite d'être signalé; et « la liaison d'idées » que lui permettent ses plus belles protestations de foi et de respect à l'Eglise l'empêche de vouloir jamais y être pris au mot.

La lettre de Voltaire, que M. de Sacy met si incongrument et si impertinemment en comparaison de l'épître de saint Paul, a-t-elle une signification quelconque? Est-elle la dernière de Voltaire? Un ami de M. de Sacy, M. Saint-Marc Girardin, citait, de son côté, la dernière lettre de Voltaire. Elle a été écrite au médecin Tronchin, sur le revers d'une carte à jouer :

« *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo*
« *quod oritur ex ore Tronchin.* V. »

Cette pantalonnade est de deux jours avant la mort du personnage. C'est bien sa dernière épître. Quand M. de Sacy dit que peu de minutes après la lettre à Lally-Tollendal, Voltaire était mort, M. de Sacy parle *oratorio modo*. Malgré la discrétion et le bon sens dont il se pique, il accommode

les choses grossièrement, et se montre plus amoureux de l'effet que de la vérité et de la délicatesse. Les dernières minutes de Voltaire ont été épouvantables. C'est un mensonge de les donner comme paisibles et vouées à l'amour de la justice; c'est un mensonge flagrant!

Si on veut rejeter le témoignage de Richelieu et celui du médecin protestant Tronchin sur les terreurs et les dégoûtantes abominations de ces dernières minutes de l'existence du philosophe, peut-on réfuter les assertions du neveu Mignot ou celles du curé de Saint-Sulpice et de l'abbé Gaultier ?

Trois heures avant sa mort, celui dont M. de Sacy n'ose « faire un élu » avait perdu le sens ou, par une infâme comédie, feignait de l'avoir perdu afin de jouer les prêtres qu'il avait attirés auprès de lui. A quoi servent à M. de Sacy son esprit, son tact, la familiarité dont il se targue avec la chaire chrétienne et la profession de respect qu'il affecte envers l'Église, si cette mort de Voltaire ne le fait pas frémir, et s'il se permet, lui aussi, de jouer la comédie sur des questions aussi sérieuses? Le bel esprit doit-il primer la conscience?

Dans la sincérité de M. de Sacy, dans sa sincérité du meilleur aloi, dans celle dont il se pare

et à laquelle on voudrait croire, il se mêle donc un jeu, un parti pris, et comme une gageure. Ce délicat veut bien respecter l'Eglise, mais il ne veut pas se donner à elle, ni lui soumettre son jugement. Pour l'usage qu'il en fait, en vérité, est-ce bien la peine?

Embrasser l'Eglise et la fronder tout à la fois, proclamer sa puissance et sa divinité, pour lui tirer la langue et lui faire la figue! Comment ces procédés d'un galopin de lettres peuvent-ils paraître à M. de Sacy démontrer l'amplitude et l'agilité de son esprit? Il s'en enorgueillit; il s'en aveugle même; et c'est avec une sorte de bonne foi ou d'inconscience aussi horrible en quelque sorte que les vilenies de Voltaire mourant, qu'il place Voltaire en regard de saint Paul, et affirme que la fin effroyable du philosophe est la mort sereine et admirable d'un apôtre de la justice. Il ne se borne pas à contredire les témoignages humains et à s'en jouer; par un raffinement qui le rend absolument odieux et abominable, il invoque dans ce jeu les puissances divines; il fait allusion à cette miséricorde infinie de Dieu, promise, il le sait et il le dit, à la sincérité du repentir. Quelle effronterie! quel blasphème! mais aussi, quelles ténèbres! et, disons le mot, quelle sottise!

II

LE PASTEUR MORALISTE

L'homme aux cinq volumes de *sermons*. Bamboche d'un vénérable académicien. L'orateur le plus goûté de la chaire protestante. Foin des docteurs de l'hérésie!

A quelle Eglise appartient M. Bersier? N'a-t-il pas fait son Eglise? Son Eglise a-t-elle des dogmes? Divisions au sein des églises réformées. Orthodoxes et libéraux. Le synode général et l'état des âmes. Leur impuissance à rien croire. Cette impuissance est le fruit de la chaire protestante. Incapacité des âmes qu'elle instruit à connaître la vérité et à y adhérer. M. Dufaure chargé comme ministre des cultes de créer deux Eglises. Son embarras,

M. Bersier est-il orthodoxe? Libéral? Il communie avec M. de Pressensé et M. Martin Paschoud. Comment M. Bersier ne serait-il pas libéral? Il collabore au *Journal des Débats* où tout le monde est libéral, même M. de Sacy, quand il proclame narquoisement l'infaillibilité de l'Eglise.

M. Bersier correspondant du *Journal de Genève*. Respect de cette feuille pour l'Eglise. Comment nous avons appris à connaître M. Bersier. Comme il s'accommodait de la Commune. Comme il en a expliqué et interprété les crimes. Sa morale sur l'emprisonnement des religieux et des prêtres. Pourquoi tout est permis contre l'Eglise catholique? Comment la Commune ne lésait pas la liberté ni n'entravait systématiquement l'exercice du culte catholique. La vérité dite à Genève sur le pasteur. Ses réclamations. On ne voit plus sa signature dans

II

LE PASTEUR MORALISTE

L'homme aux cinq volumes de *sermons*. Bamboche d'un vénérable académicien. L'orateur le plus goûté de la chaire protestante. Foin des docteurs de l'hérésie!

A quelle Eglise appartient M. Bersier? N'a-t-il pas fait son Eglise? Son Eglise a-t-elle des dogmes? Divisions au sein des églises réformées. Orthodoxes et libéraux. Le synode général et l'état des âmes. Leur impuissance à rien croire. Cette impuissance est le fruit de la chaire protestante. Incapacité des âmes qu'elle instruit à connaître la vérité et à y adhérer. M. Dufaure chargé comme ministre des cultes de créer deux Eglises. Son embarras,

M. Bersier est-il orthodoxe? Libéral? Il communie avec M. de Pressensé et M. Martin Paschoud. Comment M. Bersier ne serait-il pas libéral? Il collabore au *Journal des Débats* où tout le monde est libéral, même M. de Sacy, quand il proclame narquoisement l'infaillibilité de l'Eglise.

M. Bersier correspondant du *Journal de Genève*. Respect de cette feuille pour l'Eglise. Comment nous avons appris à connaître M. Bersier. Comme il s'accommodait de la Commune. Comme il en a expliqué et interprété les crimes. Sa morale sur l'emprisonnement des religieux et des prêtres. Pourquoi tout est permis contre l'Eglise catholique? Comment la Commune ne lésait pas la liberté ni n'entravait systématiquement l'exercice du culte catholique. La vérité dite à Genève sur le pasteur. Ses réclamations. On ne voit plus sa signature dans

« *Journal de Genève*. L'orateur le plus goûté et le moraliste le plus sévère de la chaire protestante de Paris.

Univers, 21 août 1876.

Il resterait à parler de l'homme aux cinq volumes de *Sermons*, que M. de Sacy a présenté aux lecteurs du *Journal des Débats*, prenant de là occasion de faire cette double profession de foi à l'infaillibilité de l'Église et à la justice de Voltaire qui est une véritable bamboche de la part du vénérable académicien.

Les sermons dont il s'agit sont hétérodoxes et l'œuvre d'un pasteur protestant. Il est vrai que M. de Sacy, qui n'a pas entendu l'orateur, s'est contenté, pour en parler, de lire un de ses volumes. Pour moi, je n'en ai lu aucun et je n'ai non plus rien entendu. Si je parle aujourd'hui, c'est que le pasteur est pour moi une ancienne connaissance. Il se nomme Bersier, Eugène Bersier; et, à en croire M. de Sacy, la chaire protestante n'a pas aujourd'hui d'orateur plus suivi ni plus goûté :

« C'est même à la demande de ses auditeurs, « dit M. de Sacy avec admiration, que M. Bersier « a fait imprimer ces cinq volumes ! »

Ce peut être vrai. Nous ne jugerons pas le mérite des autres prédicants de la Réforme d'a-

près celui de M. Bersier, puisque nous ne connaissons pas ce mérite, ni ne voulons le connaître. M. de Sacy a mis de la pruderie à déclarer qu'il ne fréquentait pas la chaire protestante. A notre tour, de ne pas laisser supposer que nous lisons ses enseignements. Non! non! foin de ces docteurs de l'hérésie! Ils débitent l'erreur, ils prêchent la superstition; ils parlent sans autorité, sans mandat, sans caractère; leur œuvre est une œuvre de corruption; et si nous en disons quelques mots, c'est pour signaler certaines curiosités instructives, que nous ont fait remarquer les éloges hyperboliques de M. de Sacy.

A en croire ce dernier, M. Eug. Bersier est un chrétien très-convaincu, un croyant qui se fait honneur de sa foi, un protestant très-ferme.

« Pas la moindre trace de rationalisme chez lui, « pas la plus légère concession à ceux qui vou- « draient faire dégénérer le christianisme en une « simple école de morale, et supprimer ce que le « dogme chrétien a de plus choquant pour la rai- « son. »

C'est toujours M. de Sacy qui parle. M. Eugène Bersier, lui, s'intitule simplement : pasteur à Paris. Cela est vague. Pasteur de quel troupeau? de quelle secte? de quelle chaire? de

quelle doctrine? Pasteur, cela ne dit rien, ou cela dit trop. Ce pasteur est protestant, dit M. de Sacy, mais à quelle réforme appartient-il? Ne surgit-il pas tous les jours des églises?

M. Eug. Bersier n'aurait-il point fait la sienne? J'en serais ravi; et M. de Sacy, à coup sûr, n'en serait pas fâché. Si M. Eug. Bersier n'a pas fait sa propre église, ne saurait-il dire le nom de celle dont il tient, respecte et enseigne les dogmes? Peut-être M. de Sacy se trompe-t-il? et peut-être M. Bersier appartiendrait à une église qui n'a point de dogmes? Il en est plusieurs de cette sorte.

Les unes nient directement tous les dogmes enseignés dans la sainte Écriture : la divinité de Jésus-Christ, l'existence de Dieu, la création du monde, le ciel, l'enfer, tout. C'est leur manière d'interpréter les saintes lettres. D'autres, au contraire, retiennent quelques-uns de ces enseignements des Livres saints, mais estiment qu'on les peut nier et blasphémer à l'aise et à cœur joie. Tant pis pour l'ignorant qui se trouve au pied d'une chaire qui enseigne l'athéisme! tant mieux pour lui, s'il en rencontre une qui proclame la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ!

En ce moment, toutes ces églises réformées sont divisées en deux grandes fractions. Les ortho-

doxes voudraient réserver au moins quelques-unes des vérités révélées de l'Évangile; les libéraux déclarent que la liberté d'interpréter est la liberté illimitée de nier, et que cette liberté peut très-chrétiennement s'étendre jusqu'à la profession déclarée de l'athéisme, du matérialisme, du manichéisme ou du nihilisme ; la chaire réformée, étant érigée pour la libre interprétation, doit soutenir même les docteurs déclarant que Dieu est le mal et l'homme un singe.

La scission entre les orthodoxes et les libéraux paraît complète. Elle s'est accusée surtout au milieu des efforts pour trouver, sinon un point d'union, du moins un lien autoritaire ou doctrinal entre toutes ces divergences. Un ministre des cultes s'est prêté aux rêves des orthodoxes (1). On a cru revenir aux traditions des premiers temps de la Réforme. On a convoqué un synode général. On en sait le scandale. Impossible de s'entendre sur un seul point de doctrine ou de discipline. On a vu, on a touché du doigt l'inanité des prétendues églises réformées. Elles n'existent pas. Elles se composent d'individus qui croient ce qu'ils veulent et qui sont dans l'impossibilité de rendre un témoignage quelconque de leur foi.

(1) M. Jules Simon.

Rien de désolant et de navrant comme certaines paroles prononcées au synode, et accusant naïvement l'impuissance des âmes à rien comprendre et à rien retenir des vérités chrétiennes. Si les pasteurs, ceux qui, comme M. Eug. Bersier, enseignent et conservent, ou prétendent conserver certains dogmes chrétiens à quoi ils rattachent leur morale; si ces pasteurs ont une conscience, quelles épouvantes, quelles désolations dans leur cœur, en voyant des chrétiens qui ont été baptisés, disent-ils, se lever au milieu de leurs frères pour déclarer qu'ils appartiennent de nom à l'Église réformée, qu'ils y sont nés, qu'ils en veulent garder et honorer les pratiques et le titre, qu'ils ne voudraient pas en être séparés, mais qu'en conscience ils ne peuvent adhérer à aucun point, si mince qu'il soit, du dogme chrétien! Ils sont tombés à l'état intellectuel des sauvages. Ils ne savent ce que veut dire le nom du Christ: ils ignorent l'existence de Dieu; ils ne trouvent au fond de leur cœur et de leur intelligence que le vide et les ténèbres. Ont-ils des âmes? N'en n'ont-ils pas? Comment le savoir? Ils vivent sans prier et sans espérer. Ils ont beau interroger leur conscience, elle répond : — Je ne sais rien, je ne crois rien, je ne vois rien!

On n'a perçu ces révélations douloureuses qu'à

travers les comptes rendus, plus ou moins exacts, des séances du synode; l'accent désolé en a retenti dans toutes les âmes honnêtes. Cette ruine, qui s'est accusée en sanglotant, est la plus terrible condamnation de ce que M. de Sacy appelle la chaire protestante. Voilà le fruit de son enseignement. Il s'agit bien des jolies phrases d'un académicien bel esprit qui veut se montrer sous un jour brillant. Il s'agit de la conscience humaine, créée par Dieu, capable de le connaître et de l'aimer! On a eu son témoignage au synode de 1872.

Depuis, tous les efforts pour trouver un ressort à cette conscience, pour lui faire donner une adhésion quelconque à son créateur, tous les efforts ont été inutiles. L'incapacité de croire s'accuse dans l'impossibilité de formuler un symbole. Le synode avait essayé un minimum de profession, ou plutôt de déclaration de foi. On est descendu jusqu'à convenir que cette déclaration de foi n'engagerait pas le sentiment individuel; qu'il était superflu d'y adhérer dans le fond de l'âme; qu'il suffisait d'en entendre et d'en respecter la lecture; les âmes nourries dans les ignorances et les sophismes de la Réforme ne se sont pas senties capables de ce respect. Rien! rien! Ellés ne peuvent convenir

d'aucune vérité. Elles ne peuvent supporter qu'on en honore et qu'on en proclame une seule !

Les tentatives pour arrêter la scission ont ainsi toutes échoué. Il faut en appeler au ministre. C'est M. Jules Simon qui a convoqué le synode ; c'est M. Dufaure qui va tirer les conséquences des décisions de cette assemblée. C'est à M. le garde des sceaux de partager et de réunir les deux troupeaux orthodoxes et libéraux. Il ne s'agit de rien moins, pour lui, que de s'essayer à fonder deux églises. Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est Dieu, n'en a fait qu'une. Le diable, il est vrai, es a multipliées à l'infini. C'est dans le fourmillement de ces multitudes que M. Dufaure se trouve embarrassé. On a bientôt dit orthodoxes et libéraux. Qui dira où finit l'orthodoxie et où commence le libéralisme ?

M. Eug. Bersier est-il orthodoxe ? est-il libéral ? Si on en croyait M. de Sacy, il n'y aurait pas l'ombre d'un doute. Ce chrétien « très-convaincu, » qui « ne cède rien au rationalisme, » ce « croyant qui se fait l'honneur de sa foi, de sa foi absolue, indomptable, à faire peur », ce « protestant de la vieille roche » enfin ne saurait être qu'un orthodoxe. J'ignore si M. Eug. Bersier serait flatté du compliment. J'imagine que le cœur lui tournerait

quelque peu avant de l'accepter. Il parle bien, lui aussi, quelque part, de sa « foi robuste. » Mais cette foi robuste n'est pour faire peur à personne, pas même à M. de Sacy : c'est la foi au progrès ! Foi bien propre à illuminer les âmes aveuglées par la réforme et à leur communiquer quelque intelligence des lettres divines ! Faut-il s'étonner de la stérilité du ministère des pasteurs ? La foi au progrès ne peut être qu'accommodante pour les libéraux. M. Bersier embrasse M. de Pressensé que la foi n'étouffe guère. Il célèbre M. Martin Paschoud, illustre dans les églises réformées pour son énergie à proclamer et à maintenir à la chaire protestante le droit de nier publiquement et officiellement la divinité de Jésus-Christ. Puisque M. Eug. Bersier est collaborateur du *Journal des Débats*, d'ailleurs, comment le soupçonner de n'être pas libéral ? Tout est libéral au *Journal des Débats*, même M. de Sacy quand il fait ses professions de foi narquoises à l'infaillibilité de l'Eglise !

Le libéralisme comprend tout. Il nie et il affirme en même temps ; et la foi au progrès de M. Eug. Bersier ne saurait le mettre en déroute.

Non-seulement M. Eug. Bersier est un collaborateur un peu forain, peut-être, du *Journal des Débats ;* mais il a été et il est peut-être encore

Nous le jugeons sur ses pièces.

La plupart des lecteurs de l'*Univers* savent que, pendant la Commune de Paris, celui qui écrit ces lignes était au nombre des rédacteurs demeurés dans la capitale, avec la consigne d'y maintenir le drapeau. Nous étions assez occupés, et les journaux de l'extérieur arrivaient trop irrégulièrement pour nous permettre alors de remarquer les correspondances expédiées à Genève par M. Eugène Bersier, tous les deux jours à peu près. Il y avait là des appréciations, des jugements, des explications, des récits et des réticences qui, outre cette foi grotesque au progrès dont M. de Sacy fait semblant d'avoir peur, dénonçaient toute la morale du pasteur, cette morale qui a enchanté le bon et timide M. de Sacy. Or, voici dans quelles circonstances cette morale nous a frappé et, disons le mot, révolté.

Aussitôt que Delécluze (1) nous eut relevé de notre poste, en mettant l'*embargo* sur les presses de l'*Univers;* au moment où la Commune agonisait, le cœur et l'esprit saturés des turpitudes et des infamies dont nous avions été témoin, et contre les-

Delécluze, membre de la Commune, et le plus dangereux ître des socialistes, a eu au moins le courage de combattre r pour ses folles et odieuses opinions. Le jour où il oir, il supprima (14 mai) l'*Univers*, que Pyat et les ınt jusque là épargné.

quelles, grâce à Dieu, nous avons, jusqu'au dernier instant, protesté de toute notre énergie, nous ne devions avoir rien de plus pressé que de courir où étaient nos intérêts les plus chers.

C'était à Genève. Là, nous avons pris connaissance entière et paisible des incroyables récits que M. Eugène Bersier faisait, au jour le jour, des événements dont nous avions l'âme remplie. Nous avons ainsi, à l'avance, apprécié la morale, la doctrine, le caractère, la vertu de l'orateur le plus goûté et le plus suivi aujourd'hui de la chaire protestante à Paris.

Ce moraliste sévère, qui, selon M. de Sacy, « pénètre les âmes et ne leur fait grâce d'aucune « peccadille, » était assez facile et accommodant avec les gens de la Commune; s'il ne les louait pas, il revendiquait leurs droits. Il réclamait pour eux le titre de belligérants; et, tout en désirant la concorde et l'apaisement, constatait avec complaisance que la Commune parlait au nom du progrès, — la foi au progrès! — au nom des libertés nécessaires, au nom de la Révolution et au nom de la Réforme. Il avait bien quelque scrupule ou quelque haut-le-cœur en présence de ces derniers représentants de ses propres ancêtres; et il trouvait parfois singuliers ces bons apôtres du progrès. Il

savait se contenir, et il imaginait quelque expédient pour ne pas les blâmer trop énergiquement et pour expliquer, jusqu'à un certain point, leurs pires forfaits.

Il trouvait juste la guerre civile, parce qu'il fallait bien se défendre contre Versailles : quant à lui, il acceptait patriotiquement les nécessités de la lutte, et savait s'y soumettre sans aigreur. Il les excusait auprès des autres, et il en venait à trouver que les visites domiciliaires étaient justifiées. On sait ce qu'elles étaient : la violation du domicile, le pillage, l'emprisonnement, la mort au bout. Le pasteur ne voyait pas la mort. Le reste lui semblait naturel. « Ces visites, écrivait-il, ont « pour objet de découvrir des dépôts d'armes. » Si elles étaient vexatoires, il fallait en accuser la société de Saint-Vincent, qui « provoquait la Com- « mune en offrant dix francs pour chaque chas- « sepot. » En conséquence de ce bruit, qu'il enregistre en se gardant de le réfuter, le pasteur trouvait que la Commune avait le droit de vouloir découvrir les dépôts d'armes.

Il faut aujourd'hui rappeler ces détails : ils montrent dans le moraliste admiré de M. de Sacy un casuiste délié.

Nous avons nommé la société de Saint-Vincent

de Paul, le pasteur n'était indifférent à rien de ce qui touchait les catholiques et l'Eglise. Il disait en parlant des personnages de la Commune qu'ils étaient les singes des lions de la Convention. Je crois que c'est le blâme le plus accentué qu'il ait élevé contre eux, et il le formulait pour s'excuser de ne pas flétrir les crimes qu'ils commettaient chaque jour. S'il se fût agi des lions de la Convention d'ailleurs, il se fût courbé devant eux et leur eût baisé respectueusement la crinière. Pour lui, on ne le saurait comparer à un lion devant l'Eglise catholique : c'est plutôt le chacal qu'il rappelait. Il n'eût pas voulu mettre la main au carnage; il se léchait les lèvres en attendant que la proie fût terrassée. Il comptait bien avoir sa part, il la savourait à l'avance.

Ah! monsieur de Sacy, quel spectacle! et de quel intérêt pour un moraliste!

M. Bersier se serait gardé d'applaudir aux assassinats. Il eût signé — peut-être l'a-t-il fait? — la lettre de M. de Pressensé au sujet de l'archevêque de Paris. Toutefois, la loi des otages, édictée par la Commune, était tout à fait légitime et équitable à son sentiment. Il l'expliquait et la commentait à l'usage de ses lecteurs de Genève : les emprisonnements des prêtres, des religieux et

de l'archevêque même avaient, selon lui, pour unique but d'arrêter les exécutions sommaires que les *Versaillais* faisaient des prisonniers fédérés. Voilà la morale de l'orateur le plus goûté de la chaire protestante! voilà sa clairvoyance!

Il ne se possédait pas quand il s'agissait de l'Eglise. Tout, à ses yeux, était permis et autorisé contre elle. Elle est seule coupable des violences fâcheuses qu'elle peut subir, puisque c'est elle qui crée « l'état de malaise et d'insécurité de la Révolution; » et comme il y a ainsi « entre le catholicisme et la société démocratique moderne un abîme, » le catholicisme ne pouvait avoir droit de se plaindre d'aucune violence exercée contre lui!

Notre pasteur à la morale sévère et plein de respect pour l'Eglise catholique entrait d'ailleurs dans le détail et donnait des justifications admirables de chacune des persécutions exercées contre elle. L'*abîme*, dont il parlait tout à l'heure, expliquait l'emprisonnement et le bannissement des Frères et la clôture de leurs écoles. A l'aide d'une théorie que nous pourrions reproduire, le pasteur prouvait et établissait que la liberté des familles, non plus que la liberté confessionnelle, n'était pas intéressée à la suppression des écoles et au

bannissement des instituteurs. Ces deux libertés toujours précieuses aux yeux du pasteur restaient entières. La liberté du culte n'était pas non plus lésée par la fermeture et la profanation des églises.

L'aimable pasteur soutenait que l'exercice du culte n'était pas entravé « systématiquement » à Paris. A peine dans un ou deux quartiers, la Commune avait-elle réclamé l'usage de certaines églises « en tant que bâtiments municipaux. »

Quand nous lisions ces charmantes choses, ces explications ingénieuses, ces mensonges forcenés et édulcorés, nous avions l'esprit rempli de tout ce que nous venions de voir. Nous avions pris part aux revendications énergiques du petit peuple de Saint-Sulpice disputant sa belle église aux péroreurs des clubs; nous n'avions cessé, dans le journal, de recommander l'énergie aux victimes des visites domiciliaires, les engageant non pas à une résistance impossible, mais à réserver au moins l'avenir en prenant le nom de ceux qui se chargeaient de diriger ces opérations arbitraires; nous avions vu et nous avions enregistré dans nos colonnes les manifestations touchantes et charmantes des enfants des écoles envers les Frères qu'on leur enlevait; nous avions vu les turpitudes commises dans les églises Saint-Laurent et Notre-Dame

des Victoires et dans tant d'autres; nous savions que la plus grande partie des paroisses avaient été profanées, et que les extravagances les plus ignobles et les plus odieuses avaient été débitées dans leurs chaires par des énergumènes des deux sexes. On comprend l'impression que pouvaient nous faire des récits explicatifs et justificatifs.

Le *Courrier de Genève* nous ouvrit ses colonnes, et nous avons un peu glosé sur le correspondant du *Journal de Genève*. Nous ne savions pas le degré de gloire où il devait s'élever plus tard; et le respect n'a pas trop contenu notre indignation. M. Eug. Bersier voulut réclamer quelque peu. La Commune, entre temps, était morte; il pouvait désormais plus hardiment la condamner. La vérité néanmoins avait été dite sur le pasteur; et je n'ai plus guère vu son nom ni ses initiales dans le *Journal de Genève*.

Je n'ai pas la prétention de lui avoir inculqué la réserve ni la modestie. Je ne prétends pas l'y rappeler aujourd'hui. Je ne veux pas non plus recommander à M. de Sacy, — un peu naïf peut-être en tout cela, — quelque défiance dans ses enthousiasmes de précieux. J'ai cru utile, après avoir réfuté l'académicien, de donner une silhouette du moraliste réformé. Cette silhouette fort exacte,

et dont tous les traits sont empruntés aux propres paroles du pasteur, n'est pas sans intérêt s'il est vrai que M. Eug. Bersier, naguère collaborateur du *Journal des Débats* et correspondant du *Journal de Genève*, soit aujourd'hui l'orateur le plus goûté, le plus suivi, le plus autorisé et le moraliste le plus sévère de la chaire protestante à Paris.

III

UN CORRESPONDANT DU *Journal de Genève*

Physionomie et signatures particulières de ce correspondant. Il est pasteur. De quelle Eglise? Son embarras, ses sympathies et sa répugnance au sujet de la Commune de Paris. Son respect du dogme de la propriété. La *vue* des opérations militaires. Légitimité de la guerre. Foi robuste. Filiation de la Commune. Comment lui dire *raca?* Faut-il haïr le crime absolument? Un philtre. Ses effets. Le comité de *sauve qui peut*, où aspire tout bon membre de la Commune. La progéniture de Luther et de Calvin. La révolution et l'Internationale. Le césarisme et la Réforme. Le *Syllabus* condamne le césarisme qui a toujours été condamné au moyen âge. Le droit divin entre dans la constitution du pouvoir humain. La religion du foyer de la conscience. Malgré la fermeture des églises à Paris, la célébration publique du culte n'est pas « systématiquement » interdite. Certaines églises en tant que « bâtiments municipaux ». Combien d'églises fermées et profanées au 1er mai 1871? Ce qui distingue M. Bersier de M. Rochefort. Les perquisitions domiciliaires et leur *objet*. La loi des otages et les exécutions sommaires attribuées aux *Versaillais*. Le carnaval des écervelés et des abominables de la Commune. Les ordres religieux seuls responsables des attentats accomplis à Paris. Etat de malaise de la révolution créé par l'Eglise catholique. L'alliance entre la société moderne et le catholicisme. Le peuple veut un enseignement laïque. MM. Mottu et Clémenceau ont raison. Tartufe et un pasteur protestant. La liberté des familles et le

caractère confessionnel des écoles. Un pasteur ne saurait louer l'Eglise catholique. Un fédéré aimable; son ignorance et son inintelligence. Les âmes ont-elles droit à la vérité? Les droits du peuple et le don divin. Saint-Just et l'Inquisition. Rossel et son peloton d'exécution pour fusiller les dissidents. Répulsion de la Réforme pour tout ordre divin. La raison et le moyen de relever la France.

Courrier de Genève, 23 mai 1870 (1).

Parmi les correspondants du *Journal de Genève*, il en est un dont la physionomie est curieuse. Signe-t-il toutes ses lettres? Celles qu'il signe portent diverses marques, et au nombre des majuscules qui les terminent, on doit reconnaître l'importance que l'auteur attache à ses communications. Tantôt il se contente des deux initiales *E. B.* Cela n'est point méprisable; le lecteur doit s'en tenir averti. *Eug. B.* exige un degré de considération de plus; mais si l'auteur écrit *Eug. Bersier*, tout bon abonné du *Journal de Genève* est tenu de lever le chapeau.

C'est surtout quand il insiste sur les doctrines religieuses que M. Eugène Bersier signe intégralement son nom.

Ses correspondances abondent en confidences intimes propres à faire connaître le personnage.

(1) Nous ne croyons pas inopportun de donner dans ce volume l'article dont nous parlions tout à l'heure. Il a été publié dans le *Courrier de Genève* sous le titre que nous reproduisons ici.

Il est protestant, ministre du saint Evangile et pasteur. Appartient-il à l'Eglise de Genève? Est-il attaché à celle de Paris? Il a son domicile dans cette ville; il est logé dans le quartier des Ternes, où il possède des meubles, des livres, et « une modeste table à écrire. » Il exerce là, autour de lui, son office de pasteur; il prêche, enterre et peut-être émarge au budget de l'Etat monarchique, républicain ou communeux le plus exactement du monde (1). Est-il calviniste-orthodoxe ou calviniste-libéral? appartient-il à quelque nouvelle Eglise libre? Il fait l'éloge de MM. de Pressensé et Paschoud, ministres dissidents, qui nient la divinité de Jésus-Christ et dont l'un, tout au moins, touche le salaire orthodoxe et garde la chaire légale tout en rejetant la doctrine et la discipline.

Si nous lisions plus exactement le *Journal de Genève*, sans doute aucun nuage ne subsisterait à nos yeux; avec la table à écrire, nous verrions la table à manger du pasteur, tout son ménage et peut-être aussi sa ménagère.

Les numéros des trois dernières semaines, que

(1) Nous avons su depuis que M. Eugène Bersier appartenait alors à une Eglise libre sans aucune relation avec l'Etat; depuis, comme nous le disons plus loin, il s'est rangé à l'Eglise réformée officielle qui lui a généreusement ouvert son sein.

nous avons uniquement sous la main, fournissent des détails suffisants à donner une idée précise et précieuse du personnage onctueux et assez perfide, ce semble, qui entretient le *Journal de Genève* de la Commune de Paris et des affaires de France.

La Commune l'embarrasse. Il ne laisse pas d'avoir des sympathies pour elle. A Dieu ne plaise, qu'il justifie tous ses actes ! Le pillage, juste ciel ! ne saurait être sanctionné par M. le pasteur Eug. Bersier. La propriété est un dogme, qu'il apprécie. Il n'a pas assez d'anathèmes pour les violences qu'on exerce sur les caisses de la Société générale, ou dont on menace la Banque de France. Maintes fois, il a voulu nier ces actes coupables. Il faisait ses réserves en ne « voulant pas considérer « comme atteintes à la propriété les réquisitions de « maisons faites en vue des opérations militaires (1). » Les pasteurs sont vraiment tolérants. La *vue* des opérations militaires efface trop de choses à leurs yeux. Ils ne considèrent pas si la guerre est impie. Toute guerre est-elle légitime ? Toute bande a-t-elle le titre de belligérante ? Comment feraient, pour refuser ce titre, les pauvres pasteurs ? Ils parlent

(1) Tous les passages guillemetés sont empruntés textuellement aux correspondances du *Journal de Genève*. Nous regrettons de n'avoir pas conservé la collection de ces numéros pour donner ici la date exacte de chacune des lettres que nous citons.

de leur foi, et de leur foi chrétienne. Celui qui pose en ce moment devant nous, se vante d'avoir « *une foi robuste*..... au progrès. » De dire ce qu'il entend par progrès, il ne le saurait. Il se jette sur « les aspirations modernes, le droit humain et la « souveraineté nationale. » Rien de tout cela ne peut beaucoup gêner l'Internationale. Il a raison de trouver sa « foi robuste, » puisqu'elle a l'énergie de croire à la légitimité de la guerre que la Commune de Paris fait à la société chrétienne et civilisée. Le protestantisme est l'allié, le précurseur et le père de la Commune, comment lui dirait-il *raca!*

Cette fille scélérate, dont il reconnaît la légitime filiation, scandalise néanmoins le pasteur Eug. Bersier. En dépit de tous les sentiments de tolérance, les citoyens Pyat, Vermorel, Vallès, sans parler des assassins Eudes et Mégy, ni des banqueroutiers, ni des escrocs qui siégent à l'hôtel de ville de Paris, font vilaine figure aux yeux du paisible propriétaire de la modeste table à écrire du quartier des Ternes.

Ce n'est pas qu'un esprit aussi ouvert puisse haïr le crime absolument; au moins lui faut-il pour le condamner certaines conditions qu'il ne croit pas rencontrer bien nettement en ce moment, à Paris.

La Commune, aux yeux de M. Bersier, ne renferme que les singes des lions de la Convention. Si Vermorel était lion, Vermorel serait pur (1), et les soupçons de police ne l'atteindraient pas; Mégy et Eudes n'auraient non plus de sang aux mains. M. Bersier, on le voit, a le goût difficile.

Les membres de la Commune lui répugnent et le charment tout à la fois : c'est l'effet d'un philtre. Il cherche des circonstances atténuantes; il voudrait croire à la fermeté et à l'habileté de Cluseret ; si on le pressait, il soutiendrait que Dombrowski a du dévouement et de l'énergie ; il ne sait pas ou il ne dit pas que ce généreux défenseur de Paris a tant de confiance dans ses lumières et dans son armée qu'il a éloigné tous les siens de Paris, en attendant de s'éloigner lui-même. Le grand souci des chefs actuels du mouvement a toujours été de se mettre en sûreté. De tous les comités qu'ils forment, le comité de *Sauve qui peut* est à leurs yeux le définitif et l'important. C'est à entrer dans ce brave et dernier comité que chacun vise, les uns en briguant les honneurs et les autres en les déclinant. Pyat et Rochefort, ces deux adversaires irréconciliables, se rencontrent à

(1) On accusait, dans le parti, Vermorel d'avoir été affilié à la police de l'Empire.

la même porte, y arrivant par des routes opposées. M. Bersier a raison : ce ne sont pas des lions.

Cette vile engeance est néanmoins (voilà le philtre!) la progéniture directe de Luther et de Calvin. M. Bersier le sait et le dit. Il n'ignore pas que l'Internationale réclamera aussi cette paternité réformée. Il cherche à dégager des folies et des sauvageries parisiennes la revendication des libertés nécessaires, assure-t-il, qu'ont affirmées le protestantisme et la révolution.

Il aurait besoin d'une érudition historique plus nourrie que la sienne pour démontrer le lien du protestantisme et de la révolution avec les franchises municipales et la décentralisation, dont il se déclare le chevalier. Le césarisme doit tout son triomphe en Europe aux doctrines et à la politique protestantes. Avant Luther, le droit européen avait toujours repoussé la conception païenne et irresponsable du pouvoir que le pasteur reconnaît et respecte, tandis que l'Eglise, par le *Syllabus* de Pie IX, la condamne dans ces derniers jours comme elle l'a anathématisée au moyen âge. Chacun garde sa ligne et suit sa tradition. Catholiques, dans la constitution du pouvoir humain, nous reconnaissons un droit divin qui est la garantie des libertés individuelles. M. Bersier n'est

pas de ce sentiment. Pauvre pasteur, il est rempli des ignorances et des préjugés de son Eglise, qui n'en est pas une, qui n'a pas une affirmation à produire, qui en est réduite à « la religion du foyer de la conscience » et ne comprend rien à une religion publique universelle, divine, embrassant cette vie et l'éternité tout entière. Malgré l'honnêteté de sa nature et la politesse de son esprit, M. Bersier en vient, en présence des abonnés du *Journal de Genève*, à donner la main à des bandits, à des assassins, à des ivrognes, à tous les goujats de la Commune et de la fédération, à tous les adeptes de l'Internationale; et il essaie de justifier leurs attentats.

Est-il au moins sincère dans les épanchements de son éloquence onctueuse lorsqu'il vient à parler des attentats contre l'Eglise catholique? La plupart des paroisses à Paris ont été fermées, presque toutes ont été profanées. M. Eugène Bersier déclare et maintient que « la célébration publique du culte « n'a été nulle part systématiquement interdite. » La clôture des paroisses emporte-t-elle interdiction de la célébration publique du culte? M. Bersier devrait en convenir; mais il soutiendra que l'interdiction n'est pas « systématique, » puisque la Commune n'a pas encore osé fermer toutes les

églises. Le « systématique » seul serait sans excuses aux yeux du pasteur. Il faut l'entendre, lui-même, disserter, disquisitionner et argumenter à ce propos. On n'est pas plus bénin.

« Il est de fait, écrit-il le 1er mai, il est de « fait que l'exercice du culte n'a été entravé sys- « tématiquement nulle part. Les prêtres ont pu « chaque jour officier publiquement, non-seule- « ment dans les églises, mais dans les cimetières. « Dans un ou deux quartiers seulement, la Com- « mune a réclamé l'usage de certaines églises, en « tant que bâtiments municipaux. »

En tant que bâtiments municipaux est superbe; cette excuse à la violation de la liberté religieuse est admirable. Si la Commune prenait les hôpitaux « en tant que bâtiments municipaux » et mettait les malades dans la rue, M. Eugène Bersier n'aurait rien à dire ni au nom de la religion, ni au nom de l'humanité! « *En tant que bâtiments municipaux* » répond à tout: c'est le dernier mot du pasteur. Cet honorable et véridique ministre de l'Evangile ne se contente pas d'ailleurs de cette raison péremptoire; sa parole a des ménagements hypocrites que les abonnés du *Journal de Genève* ne peuvent soupçonner.

Il écrivait à cette date du 1er mai, nous l'avons

dit; et il signalait « dans UN ou DEUX quartiers *certaines* églises » fermées par la Commune. Or, le 20 avril, un journal que M. le pasteur lit scrupuleusement, nous avons pu le constater, l'*Univers*, pour l'appeler par son nom, avait dressé une liste de vingt-deux paroisses, plus du tiers des églises de Paris, fermées aux fidèles. *Certaines* églises, *dans un ou deux quartiers!*

Les églises fermées sont dans tous les quartiers de la ville, sur les deux rives de la Seine et dans la Cité, au quartier Latin comme au faubourg Saint-Honoré, à la Chaussée-d'Antin, au Marais, dans les anciens comme dans les nouveaux arrondissements. Faut-il ajouter que, du 20 avril au 1er mai, l'*Univers* avait encore complété et augmenté sa liste? Le « foyer de la conscience, » qui est la « religion » de M. le pasteur, n'en a pas été troublé le moins du monde. Faut-il conclure que dans cette religion intime et personnelle et à ce foyer de la conscience, si l'autorité est « librement acceptée, » la sincérité n'a pas un droit de bourgeoisie bien établi?

Le scrupuleux pasteur, dans cette pratique de « la religion du foyer de sa conscience, » ne veut pas seulement atténuer le nombre des violences subies par la liberté religieuse. La théologie du foyer de

la conscience va plus loin et accepte comme légitimes les motifs des perquisitions faites dans les maisons religieuses. On sait les cruautés que ces perquisitions ont amenées : la dispersion, l'emprisonnement, les outrages de toutes sortes. Les fureurs populaires ont été surexcitées et déchaînées. Le pasteur tient à être de bonne compagnie et ne dissimule pas son dégoût ; il ne se rallie pas aux monstruosités que Rochefort a reprochées aux dames de Picpus : il blâme les violences dont quatre-vingt-quatre religieuses ont été les victimes sur la dénonciation d'un impertinent homme de lettres, dont la peur a exaspéré la verve. Toutefois, M. Eugène Bersier ne peut pas condamner le principe des perquisitions: : « Elles « avaient, dit-il, dans son petit français de Ré- « forme, elles avaient pour *objet* de découvrir des « dépôts d'armes. »

Cet *objet* suffit au correspondant du *Journal de Genève*, non pas peut-être pour justifier doctrinalement, mais pour dissimuler historiquement le pillage qui a eu lieu presque partout.

« On disait, écrit-il, et l'on répète encore, « ajoute-t-il, que la société de Saint-Vincent de « Paul faisait offrir dix francs pour chaque chas-

« sepot qui lui était livré ; on a donc voulu dé-
« couvrir ces dépôts. »

Rien n'est plus simple, et on aurait tort de plaindre les religieux emprisonnés. « Les délégués de « la Commune, dit encore notre moraliste, décla- « rent qu'ils n'ont jamais voulu violer la liberté « religieuse. » M. le pasteur Eugène Bersier se porte, devant ses lecteurs, garant de cette déclaration inédite. Il va plus loin; il explique l'emprisonnement des religieux et des ecclésiastiques. C'est « uniquement à titre d'otages, écrit-il à « Genève, et pour empêcher les exécutions som- « maires des prisonniers fédérés. » Monsieur le pasteur prétend bien croire à ces « exécutions sommaires » attestées par les membres de la Commune, et la loi des otages lui paraît en conséquence normale et de bon aloi. Quelle cuisine intime et personnelle à ce foyer de la conscience, où siége « l'autorité librement acceptée ! »

Les derniers actes de la Commune troublent néanmoins cette habile quiétude de l'aimable pasteur; il les trouve quelque peu tyranniques et vexatoires. La poursuite des réfractaires à la garde nationale lui semble excessive. Malgré « les vues » de la guerre, la carte d'identité est à ses yeux d'une loi moins respectable que celle des

otages. Il redoute même par instants une sanglante et fâcheuse application de cette dernière loi si normale des otages. Ce détail, toutefois, n'ébranlerait pas sa foi, foi robuste, on le sait, dans les aspirations modernes, dans le droit des peuples, dans la légitimité et la justice de cette révolution enfin, où Luther, Calvin et leurs Eglises désunies et s'anathématisant les unes les autres, dépouillées de tout symbole et abjurant toute divinité, communient avec Rochefort, Vésinier, Grousset, l'Internationale et tout le carnaval d'écervelés et d'abominables, sans science ni conscience, de la Commune de Paris.

Ce carnaval odieux et atroce garde un côté consolant aux yeux du modeste pasteur, qui se pique d'impartialité envers les ordres religieux. Dans une lettre signée de son nom entier, il constate le dévouement et la piété de ces ordres religieux; et il reconnaît que leurs efforts ont, jusqu'ici, épargné à Paris les proportions effrayantes et le caractère sauvage de la misère de Londres et de Manchester. Néanmoins, et c'est par là que le carnaval communard et révolutionnaire se relève et s'anoblit à ses yeux, les ordres monastiques ont bien mérité le traitement qu'on leur fait subir. Ce sont eux, en effet, qui sont vraiment responsables des

attentats consommés à Paris contre le suffrage universel. Ils ont, eux, l'Eglise catholique tout entière, et M. Veuillot en particulier, « créé l'état « de malaise et d'insécurité de la révolution qu'ils « condamnent ; » et comme « le divorce est absolu « et irrémédiable entre les masses ouvrières et le « catholicisme actuel, » celui-ci a le devoir de ne faire entendre aucune plainte, et on ne sau rait violer aucune justice à son égard. Il y a entre lui et « la société démocratique moderne un « abîme! »

Pour maintenir cet abîme, M. Eugène Bersier accommode quelque peu les faits. A l'en croire, le peuple réclamerait, à Paris, « un enseignement « primaire communal purement laïque. » Notre véridique pasteur ne s'arrête pas aux énergiques et populaires protestations contre l'expulsion des Frères et des Sœurs; il ne songe pas aux émotions du faubourg Saint-Antoine au temps du siége; il ne constate pas la désertion des écoles après l'intronisation violente par la Commune des nouveaux instituteurs pris partout, et des institutrices tirées de Saint-Lazare. Il ne suffit pas d'analyser, il faut citer le discours d'un si brave pasteur.

« Il est donc naturel et légitime, dit-il expres-

« sément, que le peuple réclame un enseignement « primaire communal purement laïque. Sur ce « point, MM. Mottu (1) et Clémenceau avaient « mille fois raison; leur tort était de faire par un « coup d'autorité ce qui eût dû être l'effet d'une « loi librement votée et ménageant les transitions. « La liberté religieuse de la famille reste d'ailleurs « intacte, et rien n'empêche non plus de créer « partout où cela est possible des écoles libres « d'un caractère confessionnel. »

Ce morceau est parfait, le dernier détail est exquis; Tartufe n'eût pas mieux dit. Il y a longtemps qu'un homme d'esprit soutenait, un soir, devant feu M. Coquerel, que le Tartufe de la Comédie ne pouvait être qu'un ministre protestant, et qu'en tout cas, puisqu'il veut épouser Marianne, il ne saurait représenter un prêtre de l'Eglise catholique. M. Bersier, qui sans doute a épousé Marianne depuis longtemps, a toutes les allures du personnage de la Comédie : il en a le confit et le consciencieux ; c'est lui qui ne voudrait pas se mettre en colère pour tuer une puce : et le trait, qui réserve « la liberté de la famille « partout où cela est possible, » a manqué à Molière.

(1) M. Mottu a eu des malheurs depuis ses gloires du siége et de la Commune. M. Clémenceau est toujours député de Paris.

L'hypocrisie religieuse ne pouvait, dans la société encore chrétienne et civilisée du dix-septième siècle, s'afficher avec le front qu'elle montre dans nos sociétés démocratiques et sauvages. Le Tartufe du théâtre n'aurait pu invoquer la liberté intacte de la famille, en annonçant la violation des écoles publiques et privées. Car M. le pasteur Eugène Bersier n'ignore pas ce détail : ce ne sont pas seulement les écoles publiques et communales qui ont été dépouillées de ce *caractère confessionnel*, comme il le dit, auquel tient le peuple. Les écoles privées ont été atteintes ; celles de la rue de Grenelle Saint-Germain, celles de la paroisse de Sainte-Clotilde, pour n'en citer que deux, étaient des écoles privées; les Frères et les Sœurs n'en ont pas moins été chassés, malgré les plus énergiques protestations.

Si ces écoles catholiques laissent un « abîme » entre leur enseignement et les pratiques de la société sauvage moderne, dont la Commune est l'expression et l'agent, M. le pasteur ne devrait-il pas les en louer? Tirer de la bouche d'un pasteur protestant un juste éloge de l'Eglise catholique, ce serait la quadrature du cercle; cet acte de sincérité, véritable pierre philosophale, bouleverserait « le foyer de la conscience » et y jetterait des flots

de vraie lumière capables de transformer les âmes et de les renouveler.

Ce n'est pas seulement les événements de Paris que M. le pasteur Eugène Bersier frelate ainsi pour abuser les lecteurs du *Journal de Genève*. Les événements de la Suisse ne leur sont pas mieux présentés toutes les fois qu'ils pourraient tourner à l'honneur de l'Eglise catholique. On sait la conduite généreuse des Suisses à l'égard des troupes françaises réfugiées sur leur territoire (1). Un des soldats fédérés de la Commune s'applaudissait devant M. le pasteur Eugène Bersier de cet accueil fait aux soldats de son pays et l'attribuait à l'absence des *calottins*. M. Eugène Bersier connaît son histoire contemporaine; il n'ignore pas que le canton de Fribourg a reçu dans un seul jour 25,000 réfugiés, qui tous ont eu un lit, et il sait qu'il y a des *calottins* dans le canton de Fribourg. Peut-être des cantons plus riches que le petit canton catholique n'ont-ils pas agi avec une égale générosité?...

Je laisse cette question et me borne à remarquer que M. le pasteur Eugène Bersier ne s'est pas appliqué à retirer de l'erreur le fédéré aimable et

(1) L'armée de l'Est oubliée dans l'armistice signé par M. Jules Favre.

poli dont il parle. Pourquoi? « Il écoutait bien, dit le pasteur, mais ne comprenait pas. »

Si un pasteur avait autant de logique que de componction, un pareil aveu pourrait le mener loin. Il y a donc des âmes capables de bons sentiments et incapables d'intelligence : où puiseront-elles la lumière, dont elles ont besoin et à laquelle elles ont droit comme baptisées et rachetées par le sang de Jésus-Christ, si « le foyer de la conscience, » comme le constate M. Eugène Bersier, est éteint, obscur et froid chez elles?

Peut-être aussi, aux yeux des pasteurs, les âmes n'ont-elles aucun droit à cette lumière, à cette vérité, à ce divin auquel nous croyons. Ce *divin* surtout effarouche M. Eugène Bersier. Ayant vu que M. le comte de Chambord parle des droits de Dieu et de la liberté de l'Eglise, il ne peut contenir son indignation et son trouble. Ces droits de Dieu lui paraissent tout à fait en dehors d'un « langage intelligent et viril. » Un langage « vraiment royal et grand » eût été à ses yeux celui qui eût reconnu « franchement les droits des « peuples. »

Il est plaisant, le pasteur. Où puisera-t-il les droits du peuple, s'il ne les tire pas des droits de Dieu? Les droits de Dieu n'impliquent-ils pas

toute civilisation et toute liberté? La liberté est divine dans ses racines, et ce qu'on appelle le droit naturel est lui-même divin. Où sera la loi juste, légitime, salutaire, qui ne plonge ses racines dans les droits de Dieu? C'est par l'ordre divin que le soleil éclaire et que les arbres donnent leurs fruits. Les sociétés humaines doivent toujours compter avec le divin; elles en sont pétries, pour ainsi dire; on a beau vouloir le chasser des codes, il est dans les âmes; il n'y est pas seulement par les qualités qu'on appelle naturelles et qui sont des dons de Dieu, il y est encore par le don perpétuel et quotidien que Dieu fait de soi-même aux âmes qui le connaissent et qui le goûtent. C'est cette connaissance et cette vie divines qui effarouchent le pasteur Eugène Bersier. Il se scandalise, lui qui se dit et se croit ministre du saint Evangile, et qui parfois a l'air de croire en Dieu, il se scandalise qu'un roi ose parler de religion à son peuple! A l'ordre que ce beau langage indique, il préfère sans doute les turpitudes, les scandales et les crimes socialistes de la Commune et de l'Internationale. Il va plus loin : ces crimes, à ses yeux, font ressembler la Commune à l'Eglise catholique. « Qu'est-ce que Saint-Just, dit-il? Un inquisiteur retourné. »

Il ne faut pas discuter cette niaiserie. L'écrivain

n'a assurément pas conscience de ce qu'il dit; il suffira de lui faire remarquer qu'il verse avec l'inquisition dans l'ornière aussi sotte que criminelle où Rochefort a rencontré les lits orthopédiques et les pauvres folles du couvent de Picpus.

Il ne faut pas non plus abuser du renseignement que donne M. Bersier sur le colonel Rossel, ce maniaque abominable qui se vantait d'avoir tout préparé, dans sa cour, pour y faire fusiller, au cas où ils n'auraient pas répondu à son vœu, les chefs des vingt légions de la garde nationale, qu'il avait convoqués sous prétexte de leur demander leur concours! Si de sa « modeste table à écrire » M. Eugène Bersier, dont les mœurs sont douces, approuve et admire cette énergie, est-ce parce que le colonel Rossel est protestant et élève d'un ministre protestant? Le peloton à fusiller les dissidents ne fait vraiment pas mal dans le respect de la liberté des opinions : le bûcher de Servet valait-il mieux?

Il ne faut pas insister davantage sur les sympathies de M. Eugène Bersier pour la Commune, dont il blâme doucement les crimes tout en essayant d'en démontrer la légitimité; en résumé, il applaudit à ces horreurs plutôt que de reconnaître la nécessité d'une loi divine au sein de la société. Cette

haine du divin, si curieuse chez les ministres du saint Evangile, n'étonnera personne de ceux qui les connaissent; elle est devenue le signe caractéristique de la prétendue Réforme. Elle se scandalise encore devant les dernières abjections du socialisme matérialiste; mais cette répulsion, dernier vestige de la conscience, ne peut l'empêcher de les embrasser. Elle sacrifiera la liberté, la propriété, l'existence sociale même plutôt que de reconnaître l'intervention de Dieu et sa vie mystérieuse et éclatante au milieu des sociétés humaines.

Les lecteurs du *Journal de Genève* sont mal renseignés s'ils se fient aux correspondances de M. le pasteur Bersier. Ils s'abuseront s'ils le croient sur l'accueil fait en France au manifeste du comte de Chambord. Cette parole calme et royale a trouvé de l'écho partout, justement parce qu'elle parle de Dieu et de religion. L'expérience est faite, les résultats sont évidents : la France est perdue, elle s'anéantit et elle disparaît au milieu du crime et de la folie, si elle ne se relève ce qu'elle a été pendant quinze siècles, la fille aînée de l'Eglise, le soldat du souverain pontife, la gardienne et la protectrice du Saint-Siége ; c'est la loi providentielle et la raison d'être de notre patrie dans le monde. Le jour où la France rentrera

dans cette voie, qu'Henri de Bourbon lui montre et où il l'incite, la liberté reparaîtra en Europe, le droit des petits y sera respecté et la civilisation refleurira de nouveau.

IV

ÉPILOGUE

Ce qu'il faut encore pour compléter le portrait du pasteur Bersier. Il a une Eglise. L'a-t-il fondée? Il l'a donnée. L'Eglise un peu en l'air et la chapelle de M. de Pressensé. Ce dernier de même fantaisie que M. Eugène Bersier. L'Eglise de M. Bersier sans attache du gouvernement et indépendante des autres Eglises réformées. Comment elle s'est établie. Sa liturgie propre et ses immeubles. Comment et pourquoi cette Eglise s'est unie à l'Eglise réformée officielle et liée au budget de l'Etat en gardant toujours sa liturgie. Orthodoxes et libéraux. Ténèbres de la Réforme et plaintes des âmes. Désirent-elles la lumière? Comment les satisfaire? M. Bersier qui paraît y viser, cherche-t-il sincèrement la lumière? Insuffisance d'une morale qui justifie la Commune. Pas de morale en dehors de la vérité. Il n'y a qu'une vérité. Elle se donne aux âmes qui la cherchent.

En reproduisant dans toute sa vivacité notre langage sur le *Journal des Débats* et le *Journal de Genève*, peut-être est-il à propos d'ajouter un mot aujourd'hui pour retoucher, compléter et parfaire le portrait de M. Eugène Bersier. C'est un bien

plus gros personnage que nous ne savions en effet, et nous pouvons répondre aujourd'hui à quelqu'une des questions que nous posions encore, en 1876, à M. de Sacy.

Oui, M. Bersier a une Eglise. L'a-t-il fondée? Il en a du moins disposé, et il l'a donnée. C'est un homme tout à fait considérable.

Quand il faisait, au *Journal de Genève*, ses doucereuses correspondances favorables à la Commune, qu'il avait cependant de la répugnance à embrasser tout crument, bien qu'il relevât les provocations des catholiques et qu'il crût aux atrocités des Versaillais, l'Eglise de M. Bersier était peut-être bien encore une Eglise un peu en l'air. Elle se rattachait, je ne sais comment, je n'ose dire à l'Eglise de M. de Pressensé, puisque celle-ci n'est peut-être bien qu'une chapelle; mais les deux pasteurs étaient de la même fantaisie. La fantaisie de M. de Pressensé, on le sait, est que la bonne Eglise est celle qui n'a pas de rapports avec l'Etat. Est-il, lui qui est pasteur, bien exact à cette pratique? Et comment même serait-il pasteur, s'il était toujours resté sans rapports avec l'Etat? Les Facultés protestantes de France et les titres qu'elles décernent sont titres et facultés de l'Etat. Je ne sais rien de M. de Pressensé. Ne sachant

rien, je ne prétends rien mettre en doute. Pour M. Eugène Bersier, il était en 1870, lui et son Eglise, sans attache du gouvernement, et « la modeste table de travail » du correspondant du *Journal de Genève* était sans rapports avec le budget. Elle était en outre indépendante des diverses Eglises réformées de France, et son possesseur avait fondé une liturgie qui lui appartenait en propre, à lui seul. D'où puisait-il cette liturgie ? C'est un mystère que M. de Sacy n'a pas pénétré et dont je ne sais rien absolument. Je connais seulement l'existence de cette liturgie : la liturgie de M. Eugène Bersier. En quoi consiste-t-elle ? Je l'ignore. Je ne sais pas même si elle a beaucoup d'adeptes en France, ni si elle a quelque ressemblance avec la liturgie anglicane. Est-elle puséiste ? orangiste? Arbore-t-elle le surplis ? Recommande-t-elle la confession? Comment fait-elle la Cène? J'ignore tout cela. Fuyant les chaires protestantes, j'évite aussi les temples, qui sont véritablement, je n'en doute pas, des officines de Satan.

Satan à lui seul ne donnait cependant pas à M. Eugène Bersier tout ce que désirait M. Bersier. Les jolies correspondances du *Journal de Genève*, non plus que les jolis sermons qui ont ravi M. de Sacy, ne contentaient pas leur auteur ; et la morale

de ce moraliste manquait à ses yeux de quelque chose. Il cherchait : j'en suis convaincu, je le dis à sa louange. Quelque chose aussi manquait à sa bourse ; cela paraît évident, et il alla quêter en Angleterre. Il y prêcha sans doute aussi. Tira-t-il de ce pays tout ce qu'il souhaitait? Savait-il même exactement lui-même tout ce qu'il souhaitait, tout ce qui manquait à sa morale, tout ce dont son âme avait besoin ?

Toujours est-il qu'avec l'aide trouvée en Angleterre, M. Eugène Bersier a fondé à Paris, vers la barrière de l'Etoile, des écoles et divers établissements, surtout une Eglise où il a installé sa chaire et sa liturgie. C'est là qu'il le faut aller chercher, si on veut l'entendre.

Mais là encore, M. Bersier, à ce qu'il paraît, n'a pas trouvé tout ce qu'il désirait. Fier de son indépendance, il se montra jaloux de l'abdiquer. Le synode réformé de 1872, qui fit éclater et rendit si ardentes les divisions au sein des Eglises réformées de France, fit sentir au pasteur Eugène Bersier le besoin de s'unir et de s'entendre avec ses frères. Ils ne savent que croire : et M. Bersier, malgré sa morale, et malgré les affirmations de M. de Sacy, qui n'est pas une autorité, n'en sait pas davantage ; il moralise et ne dogmatise pas.

Il fait en cela preuve de bon goût. Le goût et la foi sont deux choses distinctes. Que croire ?

En attendant que tombe le voile qui l'enveloppe, et peut-être en essayant de le tirer, M. Bersier n'est-il pas allé chercher l'union et la communion, au milieu des négations et des divisions des orthodoxes et des libéraux? Le lieu est bien choisi. Il ne faut pas reprocher ce choix au pauvre pasteur. C'est cette recherche aux abois qui peut le rendre intéressant et sympathique.

Les quêtes en Angleterre, les établissements du quartier de l'Etoile, les succès comme prédicateur avaient fait de M. Bersier, nous l'avons dit, un personnage. Une feuille protestante qui applaudit à son entrée dans l'Eglise officielle, faisait remarquer que cet indépendant apportait à ses frères dès longtemps soumis au joug de l'Etat, outre sa morale, six cent mille francs d'immeubles et une liturgie. L'Eglise officielle a pris tout : la morale, le pasteur, les immeubles, la liturgie. M. de Pressensé demeure quinaud.

En se liant au budget de l'Etat et en obtenant au sein de l'Eglise officielle droit de bourgeoisie pour sa liturgie, qui reste toujours la liturgie de M. Eugène Bersier, quelle place a pu prendre le pasteur au sein de cette Eglise partagée? Est-il

orthodoxe ou libéral ? Orthodoxes et libéraux, depuis le synode surtout, ne s'entendent pas ; ils se disent et veulent être, les uns et les autres, membres de l'Eglise officielle. Les orthodoxes semblent tenir le gros bout, et ils prétendent exclure les libéraux, qui font bien du tapage, de leur côté, mais qui, après tout, se bornent à demander le partage du gâteau. Le gâteau, ce sont les avantages matériels inscrits au budget au profit de l'Eglise réformée, ce qu'elle appelle aujourd'hui les avantages concordataires. Les libéraux qui, dans cette lice, se bornent à souhaiter le partage, sont-ils donc les modérés? On sait qu'ils réclament le droit de nier la divinité de Jésus-Christ, l'existence de Dieu, et même celle de l'âme. Ce droit de nier, qui découle du principe de la liberté d'interprétation, est, nous l'avons dit, chez plusieurs d'entre eux, et on l'a vu à leur Synode, l'impuissance de rien croire. La Réforme a mené dans les ténèbres les âmes qui se sont fiées à elle : leur bonne foi consiste à déclarer qu'elles y sont. Cette déclaration serait féconde si elle les amenait à désirer sortir de ces ignorances et de ces obscurités.

Ce désir, qu'on n'aime pas à s'avouer, ne pourrait-il pas se reconnaître dans les diverses évolu-

tions de M. Eugène Bersier? Ce quelque chose qui lui manque, malgré sa morale et malgré sa liturgie, serait-ce la lumière ? A-t-il conscience des obscurités et des impuissances de la Réforme?

Au sein du consistoire de l'Eglise officielle réformée, où il prend place, il rêve de former un accommodement. Il désire unir les libéraux et les orthodoxes. Mais où saisir le rayon de vérité capable de condenser des aspirations si diverses? M. Eugène Bersier l'ignore assurément. Il faut au moins le louer de se lancer à cette poursuite et d'avoir de telles aspirations. Il ne veut pas s'endormir à l'ombre de la mort. S'il cherche sincèrement la lumière, il la trouvera. Il doit sentir l'insuffisance d'une morale qui ne l'a pas empêché de caresser quelque peu la Commune. Les éloges de M. de Sacy ne justifient pas une telle faiblesse; et les préjugés contre l'Eglise catholique ne l'expliquent ni ne l'excusent. Nous l'avons dit au premier moment, avec une certaine verdeur de langage, que nous commencerons à regretter le jour où M. Eugène Bersier comprendra l'énormité du scandale où aboutit nécessairement la morale cherchée en dehors de la vérité. La vérité est une; on ne peut pas en rejeter une partie et en prendre une autre. Il faut l'accepter et l'em-

brasser intégralement. Elle se donne d'ailleurs d'elle-même à celui qui la cherche.

Si les évolutions de M. Bersier à travers la morale, la liberté et les églises, ont pour cause la recherche de la vérité, malgré les portes bizarres où il va frapper, malgré les lieux malsains qu'il traverse, il ne faut pas douter qu'il n'atteigne un jour à la plénitude de cette vérité, lumière divine des esprits, force des âmes, règle et vie de toute morale et de toute doctrine.

TABLE

—

AVANT-PROPOS V

DE LA

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

I. — LES SENTIMENTS DE M. DE SACY. — Maxime de Caton. Confusion de M. de Sacy. Il croit aux conséquences désastreuses de la révocation de l'édit de Nantes. Il n'y a pas que des conséquences matérielles. La maxime de Caton peut-elle être appliquée aux Etats? — Conséquences morales fabuleuses. Conséquences morales vraies. Madame de Choisy. — Il ne faut pas juger des événements par leurs résultats. — Le chiffre des réfugiés protestants. La liberté de conscience et le lien de l'Eglise et de l'Etat. Résolutions de Louis XIV au sujet des protestants. Travaux du roi, de sa mère, des évêques et des saints pour leur conversion. Scandale de M. de Sacy. Les héros et les saints. Mépris des protestants pour la maxime de

Caton. Ce qu'ont été les dragonnades. Facilité des protestants à se convertir, et partant inutilité de leurs priviléges et de l'édit de Nantes. — Complicité du dix-septième siècle. Le pape Innocent XI se fût-il défié de la solidité des conversions? Il loue la révocation des lois favorables aux hérétiques. Le crime de Louis XIV... selon M. de Sacy. Le devoir des rois envers la vérité et selon l'Eglise. Doctrine de saint Augustin sur l'usage de la force publique. 1

II. — LES RÉPLIQUES DE M. DE SACY, ET LA TOLÉRANCE DE FÉNELON. — I. LA TOLÉRANCE. Question de fait, question de droit. — M. de Sacy ne répond rien aux arguments de l'*Univers*. Il invoque Fénelon et néglige l'autorité de saint Augustin. Il méconnaît les caractères de la vérité. — II. NOTE RECTIFICATIVE DE M. DE SACY. Il redresse ses citations de Fénelon. — Confusion entre le duc de Bourgogne et M. de Seignelay. Le texte de la lettre de Fénelon à Bossuet. Les lettres de Fénelon à Seignelay. Portrait des hérétiques. Fénelon demande à la force publique d'aider le travail des missionnaires. III. AVEU DE M. DE SACY DE SON ERREUR MATÉRIELLE. Il insiste sur le témoignage du chevalier de Ramsay. L'*Univers* n'honore pas Fénelon en citant son concours aux dragonnades. On agissait autrement au commencement du siècle. Le cardinal de Beausset et la tolérance. — Autorité du chevalier de Ramsay citant Fénelon. Préjugé en faveur de Fénelon. Bossuet et le cardinal de Beausset. Silence de M. de Sacy sur ses interprétations de la lettre de Fénelon à Bossuet. Difficulté de déclarer les doctrines de saint Augustin très-peu humaines et très-peu chrétiennes. Passions et préjugés contre les mesures de Louis XIV. Fénelon n'eût approuvé ni l'achat ni l'abrutissement des conscien-

ces, ni toutes les atrocités dont on accuse les ministres et les troupes du roi. — IV. La dernière réplique de M. de Sacy. Il proteste n'avoir pas rangé Bossuet parmi les amis de la tolérance. Il ne veut pas insister sur les torts de l'*Univers*. Sa désolation de voir faire l'apologie des dragonnades. — Les inadvertances de l'*Univers* et celles de M. de Sacy. M. de Sacy abandonne le chevalier de Ramsay et la métempsychose 25

III. — Autres adversaires. Mêmes arguments — Le hallali de la presse sur l'*Univers*. Un texte nouveau. M. Rigault. Sa douce idée de la mansuétude de Fénelon. L'*Univers* invoque des documents connus. Discours pour le sacre de l'archevêque de Cologne. Comment M. Rigault sait arrêter ses citations. La correction et le devoir de l'évêque du dehors. La tolérance religieuse n'a pas réussi à Louis XVI, ni à ses successeurs. La doctrine de l'Eglise n'est pas dans les écrits de l'Hospital. Impuissance du pouvoir temporel à forcer les âmes. Accord de Fénelon et de Baville sur ce point. Méprise de M. Weiss. Méprise de M. de Sacy. Jamais Fénelon n'aurait souffert ni réclamé les atrocités qu'on raconte. Les sentiments de M. Ath. Coquerel fils et les pratiques de M. Ath. Coquerel père. La tolérance a toujours des limites. — Les reformés au dix-septième siècle. Leur influence et leurs pratiques. Opinion du duc de Bourgogne. M. Coquerel et ses pères martyrs. Distinction qu'on veut faire entre la conversion des courtisans et celle du vrai peuple protestant: Hésitation entre leurs biens et leur religion. Les ministres esprits contagieux et indociles. Les larmes de M. Albert de Broglie. 57

IV. — DU LIVRE DE M. CH. WEIS, L'*Histoire des réfugiés protestants*, ET DES CONSÉQUENCES INDUSTRIELLES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. — Objections contre la révocation de l'édit de Nantes, au sein du conseil du Roi. Réponse du Roi. Ce que Louis XIV subordonnait est de nos jours l'intérêt dominant. La révocation de l'édit de Nantes a-t-elle affaibli l'Etat? Chiffre de l'émigration. Documents défectueux. Les rapports des intendants (1698) ont besoin d'être contrôlés. — Contrôle du rapport sur la généralité de Tours. Comparaison avec celui de la généralité de Lyon. Les chiffres de celui de Tours fabuleux. M. Weiss les élague. — L'état civil de Tours. Progression de la population après la révocation. Décroissance en 1689. — Mansuétude et impartialité de l'historien. Il avait le droit de ne pas faire de recherches. Ce qu'il ne devait pas taire. Le chiffre des émigrés de Tours, constaté par Miromesnil; celui que donne M. Weiss. — Son art. Sa passion. — La ville de Lyon. Celle de Villefranche. — Perfection de l'art. — La Champagne. Metz : le pays messin et le Brandebourg. Laval, le Mans et Mayenne. La Provence et ses 72,000 protestants. Les bourgades sont des capitales. La Bourgogne et le tiers de sa population huguenote. Bourges. L'Auvergne. Ambert. Elbeuf. Louviers. Darnetal. Leur prospérité attestée par l'intendant est une ruine pour M. Weiss. — Les toiles de Bretagne et le commerce de Morlaix. Les toiles de Coutances et l'intendant Foucault. — Conclusion : le duc de Bourgogne avait raison. Une bourgade de la Saintonge et une opinion de Louis XIV. 79

V. — LA RÉPONSE DE M. WEISS. — Il n'est pas infaillible. — Les chiffres des intendants de généralité. Ceux de Suisse, de Hollande, d'Angleterre, de

Brandebourg, etc. M. Capefigue. — Lyon et Tours. La contradiction entre les intendants ne frappe pas M. Weiss. Les pages 44 et 111 de son livre. Sa raison de rejeter les chiffres donnés par les intendants de ces deux villes. — La Champagne. — Une erreur de chiffres. Innocente suppression de quelques mots. Hâte de clore cette discussion, où sont engagés l'honneur et la probité littéraires. — Cause de la révocation perdue dans les esprits modernes. Le mot *dépravé*. Dragonnades et garnisaires. Persécution. Barbarie. Scène de vengeance. Le Dieu de Joseph de Maistre. Valeur et usage des documents historiques. M. Weiss cite des documents, dont son livre niait l'existence. — Ses aveux. Ses réponses. La page 328 de son livre. La soustraction de 20,000 ouvriers dans les chiffres de Miromesnil. — Sa réponse sur la Champagne contredit celle qu'il a essayé de faire sur Tours et Lyon. — Son innocence à retrancher divers mots de l'intendant de Bourges. Il faut étendre cette innocence à la manière de citer les rapports sur Laval, Metz, le Mans, Mayenne, Elbeuf, Ambert, Rennes, Morlaix, et toutes les villes, y compris celle de Coutances. — Reproche que nous adresse M. Weiss, et retranchement qu'il opère dans le texte qu'il cite. Le sens du mot *dépravé*. Un vers de *Virgile* accommodé. — POST-SCRIPTUM. Le couronnement de M. Ch. Weiss 119

VI. — LA HARANGUE LATINE DE SORBONNE. — INTERMÈDE — Les grâces de la harangue latine et la joie que s'en promettait l'*Univers*. Oubli du journal. La harangue latine se rappelle à sa mémoire. Il répond à l'appel. — Difficulté de parler latin. Bravoure et déception de M. Rigault. *De Rollino præconium*. Répétition fâcheuse. *Appingere*. La conjonction *atque*, *etsi*, *quidem*. *Effingere*. *Fateor*.

Superfusa. Species virtutis. La suite de la harangue et le « consentement bienveillant » de M. le doyen de la Faculté des lettres. — Un mot latin passé dans la langue française n'y porte pas toujours le sens qu'y attachaient les Latins. *Publico munere destitutus.* Galimathias. Le subjonctif au lieu de l'indicatif. *Denique* et son emploi. *Egredi* et sa signification. *Nihil nisi boni in puero indoles.* Bossuet et son prétendu traducteur latin. Un bon professeur et un mauvais écolier. 145

VII. — DÉFENSE DU PRÆCONIUM. — SUITE DE L'INTERMÈDE. — Ce que Suétone raconte de Tibère, et en quoi M. Aubineau ressemble aux envoyés de la Troade. Etrennes de 1854 pour un discours d'août 1853. M. Rigault se refuse des loisirs et ne remet pas sa réponse. — La fête que l'*Univers* donne à ses lecteurs. Une victime innocente. Calchas. Le français de Voltaire. Bossuet mauvais humaniste. Le moderne qui écrit latin et le juste de l'Evangile. L'ambition de M. Rigault. Puérilité du débat. Répétitions autorisées. *Effingere.* Un bon dictionnaire. *Fateor* et *Confiteor. Superfundo. Species. Honestas. Egressus. Ebrietas.* Bossuet. Défense de l'Université. L'Université n'est pas M. Rigault, et l'*Univers* n'est pas M. Aubineau. 167

VIII. — LA FIN DE L'INTERMÈDE. — Pourquoi nous sommes en retard avec M. Rigault. Un délai de quatre mois et un éloge relatif. M. Rigault tourne autour du débat. La grande jeunesse de M. Rigault d'il y a quatre mois et ses lectures depuis ce temps. Lectures trop précipitées. L'homme d'un seul livre. Cicéron et ses lettres familières. Le style solennel. La rhétorique n'est pas de l'invention de M. Rigault non plus que les langues de celle de M. Aubineau. Le génie de la langue la-

tine. *Effingere* et *fingere*. *Pingere* et *fingere*. *Fateor*, proposition incidente. *Superfundere*. Les exemples donnés par M. Rigault confirment la critique. *Species superfusa*. Le dictionnaire. Le sentiment de M. Rigault sur Rollin, et l'expression de ce sentiment. En quoi cette expression est défectueuse. *Virtus*. *Honestas*. Ce qui reste de la défense de M. Rigault. En se défendant, il faut respecter la vérité et ne pas trop intéresser l'*honestas*. Les fautes fourmillent dans le *Præconium*. Petites épigrammes et petites inventions. *Bossuetius*. L'Université couvre-t-elle ou désavoue-t-elle ses membres? 183

IX. — LES RÉFUGIÉS HORS DE FRANCE. — Les réfugiés du dix-neuvième siècle et ceux du dix-septième. Même but. — Le prince Guillaume d'Orange et le concours qu'il reçoit des réfugiés. Ils portent les armes contre la patrie. La machine infernale de Saint-Malo. Facilité à condamner la mémoire de Louis XIV. Action des protestants en France. Leurs tentatives. Fénelon et les mesures de Louis XIV. Pourquoi le roi devait tendre à détruire le protestantisme. Les violences des huguenots. La Saint-Barthélemy de 1569 en Béarn. Etat du Béarn jusqu'en 1620, malgré les édits de Henri IV et de Louis XIII. Restauration du culte catholique. Notre-Dame des Victoires. Ce qui attache et retient dans l'erreur. Les sociétés secrètes et les regrets de ceux qui y sont engagés. Portrait des huguenots par Fénelon. Moyens employés pour les convertir. Horreur du dix-septième siècle pour le sacrilége. Le roi jaloux du salut des âmes de son peuple. Ses efforts pour ramener les réfugiés dans leur patrie. Le chiffre des réfugiés. La paix au milieu de laquelle s'est accomplie la révocation. La population ne diminue en France

qu'en 1689. Lamentation du *Constitutionnel*. Ses motifs. Son superflu. 201

DE M. DE SACY ET D'UN MINISTRE PROTESTANT

1. — M. DE SACY ET M. LE PASTEUR. — M. de Sacy présente aux lecteurs du *Journal des Débats* un pasteur protestant chargé de cinq volumes de sermons. — C'est une fête pour M. de Sacy. Ses convictions de *précieux*. Les éloges qu'il fait de l'Eglise catholique, de son autorité et de son infaillibilité. Nécessité de l'infaillibilité pour régler la doctrine. Erreur du pasteur dans ses éloges des peuples qui lisent la Bible. — La lecture de la Bible n'obvie pas à tout. Bons sentiments de M. de Sacy sur les persécutions dirigées contre les catholiques au nom de la liberté. — M. de Sacy se donne pour un enfant de l'Eglise catholique, habitué à écouter les enseignements de ses chaires. Il n'a pas entendu les sermons hétérodoxes. Combien ils lui paraissent singuliers. Les coups de tampon. Le peu d'autorité de la parole protestante. M. de Sacy compare son pasteur à La Bruyère. La foi du pasteur. La foi à faire peur. Est-ce bien la peine d'être protestant? — La théologie et la science humaines. Les deux morales. — Le coup de tampon. — Saint Paul et son épître à Philémon. L'admiration qu'en professe M. de Sacy. Il compare cette épître de saint Paul à une lettre de Voltaire. Réserves et effronterie à faire cette comparaison. Le texte de la dernière lettre de Voltaire. M. de Sacy accommode grossièrement les choses. A quoi lui servent son tact et sa familiarité avec la chaire chrétienne, et le respect qu'il affecte envers l'E-

glise? Le parti pris et la gageure de l'académicien. Il ne veut pas soumettre son jugement à l'Eglise. A quoi bon? Le bel usage qu'il en fait. Son effroyable inconscience. Ténèbres et sottise 221

II. — LE PASTEUR MORALISTE. — L'homme aux cinq volumes de *sermons*. Bamboche d'un vénérable académicien. L'orateur le plus goûté de la chaire protestante. Foin des docteurs de l'hérésie! — A quelle Eglise appartient M. Bersier? N'a-t-il pas fait son Eglise? Son Eglise a-t-elle des dogmes? Divisions au sein des Eglises réformées. Orthodoxes et libéraux. Le synode général et l'état des âmes. Leur impuissance à rien croire. Cette impuissance est le fruit de la chaire protestante. Incapacité des âmes qu'elle instruit à connaître la vérité et à y adhérer. M. Dufaure chargé comme ministre des cultes de créer deux Eglises. Son embarras. — M. Brrsier est-il orthodoxe? Libéral? Il communie avec M. de Pressensé et M. Martin Paschoud. Comment M. Bersier ne serait-il pas libéral? Il collabore au *Journal des Débats* où tout le monde est libéral, même M. de Sacy, quand il proclame narquoisement l'infaillibilité de l'Eglise. — M. Bersier correspondant du *Journal de Genève*. Respect de cette feuille pour l'Eglise. Comment nous avons appris à connaître M. Bersier. Comme il s'accommodait de la Commune. Comme il en a expliqué et interprété les crimes. Sa morale sur l'emprisonnement des religieux et des prêtres. Pourquoi tout est permis contre l'Eglise catholique? Comment la Commune ne lésait pas la liberté ni n'entravait systématiquement l'exercice du culte catholique. La vérité dite à Genève sur le pasteur. Ses réclamations. On ne voit plus sa signature dans le *Journal de Genève*. L'orateur le

plus goûté et le moraliste le plus sévère de la chaire protestante de Paris 241

III. — UN CORRESPONDANT DU *Journal de Genève*. — Physionomie et signatures particulières de ce correspondant. Il est pasteur. De quelle Eglise? Son embarras, ses sympathies et sa répugnance au sujet de la Commune de Paris. Son respect du dogme de la propriété. La *vue* des opérations militaires. Légitimité de la guerre. Foi robuste. Filiation de la Commune. Comment lui dire *Racca?* Faut-il haïr le crime absolument? Un philtre. Ses effets. Le comité de *sauve qui peut*, où aspire tout bon membre de la Commune. La progéniture de Luther et de Calvin. La révolution et l'Internationale. Le césarisme et la Réforme. Le *Syllabus* condamne le césarisme comme il a été condamné au moyen âge. Le droit divin entre dans la constitution du pouvoir humain. La religion du foyer de la conscience. Malgré la fermeture des églises à Paris, la célébration publique du culte n'est pas « systématiquement » interdite. « Certaines églises en tant que « bâtiments municipaux. » Combien d'Eglises fermées et profanées au 1er avril 1871? Ce qui distingue le pasteur de Rochefort. Les perquisitions domiciliaires et leur *objet*. La loi des otages et les exécutions sommaires attribuées aux *Versaillais*. Le carnaval des écervelés et des abominables de la Commune. Les ordres religieux seuls responsables des attentats accomplis à Paris. Etat de malaise de la révolution créé par l'Eglise catholique. L'alliance entre la société moderne et le catholicisme. Le peuple veut un enseignement laïque. MM. Mottu et Clémenceau ont raison. Tartufe et un pasteur protestant. La liberté des familles et le caractère confessionnel des écoles. Un pasteur ne saurait louer l'Eglise catholique.

Un fédéré aimable; son ignorance et son inintelligence. Les âmes ont-elles droit à la vérité ? Les droits du peuple et le don divin. Saint-Just et l'Inquisition. Rossel et son peloton d'exécution pour fusiller les dissidents. Répulsion de la Réforme pour tout ordre divin. La raison et le moyen de relever la France. 259

IV. — ÉPILOGUE. — Ce qu'il faut encore pour compléter le portrait du pasteur Bersier. Il a une Église. L'a-t-il fondée ? Il l'a donnée. L'Eglise un peu en l'air et la chapelle de M. de Pressensé. Ce dernier de même fantaisie que M. Eugène Bersier. L'Eglise de M. Bersier sans attache du gouvernement et indépendante des autres Eglises réformées. Comment elle s'est établie. Sa liturgie propre et ses immeubles. Comment et pourquoi cette Eglise s'est unie à l'Eglise réformée officielle et liée au budget de l'Etat en gardant toujours sa liturgie. Orthodoxes et libéraux. Ténèbres de la Réforme et plaintes des âmes. Désirent-elles la lumière? Comment les satisfaire? M. Bersier qui paraît y viser, cherche-t-il sincèrement la lumière? Insuffisance d'une morale qui justifie la Commune. Pas de morale en dehors de la vérité. Il n'y a qu'une vérité. Elle se donne aux âmes qui la cherchent 281

Paris. — Imprimerie Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1879.

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

A TROIS FRANCS

COUVERTURES ET TITRES ROUGE ET NOIR

Le Droit du Seigneur au moyen-âge, par Louis Veuillot. 3e édition, augmentée d'un avertissement et d'un appendice, 1 vol. in-12 de xx-315 pages.

Études et Controverses historiques, par Léon Gautier. 1 vol. in-12 de viii-406 pages.

Histoire de la Restauration (1814-1830), par Hippolyte de l'Ecosse, 1 vol. in-12 de xx-302 pages.

La Question de Galilée, les faits et leurs conséquences, par le même, 1 vol. in-12 de 30 pages.

Nouveaux Éclaircissements de l'Assemblée de 1682, d'après les *Mémoires* inédits du marquis de Souvigny, prévôt de l'hôtel du Roi et grand prévôt de France, et autres documents peu connus, par le R. P. M. Lavigne, de la Compagnie de Jésus, 1 vol. in-12 de 269 pages.

PARIS, 14, RUE SOUFFLOT.